

Tableau de bord 2013 du SAGE Oise-Aronde



Ru de la Conque – Plateforme
Paris-Oise (juin 2014)
Crédit photo : SMOA

Table des matières

Introduction	5
Le bassin Oise-Aronde	4
Le SAGE Oise-Aronde	6
Le SAGE : instrument de mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau	7
Explication de la démarche « Tableau de bord »	9
Clé de lecture du tableau de bord	10
1. Gestion qualitative	11
1.1 Objectif : Atteindre le bon état physico-chimique et chimique	
1.1.1 Qualité physico-chimique des eaux superficielles	12
1.1.2 Qualité chimique des eaux superficielles	22
1.1.3 Qualité chimique des eaux souterraines	24
1.1.4 Alimentation en eau potable	28
1.1.5 Assainissement collectif	32
1.1.6 Assainissement non collectif	34
1.2 Objectif : Atteindre le bon état biologique	
1.2.1 Qualité biologique des eaux superficielles	36
1.2.2 Entretien et restauration des cours d'eau	38
1.2.3 Entretien et restauration des zones humides	42
2. Gestion quantitative	45
2.1 Objectif : Concilier les usages et la disponibilité de la ressource en eau	
2.1.1 Quantité des eaux souterraines	46
2.1.2 Quantité des eaux superficielles	48
2.1.3 Prélèvements de la ressource en eau	50
2.2 Objectif : Maîtriser les inondations et limiter les ruissellements	
2.2.1 Gestion des inondations	54
2.2.2 Gestion des phénomènes de ruissellement	56
3. Animation	59
3.1 Objectif : Mettre en place une organisation et des moyens adaptés pour la mise en œuvre du SAGE	
3.1.1 Le Syndicat Mixte Oise-Aronde	60
3.1.2 La Commission Locale de l'Eau	63

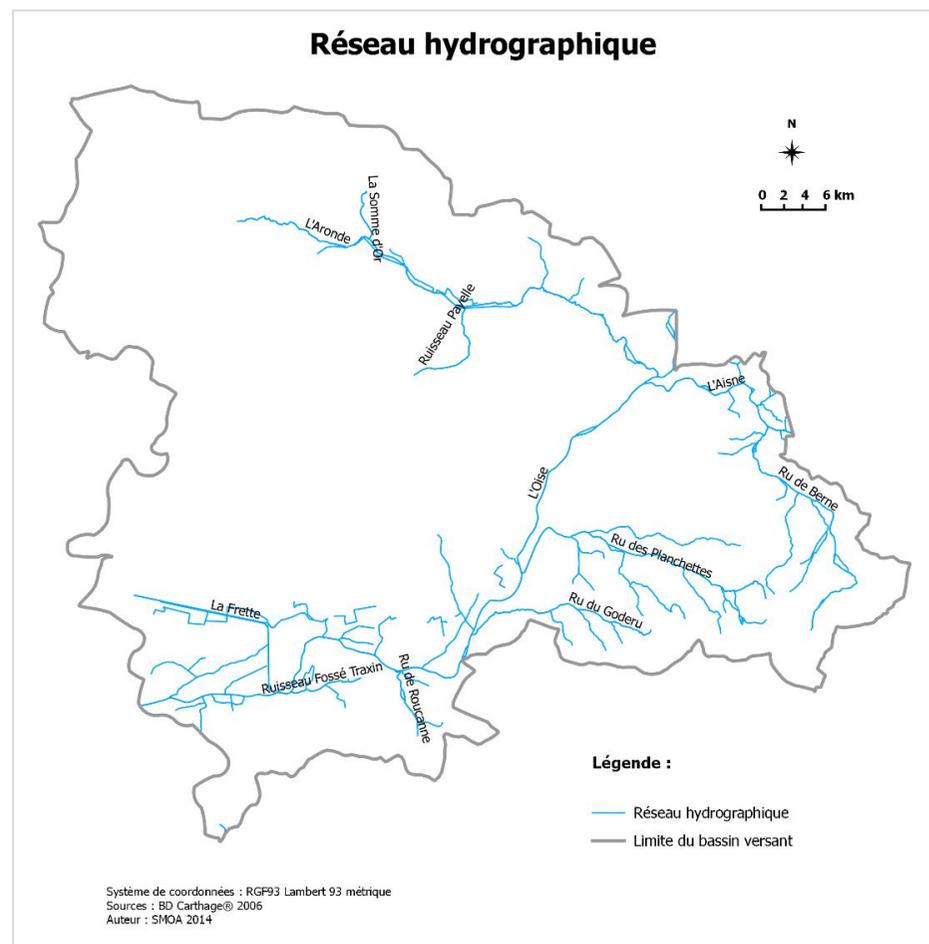
LE BASSIN OISE-ARONDE

Le bassin versant Oise-Aronde s'étend sur une surface de **716 km²**. Il comporte 3 sous-bassins versants : **la totalité du bassin de l'Aronde et une partie des bassins de l'Oise et de l'Aisne**. L'ensemble des cours d'eau principaux, incluant grands et petits cours d'eau, constitue **un réseau hydrographique de près de 300 km**.

Le territoire concerne 89 communes du département de l'Oise (partiellement ou totalement incluses dans le périmètre), appartenant à des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale. La population totale est de 130 897 habitants.

Trois secteurs distincts géographiquement composent le territoire :

- Un vaste secteur à dominante agricole au niveau de la Communauté de communes du Plateau Picard, la Communauté de communes du Pays des Sources, la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées et la Communauté de communes du Liancourtois Vallée dorée
- Un secteur majoritairement urbain au niveau de la vallée de l'Oise, principalement au niveau de l'Agglomération de la Région de Compiègne
- Un secteur boisé important au sud avec la forêt de Compiègne, la forêt du Pays d'Oise et d'Halatte et les marais de Sacy.

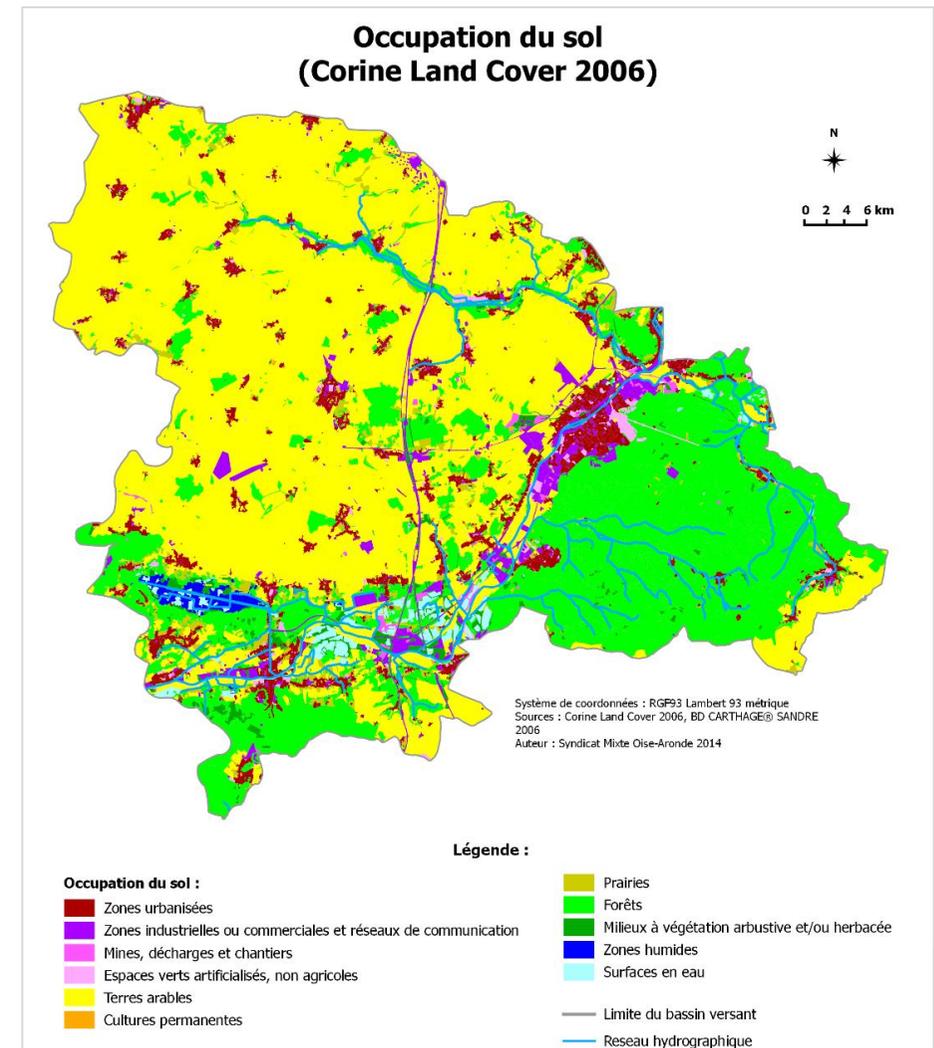


Carte 1 : Réseau hydrographique

LE BASSIN OISE-ARONDE



Carte 3 : Carte administrative



Carte 2 : Occupation du sol (Corine Land Cover 2006)

LE SAGE OISE-ARONDE

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Oise-Aronde est le document de planification de la gestion de l'eau mis en œuvre à l'échelle du bassin Oise-Aronde. Il est compatible avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Seine-Normandie. Le SAGE est élaboré par la Commission Locale de l'Eau réunissant les acteurs locaux (élus, représentants de l'Etat et des usagers, etc.).

Les principaux enjeux du bassin versant Oise-Aronde, identifiés lors de la phase d'élaboration du SAGE, ont conduit à définir 9 objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau, spécifiés dans le **Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD)**. Ces 9 objectifs généraux sont les suivants :

- **ETIAGE** – Maîtriser les étiages
- **RIV-SUIVI** – Améliorer la connaissance des rivières et des milieux aquatiques et compléter leur suivi
- **RIV-POLL** – Réduire les flux de pollution dès leur origine, quelle que soit leur source
- **RIV-AQUA** – Restaurer et préserver les fonctionnalités et la biodiversité des rivières et des milieux aquatiques
- **AEP** – Sécuriser l'alimentation en eau potable sur le territoire du SAGE
- **POLL** – Maîtriser les risques de pollution des eaux liés à la présence de sites industriels pollués et assimilés et par les substances prioritaires
- **INOND** – Maîtriser les inondations et limiter les phénomènes de ruissellements
- **PATRI** – Préserver, restaurer et valoriser les paysages et le patrimoine historique et culturel lié à l'eau

Le SAGE comprend également **un règlement et des documents cartographiques** qui sont opposables à toute personne publique ou privée. Le règlement inclut deux articles :

- Article 1^{er} : Sécuriser des secteurs d'enjeu fort pour l'alimentation en eau potable
- Article 2 : Protéger les zones humides et leurs fonctionnalités

La structure porteuse du SAGE, chargée de son animation et de sa mise en œuvre, est le Syndicat Mixte Oise-Aronde (SMOA) dont le comité syndical est composé des élus du territoire du SAGE.



Figure 1 : Les étapes du SAGE

LE SAGE : INSTRUMENT DE MISE EN OEUVRE DE LA DIRECTIVE CADRE SUR L'EAU

Les SAGE et les SDAGE constituent les instruments d'application de la **Directive Cadre sur l'Eau** (DCE) européenne qui impose aux Etats membres l'atteinte du bon état des masses d'eau en 2015, en autorisant des reports de délais en 2021 et 2027 sous certaines conditions.

La DCE a établi une méthodologie d'évaluation de la qualité des eaux par unités homogènes appelées **masses d'eau**.

Les **masses d'eau superficielles** sont évaluées au niveau de :

- L'état écologique
- L'état chimique

Les **masses d'eau souterraines** sont évaluées au niveau de :

- L'état chimique
- L'état quantitatif.

Une masse d'eau superficielle est en bon état lorsque son état écologique et son état chimique sont au moins bons. Une masse d'eau souterraine est en bon état lorsque son état quantitatif et son état chimique sont au moins bons.

Le bassin Oise-Aronde compte 11 masses d'eau superficielles : 3 masses d'eau « Grands cours d'eau » et 8 masses d'eau « petit cours d'eau » chacune appartenant à une masse d'eau « grand cours d'eau ». Le territoire comprend 4 masses d'eau souterraines.

Tableau 1 : Masses d'eau souterraines présentes dans le bassin Oise-Aronde

Masses d'eau souterraines	
N°	Nom
FRHG002	Alluvions de l'Oise (partiellement)
FRHG104	Eocène du Valois (partiellement)
FRHG106	Lutétien – Yprésien du Soissonais-Laonnois (partiellement)
FRHG205	Craie Picarde (partiellement)

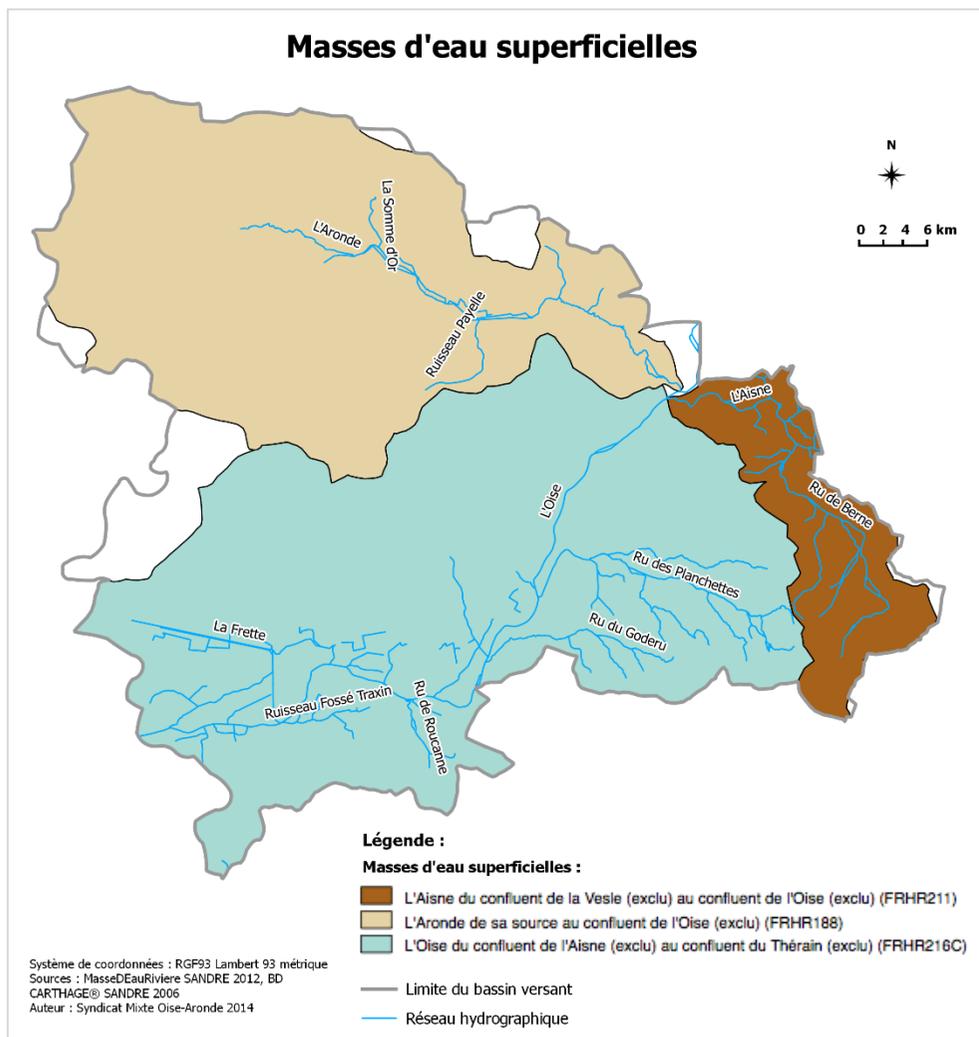


Figure 2 : Evaluation de la qualité des eaux (Eaufrance, 2014)

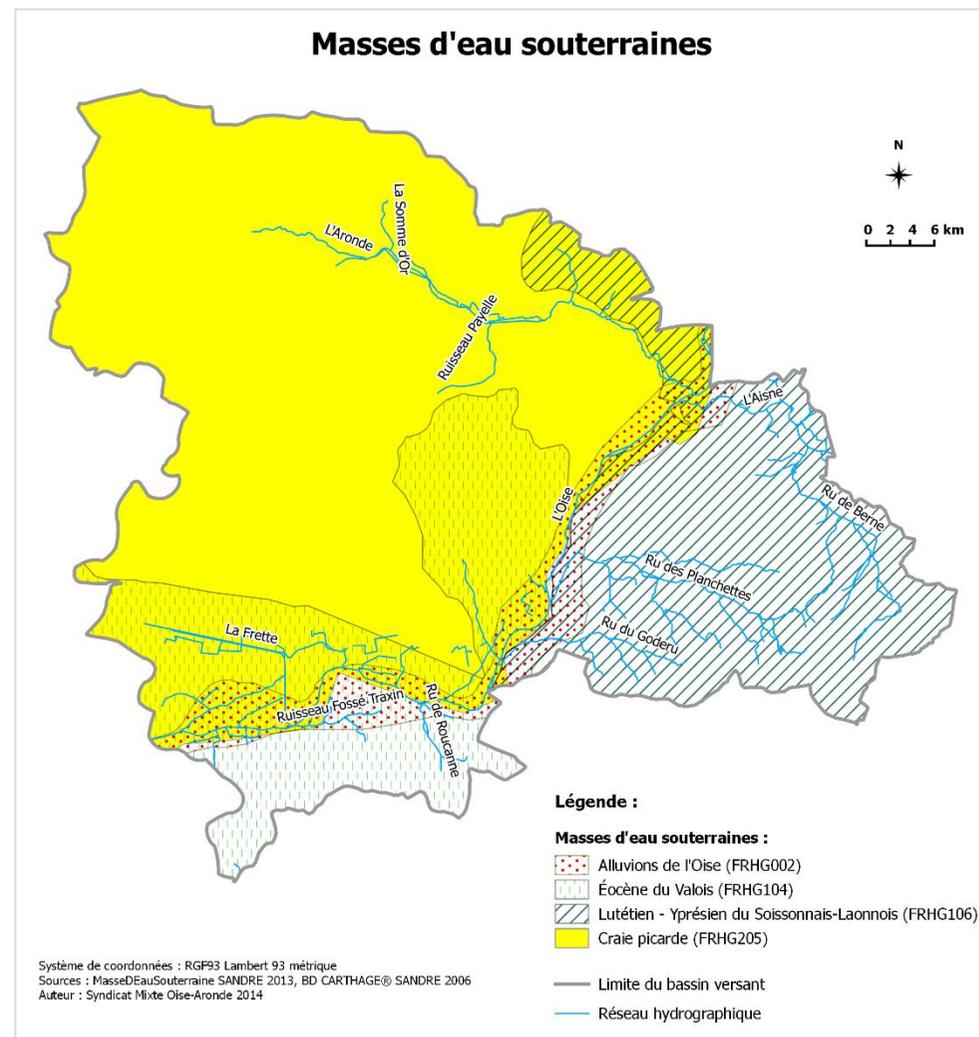
Tableau 2 : Masses d'eau superficielles présentes dans le bassin Oise-Aronde

Masses d'eau superficielles		
	N°	Nom
Masses d'eau Grand Cours d'Eau	FRHR188	L'Aronde de sa source au confluent de l'Oise (exclu)
	FRHR216C (partiellement)	L'Oise du confluent de l'Aisne (exclu) au confluent du Thérain (exclu)
	FRHR211 (partiellement)	L'Aisne du confluent de la Vesle (exclu) au confluent de l'Oise (exclu)
Masses d'eau Petit Cours d'Eau	Appartenant à la masse d'eau Aronde	
	FRHR188-H0365000	Ru de la Payelle
	FRHR188-H0362000	Somme d'Or
	Appartenant à la masse d'eau Oise	
	FRHR216C-H2005000	Ru des Planchettes
	FRHR216-H2007000	Ru du Goderou
	FRHR216C-H2042000	Ru de Roucanne
	FRHR216C-H2044000	Ruisseau Fossé Traxin
	FRHR216C-H2045000	La Frette
	Appartenant à la masse d'eau Aisne	
FRHR211-H1684000	Ru de Berne	

LE SAGE : INSTRUMENT DE MISE EN OEUVRE DE LA DIRECTIVE CADRE SUR L'EAU



Carte 4 : Masses d'eau superficielles



Carte 5 : Masses d'eau souterraines

EXPLICATION DE LA DEMARCHE « TABLEAU DE BORD »

Pourquoi un tableau de bord de SAGE ?

La mise en œuvre du SAGE implique un pilotage des actions contribuant à l'atteinte du bon état des eaux exigée par la DCE. Or, un suivi des actions s'avère nécessaire pour évaluer leur efficacité au regard des objectifs visés. Dans cette optique, le SMOA a construit le présent tableau de bord qui sera **l'outil de suivi et d'évaluation du SAGE**. Le tableau de bord permet d'avoir une meilleure visibilité sur l'efficacité de l'animation du SAGE par le Syndicat Mixte Oise-Aronde. Il a donc finalement vocation à être **l'outil d'aide à la décision** concernant les actions à mener. Il sera notamment particulièrement utile pour la révision du SAGE en 2016.

Elaboration du tableau de bord

L'élaboration du tableau de bord présente une étape-clé : le choix des **indicateurs** qui permettent d'apprécier concrètement l'avancement des actions et, parallèlement, d'évaluer l'atteinte des objectifs. Les indicateurs sont les éléments fondateurs du tableau de bord qui donnent l'angle de lecture de la mise en œuvre du SAGE.

Le tableau de bord est construit sur le **modèle Pression-Etat-Réponse** : l'état du milieu s'explique par l'exercice d'une ou plusieurs pressions d'usage et, pour améliorer cet état observé, les acteurs apportent une réponse adaptée en agissant sur la pression. Ce modèle s'adapte bien à la procédure SAGE : les pressions sont les éléments qui dégradent l'état des eaux superficielles et souterraines et sont donc des obstacles à l'atteinte des objectifs du SAGE et, par conséquent, de la DCE.

Les indicateurs du tableau de bord doivent représenter au mieux les pressions, les états et les réponses. A titre d'exemple, un cours d'eau présente une qualité biologique dégradée (indicateur d'état) qui peut être causée par la présence d'obstacles à l'écoulement (indicateur de pression). L'aménagement des obstacles ou plus largement la restauration du cours d'eau concerné constituent des actions d'amélioration de la qualité biologique (indicateurs de réponse).

Le tableau de bord est décliné en trois enjeux de la mise en œuvre du SAGE :

1. **Gestion qualitative** de l'eau sur le territoire du SAGE
2. **Gestion quantitative** de l'eau sur le territoire du SAGE
3. **Animation** du SAGE

Chaque enjeu est divisé en un ou plusieurs objectifs : ce sont soit les objectifs propres à la DCE, c'est-à-dire le bon état qualitatif et quantitatif des eaux, soit des objectifs du SAGE permettant l'atteinte des objectifs de la DCE. Le trio d'indicateurs Pression-Etat-Réponse est appliqué pour chaque objectif au service des enjeux « Gestion qualitative » et « Gestion quantitative » qui relèvent des dispositions du SAGE. L'enjeu « Animation » est transversal car il concerne les moyens techniques, humains et financiers mis en œuvre pour l'atteinte des objectifs du SAGE.

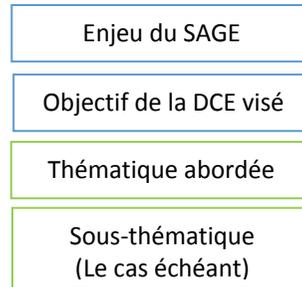
Alimentation du tableau de bord

Pour chaque thématique, les fournisseurs et de producteurs de données sont indiqués.

En ce qui concerne les données de qualité des eaux (indicateurs d'état), les mesures du **Réseau de Contrôle de Surveillance (RCS)** sont utilisées pour l'évaluation de la qualité de l'eau. D'autres réseaux de surveillance existent : réseau de contrôle opérationnel, réseau de contrôle d'enquête et réseau de contrôle additionnel. Le RCS constitue le réseau de surveillance principal des masses d'eau. Le territoire du SAGE comprend 6 stations appartenant au RCS.

Il est à noter que le tableau de bord n'est pas un document figé : il sera actualisé annuellement et enrichi de nouveaux indicateurs au fur et à mesure de l'évolution des actions et de l'expérience d'animation acquise sur le territoire du SAGE.

CLE DE LECTURE DU TABLEAU DE BORD



Explication concernant la thématique ou la sous-thématique

1.1 Objectif : Atteindre le bon état physico-chimique et chimique Gestion qualitative

1.1.1 QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DES EAUX SUPERFICIELLES

⇐ Phosphore total

Description

Le phosphore constitue un nutriment essentiel pour la croissance des végétaux et des animaux. Une charge excessive en phosphore entraîne donc leur prolifération et, par conséquent, une eutrophication des eaux impliquant une diminution de l'oxygène. Le phosphore est présent naturellement en faibles concentrations dans l'eau. Sa présence abondante est donc causée par des apports à la fois ponctuels (rejets domestiques et industriels) et diffus (érosion et lessivage des engrais minéraux phosphatés). Le phosphore total inclut toutes les formes de phosphore (particulaire ou solubles, minérales ou organiques).

Classes d'état (DCE)	Phosphore total (mg/l)
Très bon état	$x < 0,05$
Bon état	$0,05 \leq x < 0,2$
Etat moyen	$0,2 \leq x < 0,5$
Etat médiocre	$0,5 \leq x < 1$
Mauvais état	$1 \leq x$

Indicateur d'état

- Concentrations en phosphore total au niveau des stations du RCS et de sites de mesures ponctuelles

De 2000 à 2012, le paramètre phosphore total des stations RCS connaît des dépassements en état moyen pour 27% des mesures. Après une baisse générale des concentrations en phosphore en 2003, une augmentation vers un état moyen est observée pour cinq stations sur six avec un pic plus important pour l'OISE à Clairoux à 0,36 mg/l.

Les mesures ponctuelles montrent une qualité bonne à très bonne sur la plupart des cours d'eau sauf pour le ru de la Payelle (Aronde) qui affiche une qualité mauvaise et le ru de Berne (Aisne) une qualité plutôt moyenne.

En 2012, la qualité des cours d'eau vis-à-vis du paramètre Phosphore total est globalement moyenne.

1.1 Objectif : Atteindre le bon état physico-chimique et chimique Gestion qualitative

1.1.1 QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DES EAUX SUPERFICIELLES

⇐ Phosphore total (suite)

Evolution des concentrations en Phosphore total (percentiles 90) Eaux superficielles - Stations RCS

Etat physico-chimique 2012 des masses d'eau superficielles Phosphore total - Stations RCS

Masse d'eau	Cours d'eau	Commune	2011	2010	2009	2008
Oise	Oise	Longueil-Sainte-Marie	0,10			
Oise	Ru du Grand Fossé	Longueil-Sainte-Marie	0,34			
Oise	Fossé Tratin	Pontcaillot		0,10		
Oise	Ru de Godéu	Lacroix-Saint-Guen		0,10		
Oise	Ru de Rouzame	Etréba		0,06		
Oise	Ruisseau de à Frette	Les Ageux		0,07		
Oise	Ru des Panchettes	Lacroix-Saint-Guen		0,20		
Aronde	Aronde	Moyenneville	ND	0,02	ND	ND
Aronde	Aronde	Neuilly-sur-Aronde	0,06	0,17	ND	0,03
Aronde	Aronde	Goarnay-sur-Aronde	0,04	0,07	ND	0,03
Aronde	Aronde	Montcy-Humbly	0,10	0,13		0,06
Aronde	Aronde	Breniville	0,10	0,11		0,06
Aronde	Aronde	Goarnay-sur-Aronde			ND	0,03
Aronde	Aronde	Montcy-Humbly				0,11
Aronde	Aronde	Braines				0,06
Aronde	Aronde	Cauldun				0,09
Aronde	Aronde	Clairoix				0,11
Aronde	Aronde	Wacquemoulin				ND
Aronde	Somme d'O	Goarnay-sur-Aronde				ND
Aronde	Payelle	Rechy	0,46			0,48
Aronde	Payelle	Rechy				0,48
Aronde	Payelle	Rechy				0,00
Aisne	Ru de Berne	Pierrefonds	0,45	0,28		0,45
Aisne	Ru de Berne	Pierrefonds				0,25
Aisne	Ru de Berne	Vieux-Moulin				0,25

Source des données

Données issues du RCS, collectées par l'Agence de l'eau Seine-Normandie et la DREAL Picardie (2012), et de la synthèse de mesures effectuées sur le bassin de 2005 à 2011 (maîtres d'ouvrage : communes, CCPP, CCPS, DDT Oise, AESN, ARC, SIA Longueil-Sainte-Marie, Bureau d'études Insetec).

Type d'indicateur observé (indicateur d'état, indicateur de pression et/ou indicateur de réponse) en rapport avec la thématique au regard de l'objectif visé

Synthèse des données du ou des indicateur(s) suivis

Références au SAGE : objectif(s) du SAGE liés à la thématique ou la sous-thématique

Fournisseurs et producteurs des données

Figure 3 : Exemples d'une thématique du tableau de bord - Première page de la thématique à gauche et dernière page à droite

1. Gestion qualitative

1.1.1 QUALITE PHYSICO-CHEMIQUE DES EAUX SUPERFICIELLES

Description

L'état physico-chimique est déterminé par groupe de paramètres physico-chimiques.

Quatre paramètres physico-chimiques sont développés dans les pages suivantes pour leur influence importante sur l'état physico-chimique des cours d'eau :

- ⇒ Deux paramètres « Nutriments » : nitrates et phosphore total
- ⇒ Deux paramètres « Bilan de l'oxygène » : carbone organique dissous et DBO5.

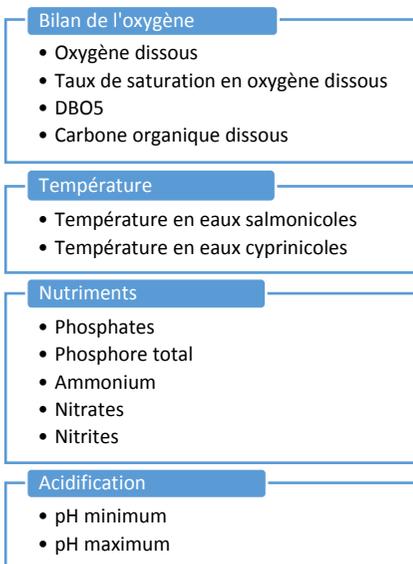
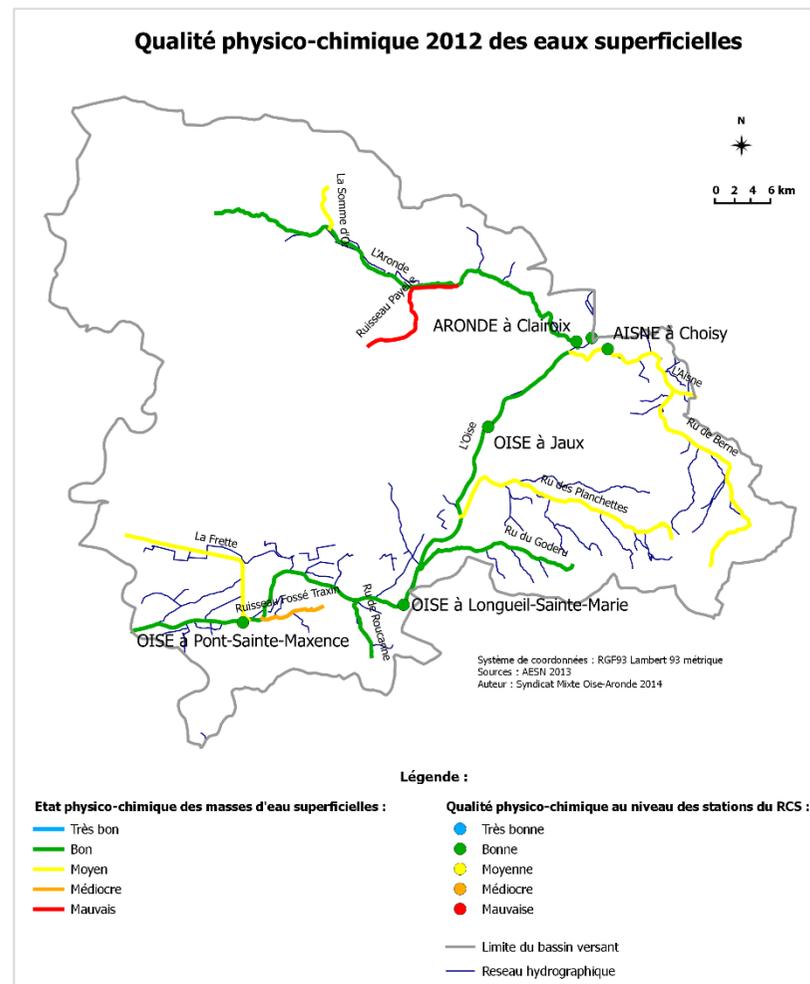


Figure 4 : Paramètres physico-chimiques généraux

Indicateur d'état

- Etat physico-chimique des masses d'eau superficielles
- Qualité physico-chimique des eaux superficielles au niveau des stations du RCS

Seulement 36 % des masses d'eau superficielles sont en bon état physico-chimique, près de la moitié (46%) sont classées en état moyen. Les masses d'eau « petits cours d'eau » sont plus dégradées avec le ru de la Payelle en mauvais état et le ruisseau Fossé Traxin en état médiocre.



Carte 6 : Qualité physico-chimique 2012 des eaux superficielles

Références au SAGE

Objectif RIV-SUIVI – Améliorer la connaissance des rivières et des milieux aquatiques et compléter leur suivi

1.1.1 QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DES EAUX SUPERFICIELLES

Tableau 3 : Etat physico-chimique 2012 des masses d'eau superficielles

	Masse d'eau superficielle		Etat physico-chimique
	N°	Nom	
Masses d'eau Grand Cours d'Eau	FRHR188	L'Aronde de sa source au confluent de l'Oise (exclu)	Bon
	FRHR216C (partiellement)	L'Oise du confluent de l'Aisne (exclu) au confluent du Thérain (exclu)	Bon
	FRHR211 (partiellement)	L'Aisne du confluent de la Vesle (exclu) au confluent de l'Oise (exclu)	Moyen
Masses d'eau Petit Cours d'Eau	Appartenant à la masse d'eau Aronde		
	FRHR188-H0365000	Ru de la Payelle	Mauvais
	FRHR188-H0362000	Somme d'Or	Moyen
	Appartenant à la masse d'eau Oise		
	FRHR216C-H2005000	Ru des Planchettes	Moyen
	FRHR216 - H2007000	Ru du Goderu	Bon
	FRHR216C-H2042000	Ru de Roucanne	Bon
	FRHR216C-H2044000	Ruisseau Fossé Traxin	Médiocre
	FRHR216C-H2045000	La Frette	Moyen
	Appartenant à la masse d'eau Aisne		
	FRHR211-H1684000	Ru de Berne	Moyen

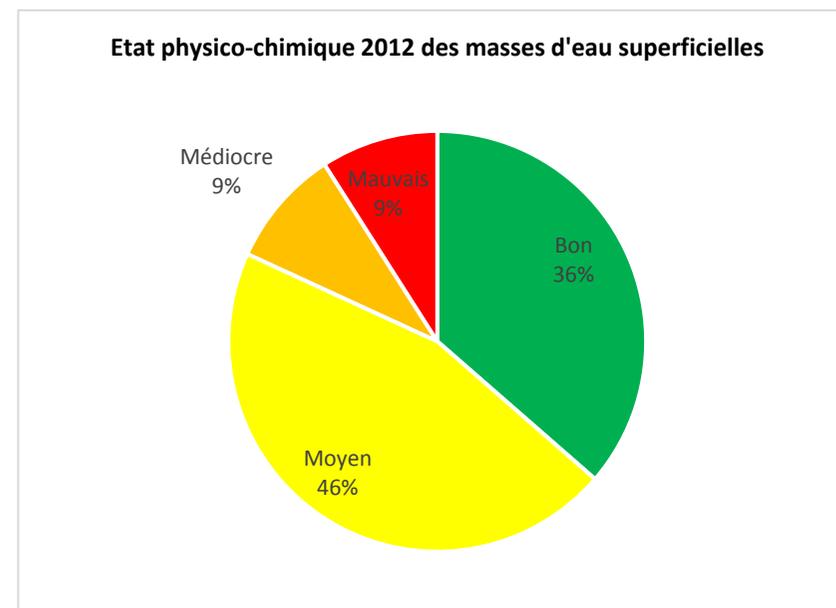


Figure 5: Etat physico-chimique 2012 des masses d'eau superficielles

Sources des données

Données issues du RCS, collectées par l'Agence de l'eau Seine-Normandie et la DREAL Picardie (2012)

1.1.1 QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DES EAUX SUPERFICIELLES

⇒ Nitrates

Description

Les nitrates, nutriments essentiels pour les végétaux, sont présents naturellement dans l'eau. Néanmoins, leurs concentrations sont largement influencées par des apports anthropiques. Ceux-ci proviennent principalement de l'activité agricole, sous forme de fertilisants azotés et d'effluents d'élevage, mais également des eaux usées domestiques et industrielles.

Tableau 4 : Classes d'état physico-chimique (DCE) et classes de qualité (SEQ-Eau) pour les nitrates

Classes d'état (DCE)	Nitrates (mg/l)	Classes de qualité (SEQ-Eau)
Très bon état	$[x] \leq 2$	Très bon état
Bon état	$2 < [x] \leq 10$	Bon état
	$10 < [x] \leq 25$	Etat moyen
	$25 < [x] \leq 50$	Etat médiocre
Mauvais état	$50 \leq [x]$	Mauvais état

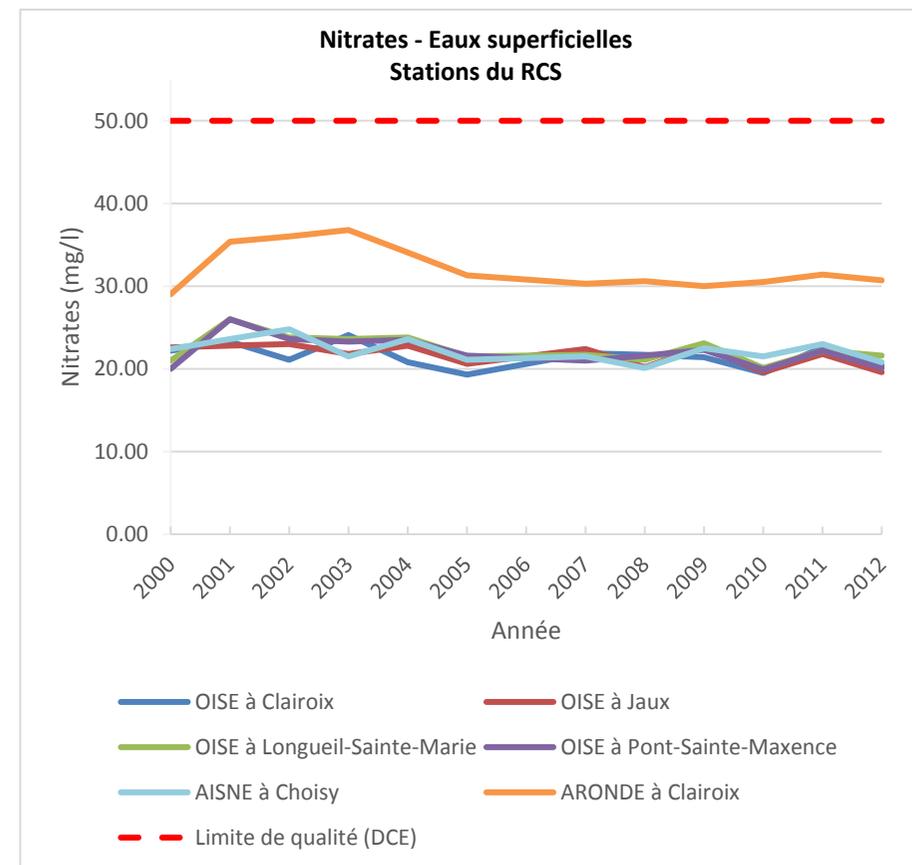
Indicateur d'état

- Concentrations en nitrates au niveau des stations du RCS et de sites de mesures ponctuelles

De 2000 à 2012, aucun point de contrôle du RCS ne présente de dépassement du seuil de bon état de la DCE (50 mg/l). Les stations de l'Oise et de l'Aisne présentent des concentrations autour de 22 mg/l tout au long de la chronique, soit une qualité de l'eau moyenne selon le classement SEQ-Eau.

L'Aronde à Clairoix présente une qualité médiocre avec une moyenne interannuelle de 32,17 mg/l. Une hausse des concentrations est observée de 2001 à 2004 avec un maximum de 36,80 mg/l en 2003. Les mesures ponctuelles confirment l'état médiocre de l'Aronde et mettent en évidence une qualité bonne à moyenne au niveau des petits cours d'eau du bassin de l'Oise et de l'Aisne.

En 2012, selon la DCE, la qualité des eaux est bonne vis-à-vis du paramètre Nitrates. Cependant, d'après le SEQ-Eau, la qualité est globalement moyenne sur l'Oise et l'Aisne, et médiocre sur l'Aronde.



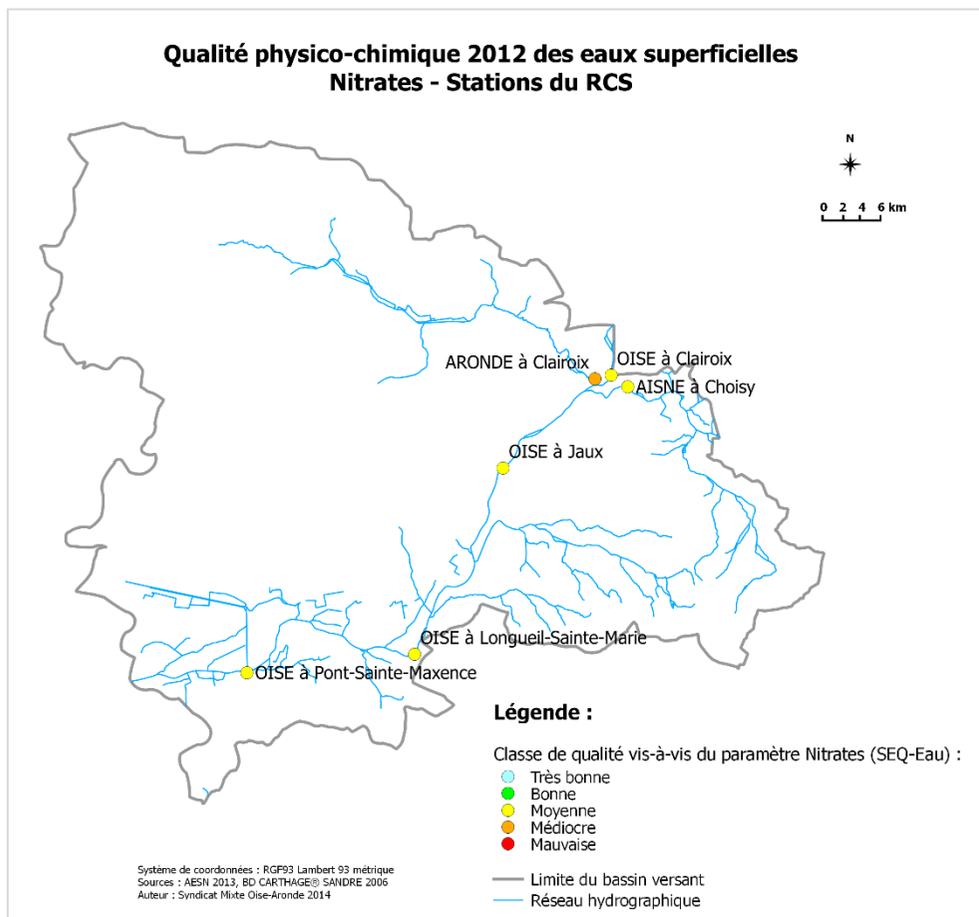
Graphique 1 : Evolution des concentrations en nitrates (Percentiles 90) des eaux superficielles au niveau des stations du RCS

Références au SAGE

Objectif RIV-SUIVI – Améliorer la connaissance des rivières et des milieux aquatiques et compléter leur suivi

1.1.1 QUALITE PHYSICO-CHEMIQUE DES EAUX SUPERFICIELLES

⇒ Nitrates (suite)



Carte 7 : Qualité physico-chimique 2012 des eaux superficielles vis-à-vis des nitrates au niveau des stations du RCS

Tableau 5 : Evolution des concentrations moyennes en nitrates des eaux superficielles au niveau de sites de mesures ponctuelles (code couleur du classement SEQ-Eau)

Masse d'eau	Cours d'eau	Commune	Nitrates (mg/l)			
			2005	2009	2010	2011
Oise	Oise	Longueil-Sainte-Marie				16,00
Oise	Fossé Traxin	Pontpoint			15,75	
Oise	Ru de Goderu	Lacroix-Saint-Ouen			7,17	
Oise	Ru de Roucanne	Rhuis			17,50	
Oise	Ruisseau de la Frette	Les Ageux			15,23	
Oise	Ru des Planchettes	Lacroix-Saint-Ouen			4,57	
Aronde	Aronde	Moyenneville	32,30	31,00	30,60	33,70
Aronde	Aronde	Neufvy-sur-Aronde	31,90	31,00	31,10	33,10
Aronde	Aronde	Gournay-sur-Aronde	35,53	33,00	32,53	35,00
Aronde	Aronde	Monchy-Humières	32,88		30,47	33,40
Aronde	Aronde	Bienville	29,40		28,50	31,40
Aronde	Payelle	Remy	16,55			15,00
Aronde	Aronde	Gournay-sur-Aronde	31,70		31,00	
Aronde	Aronde	Montmartin			33,00	
Aronde	Aronde	Monchy-Humières			31,00	
Aronde	Aronde	Braisnes	31,90		30,00	
Aronde	Aronde	Coudun	31,15		30,00	
Aronde	Aronde	Clairoix			30,00	
Aronde	Somme d'Or	Gournay-sur-Aronde	34,43		33,00	
Aronde	Payelle	Remy			34,00	
Aronde	Payelle	Lachelle			29,00	
Aronde	Payelle	Remy			25,00	
Aronde	Aronde	Wacquemoulin	34,00			
Aisne	Ru de Berne	Pierrefonds			7,10	13,25
Aisne	Ru de Berne	Pierrefonds			14,50	11,25
Aisne	Ru de Berne	Vieux-Moulin				4,30

Sources des données

Données issues du RCS, collectées par l'Agence de l'eau Seine-Normandie et la DREAL Picardie (2012), et de la synthèse de mesures effectuées sur le bassin de 2005 à 2011 (maîtres d'ouvrage : communes, CCPP, CCPS, DDT Oise, AESN, ARC, SIA Longueil-Sainte-Marie, Bureau d'études Ingetec).

1.1.1 QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DES EAUX SUPERFICIELLES

⇒ Phosphore total

Description

Le phosphore constitue un nutriment essentiel pour la croissance des végétaux et des animaux. Une charge excessive en phosphore entraîne donc leur prolifération et, par conséquent, une eutrophisation des eaux impliquant une diminution de l'oxygène. Le phosphore est présent naturellement en faibles concentrations dans l'eau. Sa présence abondante est donc causée par des apports à la fois ponctuels (rejets domestiques et industriels) et diffus (érosion et lessivage des engrais minéraux phosphatés). Le phosphore total inclut toutes les formes de phosphore (particulaires ou solubles, minérales ou organiques).

Tableau 6 : Classes d'état physico-chimique (DCE) pour le phosphore total

Classes d'état (DCE)	Phosphore total (mg/l)
Très bon état	$[x] < 0,05$
Bon état	$0,05 \leq [x] < 0,2$
Etat moyen	$0,2 \leq [x] < 0,5$
Etat médiocre	$0,5 \leq [x] < 1$
Mauvais état	$1 \leq [x]$

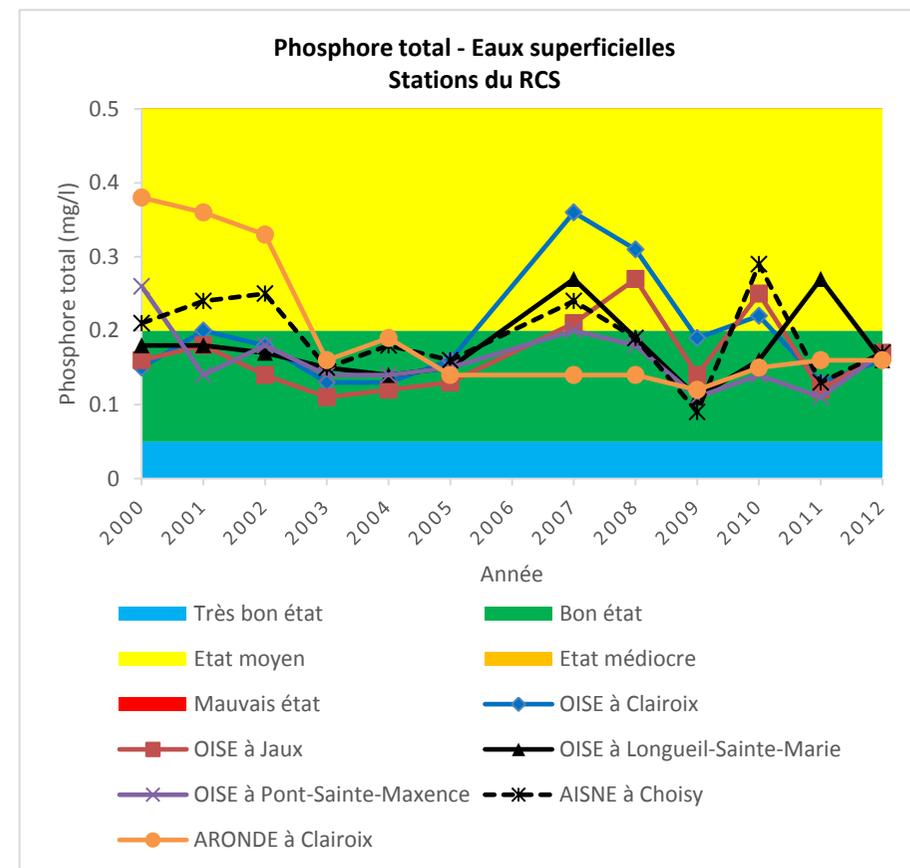
Indicateur d'état

- Concentrations en phosphore total au niveau des stations du RCS et de sites de mesures ponctuelles

De 2000 à 2012, le paramètre phosphore total des stations RCS connaît des dépassements en état moyen pour 27% des mesures. Après une baisse générale des concentrations en phosphore en 2003, une augmentation vers un état moyen est observée pour cinq stations sur six avec un pic plus important pour l'OISE à Clairioix à 0,36 mg/l.

Les mesures ponctuelles montrent une qualité bonne à très bonne sur la plupart des cours d'eau sauf pour le ru de la Payelle (Aronde) qui affiche une qualité mauvaise et le ru de Berne (Aisne) une qualité plutôt moyenne.

En 2012, la qualité des cours d'eau vis-à-vis du paramètre Phosphore total est globalement moyenne.



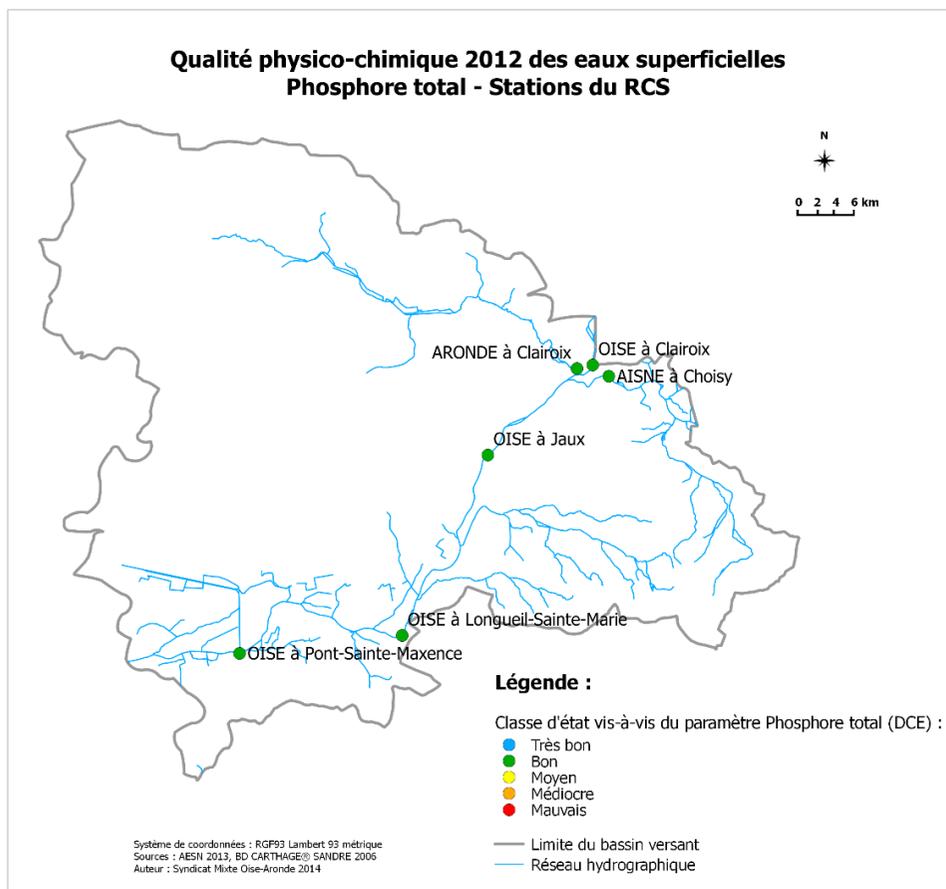
Graphique 2 : Evolution des concentrations en phosphore total (Percentiles 90) des eaux superficielles au niveau des stations du RCS

Références au SAGE

Objectif RIV-SUIVI – Améliorer la connaissance des rivières et des milieux aquatiques et compléter leur suivi

1.1.1 QUALITE PHYSICO-CHEMIQUE DES EAUX SUPERFICIELLES

⇒ Phosphore total (suite)



Carte 8 : Qualité physico-chimique 2012 des eaux superficielles vis-à-vis du phosphore total au niveau des stations du RCS

Tableau 7 : Evolution des concentrations moyennes en phosphore total des eaux superficielles au niveau de sites de mesures ponctuelles (ND : concentration inférieure aux limites de détection)

Masse d'eau	Cours d'eau	Commune	Phosphore total (mg/l)			
			2005	2009	2010	2011
Oise	Oise	Longueil-Sainte-Marie				0,1
Oise	Ru du Grand Fossé	Longueil-Sainte-Marie				0,34
Oise	Fossé Traxin	Pontpoint			0,10	
Oise	Ru de Goderu	Lacroix-Saint-Ouen			0,10	
Oise	Ru de Roucanne	Rhuis			0,06	
Oise	Ruisseau de la Frette	Les Ageux			0,05	
Oise	Ru des Planchettes	Lacroix-Saint-Ouen			0,20	
Aronde	Aronde	Moyenneville	ND	ND	0,02	ND
Aronde	Aronde	Neufvy-sur-Aronde	0,03	ND	0,17	0,06
Aronde	Aronde	Gournay-sur-Aronde	0,03	ND	0,05	0,04
Aronde	Aronde	Monchy-Humières	0,06		0,15	0,10
Aronde	Aronde	Bienville	0,06		0,11	0,10
Aronde	Aronde	Gournay-sur-Aronde	0,03	ND		
Aronde	Aronde	Montmartin		ND		
Aronde	Aronde	Monchy-Humières		0,11		
Aronde	Aronde	Braisnes	0,05	0,08		
Aronde	Aronde	Coudun	0,06	0,09		
Aronde	Aronde	Clairoix		0,11		
Aronde	Aronde	Wacquemoulin	ND			
Aronde	Somme d'Or	Gournay-sur-Aronde	ND	ND		
Aronde	Payelle	Remy	1,52			1,40
Aronde	Payelle	Remy		0,48		
Aronde	Payelle	Lachelle		0,81		
Aisne	Ru de Berne	Pierrefonds		0,28	0,45	
Aisne	Ru de Berne	Vieux-Moulin			0,25	

Sources des données

Données issues du RCS, collectées par l'Agence de l'eau Seine-Normandie et la DREAL Picardie (2012), et de la synthèse de mesures effectuées sur le bassin de 2005 à 2011 (maîtres d'ouvrage : communes, CCPP, CCPS, DDT Oise, AESN, ARC, SIA Longueil-Sainte-Marie, Bureau d'études Ingetec).

1.1.1 QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DES EAUX SUPERFICIELLES

⇒ Carbone organique dissous

Description

Le Carbone Organique Dissous (COD) mesure la teneur en matières organiques dissoutes sans distinction de la nature des composés organiques. Les cours d'eau sont naturellement chargés en matières organiques car celles-ci sont issues de la décomposition des cellules animales et végétales. Mais elles proviennent également d'apports anthropiques incluant les eaux résiduaires domestiques et industrielles, les effluents d'élevage (fumier et lisier) et les produits phytosanitaires. Le COD est donc un indicateur de la pollution organique des eaux superficielles.

Le COD contribue au bilan de l'oxygène car les matières organiques sont oxydables : leur décomposition requiert de l'oxygène et entraîne ainsi un appauvrissement du milieu en oxygène.

La conformité en performance des stations de traitement des eaux usées est notamment déterminée par la mesure de COD dans les rejets.

Tableau 8 : Classes d'état physico-chimique (DCE) pour le COD

Classes d'état (DCE)	COD (mg/l)
Très bon état	$[x] < 5$
Bon état	$5 \leq [x] < 7$
Etat moyen	$7 \leq [x] < 10$
Etat médiocre	$10 \leq [x] < 15$
Mauvais état	$15 \leq [x]$

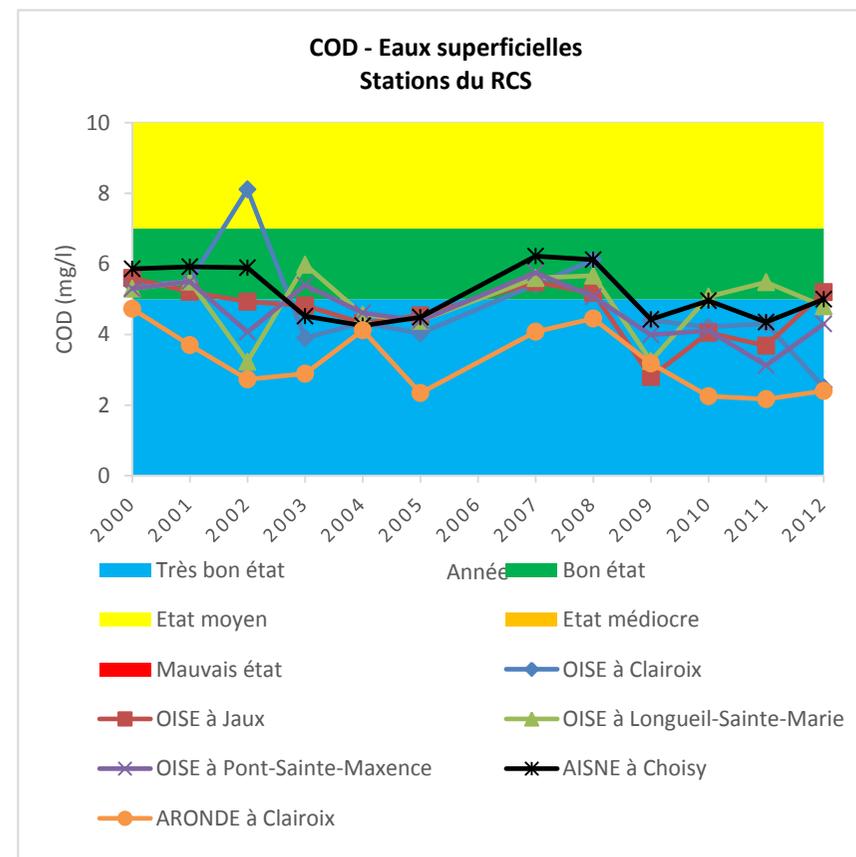
Indicateur d'état

- Concentrations en COD au niveau des stations du RCS et de sites de mesures ponctuelles

L'Aronde à Clairoix est la station la moins dégradée avec un classement en très bon état durant toute la chronique. Les autres stations RCS oscillent entre bon état et très bon état. Un seul dépassement en état moyen est observé au niveau de l'OISE à Clairoix en 2002 avec 8,11 mg/l.

Les mesures ponctuelles révèlent une très bonne qualité sur la plupart des sites.

En 2012, la qualité des cours d'eau vis-à-vis du paramètre COD est globalement bonne voire très bonne.



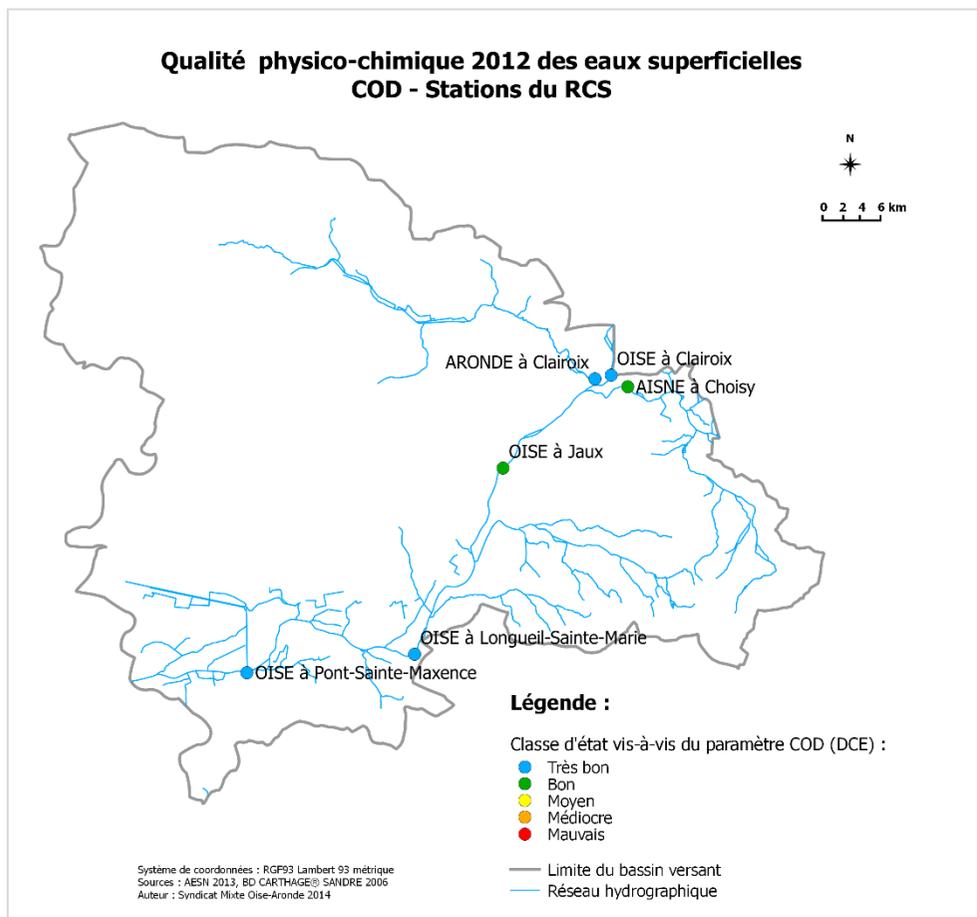
Graphique 3 : Evolution des concentrations en COD (Percentiles 90) des eaux superficielles au niveau des stations du RCS

Références au SAGE

Objectif RIV-SUIVI – Améliorer la connaissance des rivières et des milieux aquatiques et compléter leur suivi

1.1.1 QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DES EAUX SUPERFICIELLES

⇒ Carbone organique dissous (suite)



Carte 9 : Qualité physico-chimique 2012 des eaux superficielles vis-à-vis du COD au niveau des stations du RCS

Tableau 9 : Evolution des concentrations moyennes en COD des eaux superficielles au niveau de sites de mesures ponctuelles

Masse d'eau	Cours d'eau	Commune	COD (mg/l)	
			2009	2010
Oise	Fossé Traxin	Pontpoint		4,50
Oise	Ru de Goderu	Lacroix-Saint-Ouen		4,56
Oise	Ru de Roucanne	Rhuis		2,13
Oise	Ruisseau de la Frette	Les Ageux		6,11
Oise	Ru des Planchettes	Lacroix-Saint-Ouen		5,45
Aisne	Ru de Berne	Pierrefonds	3,05	2,65
Aisne	Ru de Berne	Pierrefonds	4,95	3,85
Aisne	Ru de Berne	Pierrefonds	4,65	3,30
Aisne	Ru de Berne	Pierrefonds	4,00	4,25
Aisne	Ru de Berne	Vieux-Moulin		6,58
Aisne	Ru de Berne	Pierrefonds	4,40	4,40

Sources des données

Données issues du RCS, collectées par l'Agence de l'eau Seine-Normandie et la DREAL Picardie (2012), et de la synthèse de mesures effectuées sur le bassin de 2005 à 2011 (maîtres d'ouvrage : communes, CCPP, CCPS, DDT Oise, AESN, ARC, SIA Longueil-Sainte-Marie, Bureau d'études Ingetec).

1.1.1 QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DES EAUX SUPERFICIELLES

⇒ DBO5

Description

Le paramètre DBO5 correspond à la demande biochimique en oxygène, c'est-à-dire à la quantité d'oxygène consommée par les microorganismes en 5 jours pour dégrader/oxyder les matières organiques présentes dans l'eau. C'est donc un indicateur pertinent du risque d'appauvrissement en oxygène de l'eau mais aussi de la biodégradabilité des matières organiques.

La conformité en performance des stations de traitement des eaux usées est notamment déterminée par la mesure de DBO5 dans les rejets.

Tableau 10 : Classes d'état physico-chimique (DCE) pour le DBO5

Classes d'état (DCE)	DBO ₅ (mg O ₂ /l)
Très bon état	$[x] < 3$
Bon état	$3 \leq [x] < 6$
Etat moyen	$6 \leq [x] < 10$
Etat médiocre	$10 \leq [x] < 25$
Mauvais état	$25 \leq [x]$

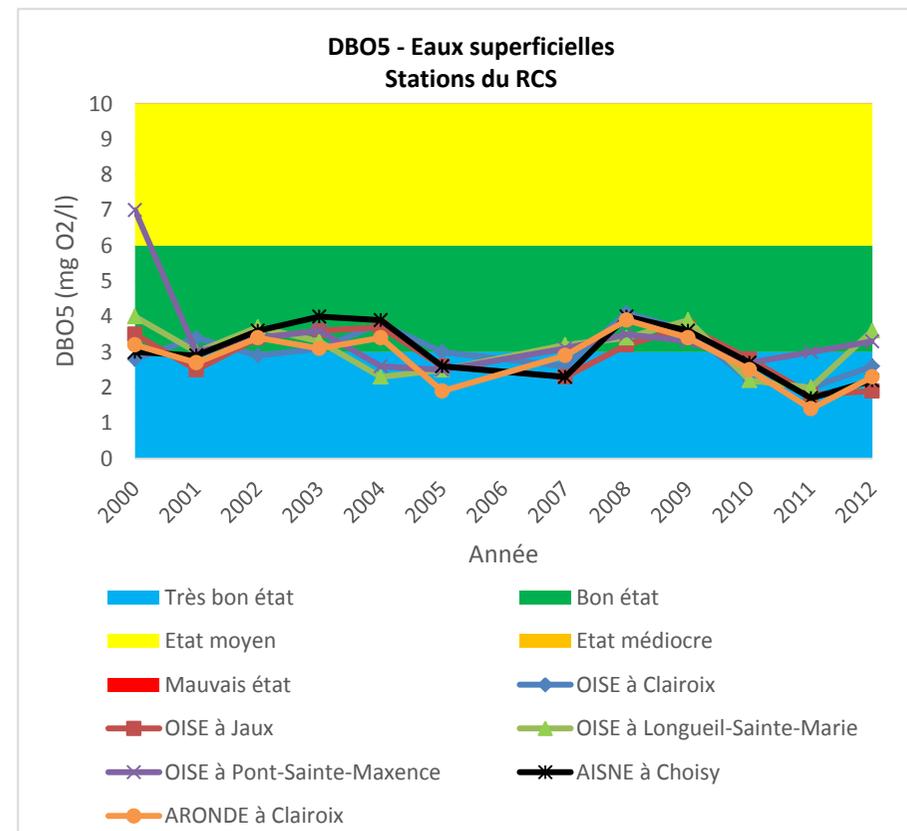
Indicateur d'état

- Concentrations en DBO5 au niveau des stations du RCS et de sites de mesures ponctuelles

Le classement oscille entre bon état et très bon état pour toutes les stations. En 2012, 4 stations sont en très bon état et deux stations sont en bon état avec la DBO5 la plus élevée au niveau de l'Oise à Longueil-Sainte-Marie (3,60 mg/l).

D'une manière générale, les mesures ponctuelles mettent en évidence un très bon état. Les seuls dépassements importants sont observés en 2005 et 2009, il semblerait avoir une amélioration en 2011.

En 2012, la qualité des cours d'eau vis-à-vis du paramètre DBO5 est globalement bonne voire très bonne.



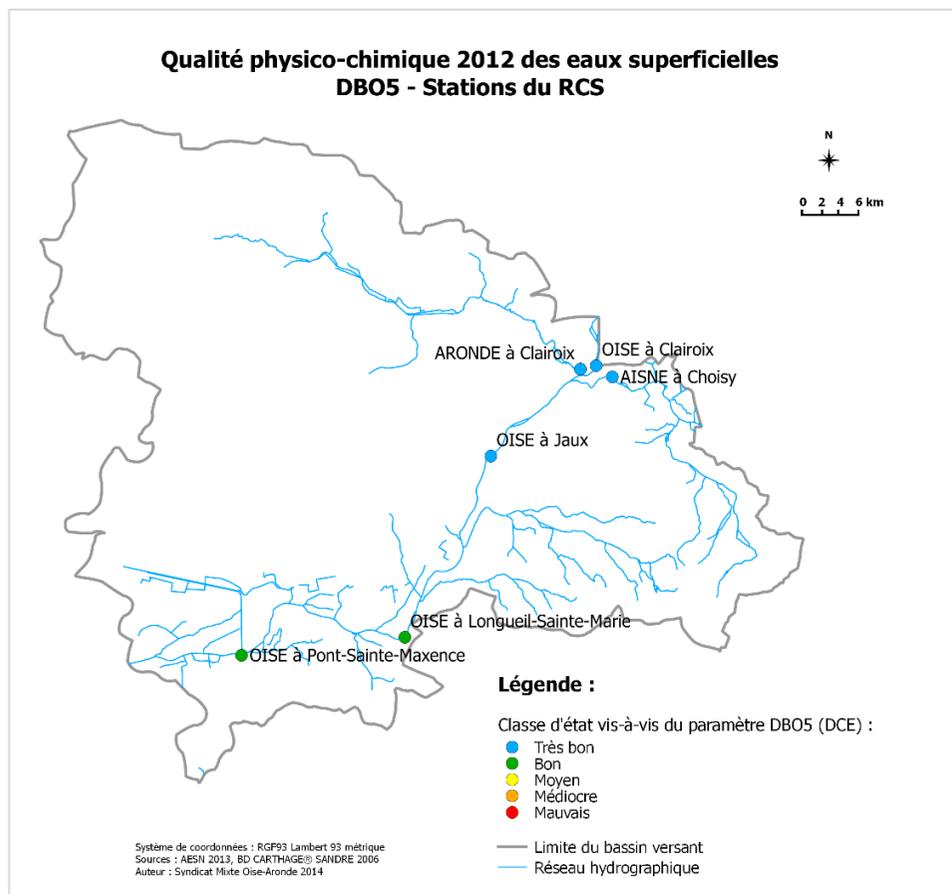
Graphique 4 : Evolution des concentrations en DBO5 (Percentiles 90) des eaux superficielles au niveau des stations du RCS

Références au SAGE

Objectif RIV-SUIVI – Améliorer la connaissance des rivières et des milieux aquatiques et compléter leur suivi

1.1.1 QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DES EAUX SUPERFICIELLES

⇒ DBO5 (suite)



Carte 10 : Qualité physico-chimique 2012 des eaux superficielles vis-à-vis du DBO5 au niveau des stations du RCS

Tableau 11 : Evolution des concentrations moyennes en DBO5 des eaux superficielles au niveau de sites de mesures ponctuelles

Masse d'eau	Cours d'eau	Commune	DBO5 (mg O2/l)			
			2005	2009	2010	2011
Oise	Oise	Compiègne		2,00	1,00	1,00
Oise	Ru du Grand Fossé	Longueil-Sainte-Marie				4,00
Oise	Oise	Longueil-Sainte-Marie				1,00
Oise	Fossé Traxin	Pontpoint			3,00	
Oise	Ru de Goderu	Lacroix-Saint-Ouen			1,47	
Oise	Ru de Roucanne	Rhuis			1,77	
Oise	Ruisseau de la Frette	Les Ageux			1,27	
Oise	Ru des Planchettes	Lacroix-Saint-Ouen			1,73	
Ardeche	Ardeche	Moyenneville	0,67	1,00	0,63	ND
Ardeche	Ardeche	Neufvy-sur-Ardeche	0,03	ND	0,97	1,00
Ardeche	Ardeche	Gournay-sur-Ardeche	0,67	ND	0,73	0,80
Ardeche	Ardeche	Monchy-Humières	0,83		1,57	1,50
Ardeche	Ardeche	Bienville	0,93		1,10	1,50
Ardeche	Ardeche	Montmartin		1,00		
Ardeche	Ardeche	Braisnes	0,80	ND		
Ardeche	Ardeche	Coudun	0,97	1,00		
Ardeche	Ardeche	Clairoix		1,00		
Ardeche	Ardeche	Wacquemoulin	1,00	1,00		
Ardeche	Somme d'Or	Gournay-sur-Ardeche	0,60	ND		
Ardeche	Payelle	Remy	9,60			4,30
Ardeche	Payelle	Remy		4,00		
Ardeche	Payelle	Lachelle		5,00		
Ardeche	Payelle	Remy		6,00		
Aisne	Ru de Berne	Pierrefonds		2,50	2,75	
Aisne	Ru de Berne	Pierrefonds		4,00	4,10	
Aisne	Ru de Berne	Vieux-Moulin			3,25	

Sources des données

Données issues du RCS, collectées par l'Agence de l'eau Seine-Normandie et la DREAL Picardie (2012), et de la synthèse de mesures effectuées sur le bassin de 2005 à 2011 (maîtres d'ouvrage : communes, CCPP, CCPS, DDT Oise, AESN, ARC, SIA Longueil-Sainte-Marie, Bureau d'études Ingetec).

1.1.1 QUALITE CHIMIQUE DES EAUX SUPERFICIELLES

Description

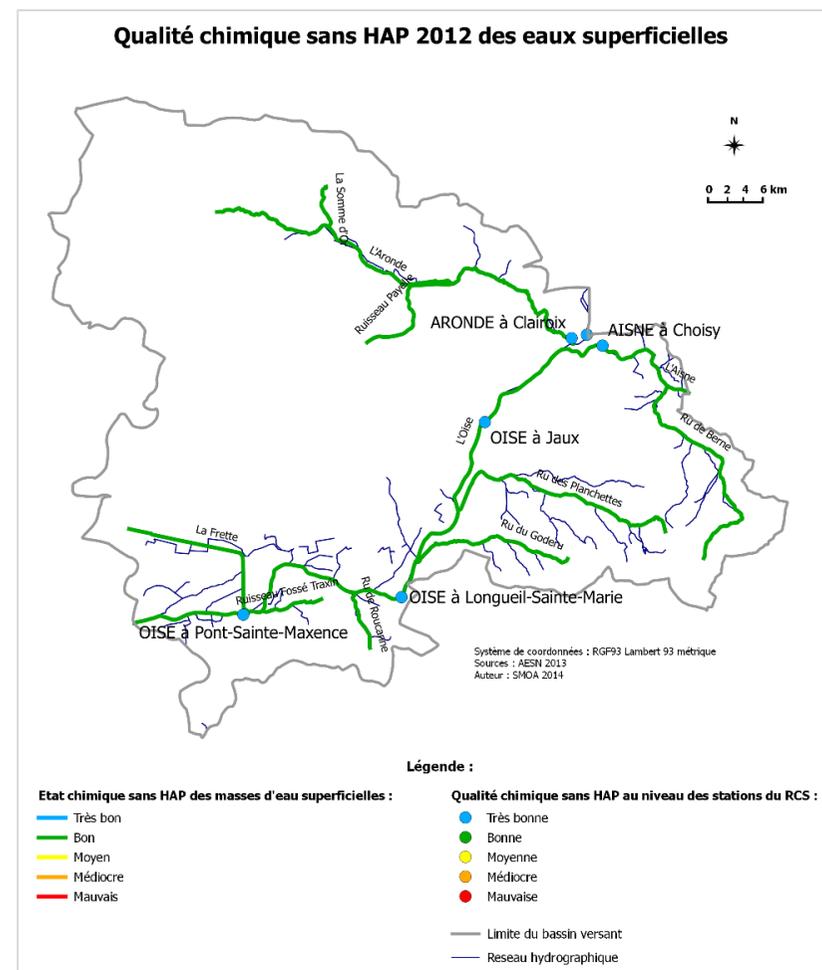
L'état chimique est évalué par rapport au respect des normes de qualité environnementales pour **41 substances prioritaires et prioritaires dangereuses**. La DCE vise, dans son article 16, 33 substances prioritaires, dont 13 prioritaires dangereuses, auxquelles s'ajoutent 8 substances de la liste I de la directive 76/464/CE soit 41 substances. L'objectif de bon état chimique consiste à respecter les **normes de qualité environnementales** pour ces substances.

Indicateur d'état

- **Etat chimique des masses d'eau superficielles**
- **Qualité chimique des eaux superficielles au niveau des stations du RCS**

100 % des masses d'eau superficielles sont classées en mauvais état si l'on prend en compte les HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) et 100 % sont en bon état sans HAP. Les HAP, d'origine anthropique, proviennent de la combustion incomplète de matières organiques (pétrole, carburant de moteurs à essence et diesel, charbon, ordures ménagères, etc.).

Les HAP sont les principaux obstacles à l'atteinte du bon état chimique des masses d'eau superficielles.

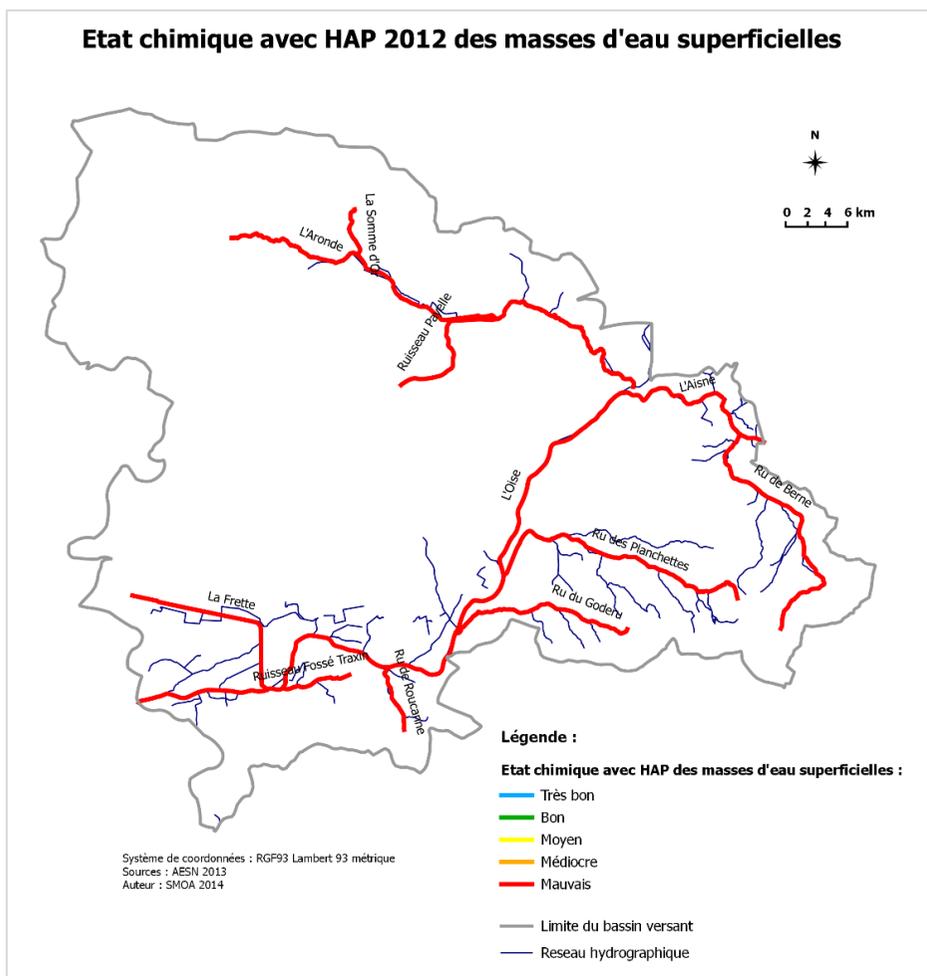


Carte 11 : Qualité chimique sans HAP 2012 des eaux superficielles

Références au SAGE

Objectif RIV-SUIVI – Améliorer la connaissance des rivières et des milieux aquatiques et compléter leur suivi

1.1.2 QUALITE CHIMIQUE DES EAUX SUPERFICIELLES



Carte 12 : Etat chimique avec HAP 2012 des masses d'eau superficielles

Tableau 12 : Etat chimique et objectifs d'atteinte du bon état chimique des masses d'eau superficielles

	Masse d'eau superficielle		Etat chimique sans HAP	Etat chimique avec HAP	Délai d'atteinte du bon état chimique
	N°	Nom			
Masses d'eau Grand Cours d'Eau	FRHR188	L'Aronde de sa source au confluent de l'Oise (exclu)	Bon	Mauvais	2021
	FRHR216C (partielle ment)	L'Oise du confluent de l'Aisne (exclu) au confluent du Thérain (exclu)	Bon	Mauvais	2021
	FRHR211 (partielle ment)	L'Aisne du confluent de la Vesle (exclu) au confluent de l'Oise (exclu)	Bon	Mauvais	2021
Masses d'eau Petit Cours d'Eau	Appartenant à la masse d'eau Aronde				
	FRHR188-H0365000	Ru de la Payelle	Bon	Mauvais	2021
	FRHR188-H0362000	Somme d'Or	Bon	Mauvais	2015
	Appartenant à la masse d'eau Oise				
	FRHR216C-H2005000	Ru des Planchettes	Bon	Mauvais	2015
	FRHR216 - H2007000	Ru du Goderu	Bon	Mauvais	2015
	FRHR216C-H2042000	Ru de Roucanne	Bon	Mauvais	2021
	FRHR216C-H2044000	Ruisseau Fossé Traxin	Bon	Mauvais	2021
	FRHR216C-H2045000	La Frette	Bon	Mauvais	2015
	Appartenant à la masse d'eau Aisne				
FRHR211-H1684000	Ru de Berne	Bon	Mauvais	2021	

Sources des données

Données issues du RCS, collectées par l'Agence de l'eau Seine-Normandie et la DREAL Picardie (2012)

1.1.3 QUALITE CHIMIQUE DES EAUX SOUTERRAINES

⇒ Nitrates

Description

Les nitrates atteignent les eaux souterraines par phénomène d’infiltration des eaux dans le sol. Or la ressource en eau utilisée pour l’eau potable ne doit pas dépasser la norme de qualité de 50 mg/l de nitrates dans une eau brute (non traitée).

Un classement des captages d’eau potable établi par le SDAGE Seine-Normandie fixe des seuils supplémentaires de concentrations de nitrates pour permettre d’orienter les actions.

Tableau 13 : Classement des captages d'eau potable (SDAGE Seine-Normandie) vis-à-vis des nitrates

Classement des captages	Nitrates (mg/l)
Inférieur au seuil de vigilance	$[x] < 25$
Entre seuil de vigilance et seuil d'action renforcée	$25 \leq [x] < 37$
Supérieur au seuil d'action renforcée	$37 \leq [x] < 50$
Supérieur à la norme de qualité de l'eau potable	$50 \leq [x]$

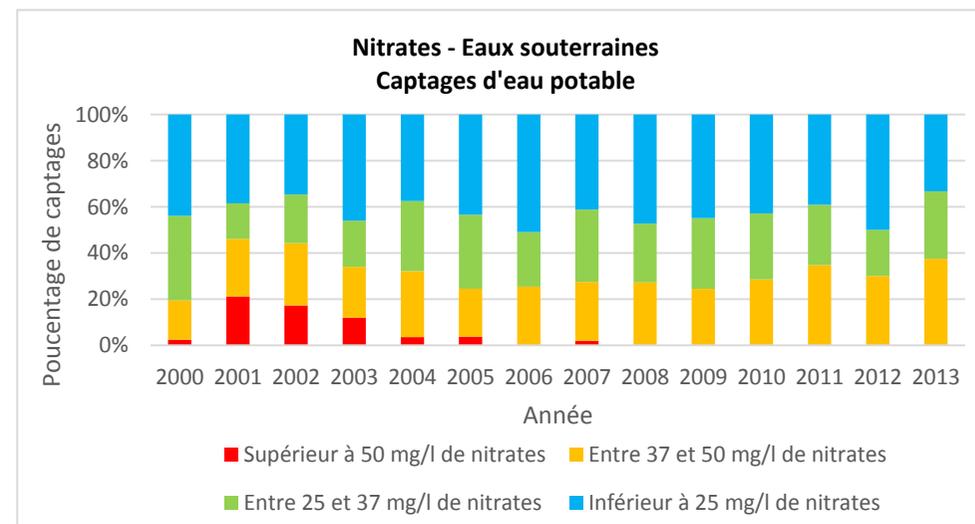
Indicateur d'état

- Concentrations moyennes en nitrates de l’eau brute au niveau des captages d’eau potable

Le bassin Oise-Aronde compte actuellement 56 captages actifs.

Entre 2000 et 2013, la part de captages dépassant la norme de potabilité a diminué jusqu’à être nulle en raison d’une amélioration de la qualité de l’eau au niveau de 8 captages.

En 2013, il n’y a aucun dépassement de qualité. Cependant, **34,8 % des captages affichent des concentrations supérieures au seuil d’action renforcée et 30,4 % entre le seuil de vigilance et le seuil d’action renforcée.**



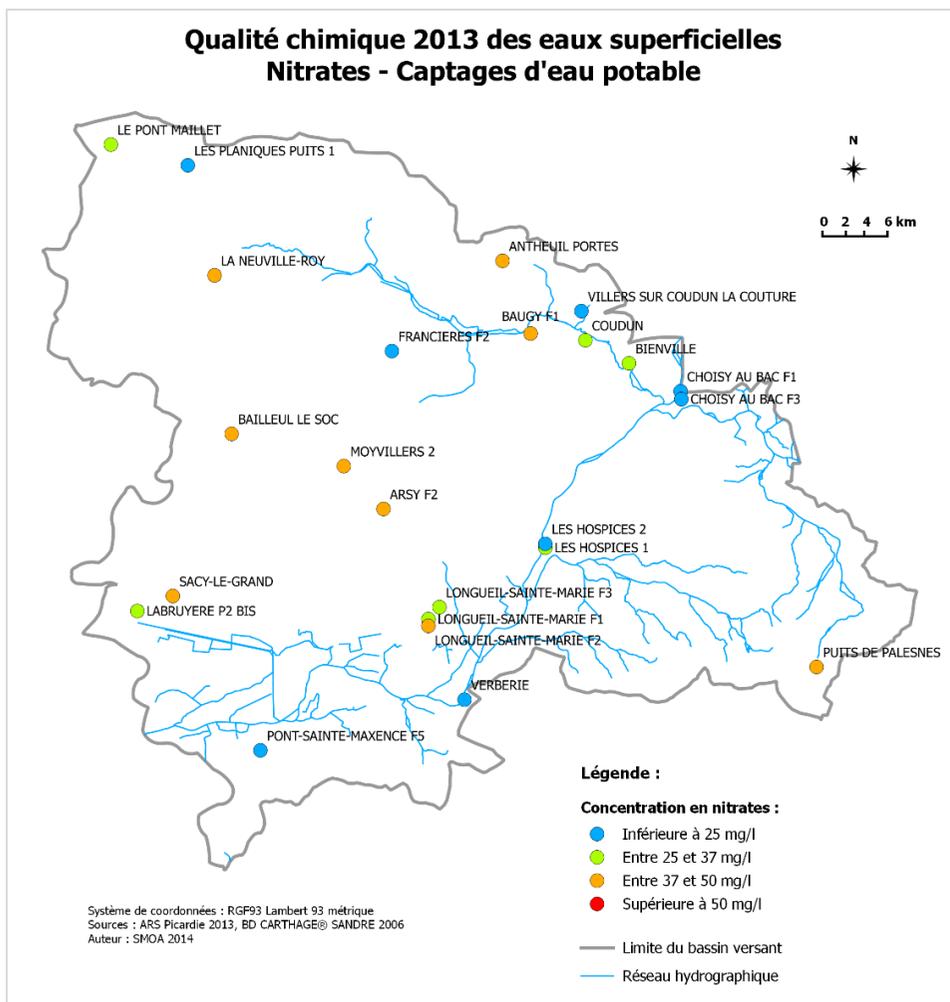
Graphique 5 : Evolution des concentrations moyennes en nitrates des eaux souterraines au niveau des captages d'eau potable

Références au SAGE

Objectif AEP – Sécuriser l’alimentation en eau potable sur le territoire du SAGE

1.1.3 QUALITE CHIMIQUE DES EAUX SOUTERRAINES

⇒ Nitrates (suite)



Carte 13 : Qualité chimique 2013 des eaux superficielles vis-à-vis des nitrates au niveau des captages d'eau potable

Sources des données

Données issues de l'Agence Régionale de Santé de Picardie 2013.

1.1.3 QUALITE CHIMIQUE DES EAUX SOUTERRAINES

⇒ Pesticides : Atrazine et Déséthylatrazine

Description

Les pesticides se retrouvent dans les nappes souterraines par infiltration des eaux dans le sol. Les pesticides sont utilisés en agriculture ainsi que pour l'entretien des espaces verts publics, des jardins de particuliers et des voiries (réseau routier et réseau ferré). La norme de qualité fixée pour l'alimentation en eau potable est de 0,1 µg/l par molécule de pesticide. Un classement des captages d'eau potable établi par le SDAGE Seine-Normandie fixe des seuils supplémentaires de concentrations afin d'orienter les actions.

Tableau 14 : Classement des captages d'eau potable (SDAGE Seine-Normandie) vis-à-vis des pesticides

Classement des captages	Molécule de pesticide (µg/l)
Inférieur au seuil de vigilance	$[x] < 0,05$
Entre seuil de vigilance et seuil d'action renforcée	$0,05 \leq [x] < 0,075$
Supérieur au seuil d'action renforcée	$0,075 \leq [x] < 0,1$
Supérieur à la norme de qualité de l'eau potable	$0,1 \leq [x]$

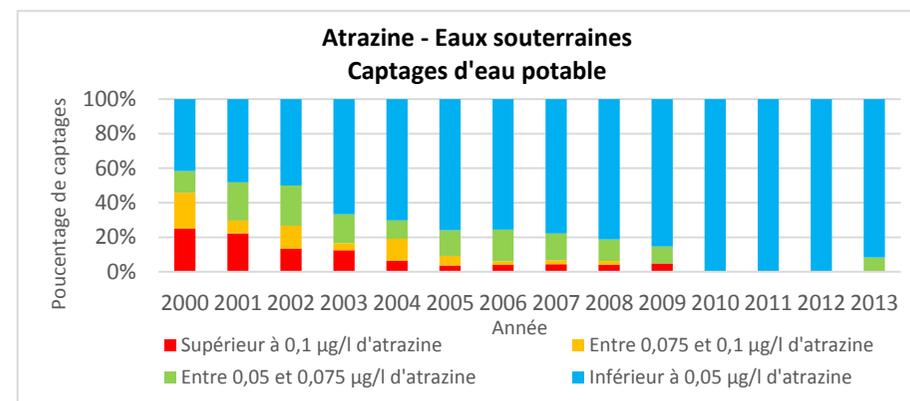
Un suivi régulier se fait notamment pour l'atrazine, et sa principale molécule de dégradation la déséthylatrazine, qui est un herbicide interdit depuis 2001 à cause de son caractère toxique et écotoxicologique avéré. Ce suivi permet de surveiller l'évolution de sa concentration suite à son interdiction.

Indicateur d'état

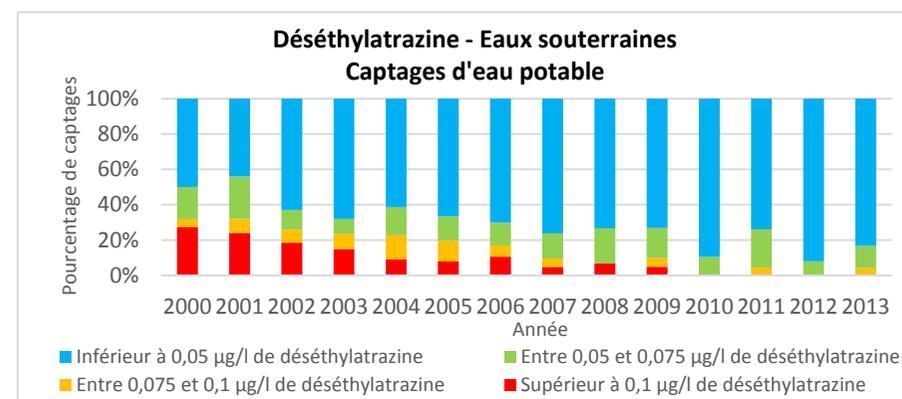
- **Concentrations moyennes en Atrazine et Déséthylatrazine de l'eau brute au niveau des captages d'eau potable**

Au moment de son interdiction en 2001, plus de 20% des captages présentaient un dépassement de qualité pour l'eau potable et seulement environ 40% des captages affichaient des concentrations inférieures au seuil de vigilance. La diminution des concentrations d'atrazine est relativement lente malgré l'interdiction de son utilisation.

En 2013, plus aucun dépassement de qualité n'est observé mais la déséthylatrazine est encore détectée au-dessus du seuil d'action renforcée pour 4% des captages.



Graphique 6 : Evolution des concentrations moyennes en atrazine des eaux souterraines au niveau des captages d'eau potable



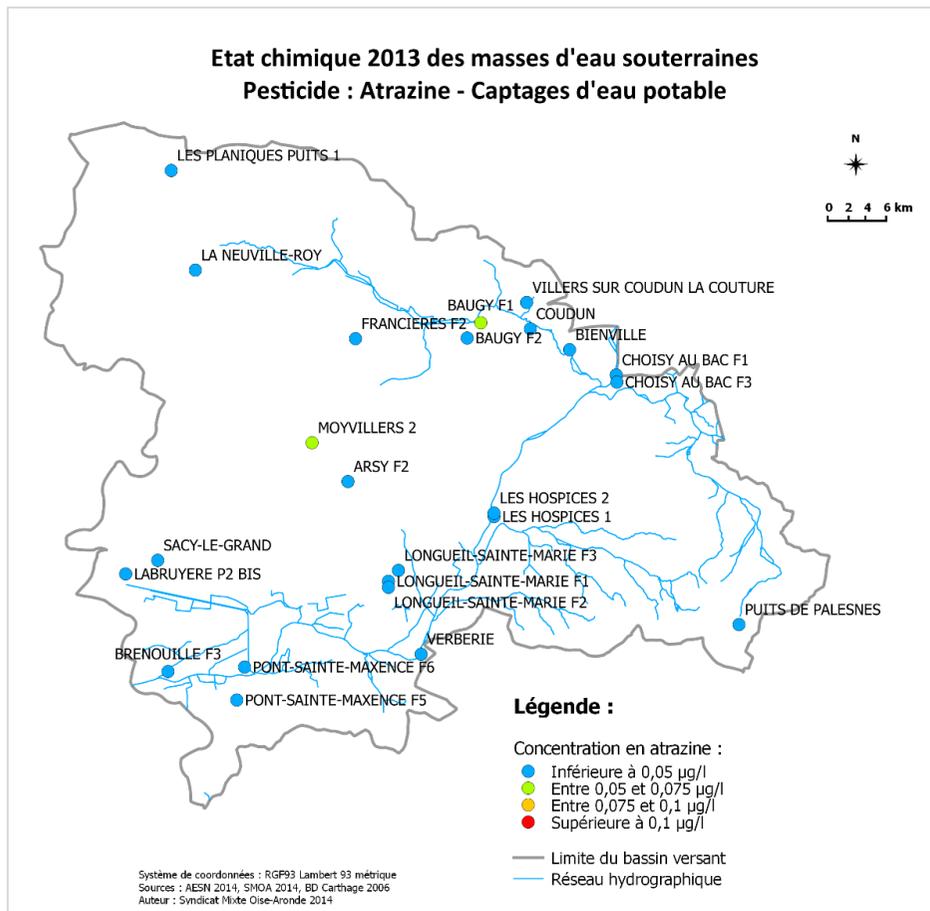
Graphique 7 : Evolution des concentrations moyennes en déséthylatrazine des eaux souterraines au niveau des captages d'eau potable

Références au SAGE

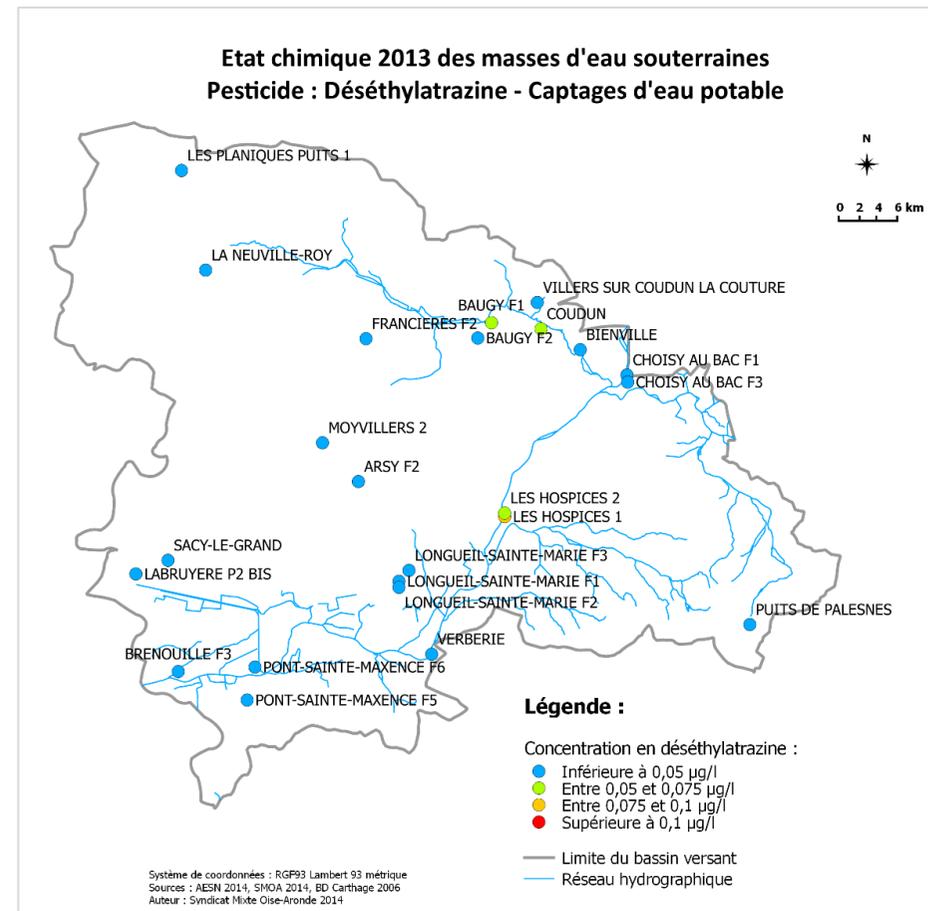
Objectif AEP – Sécuriser l'alimentation en eau potable sur le territoire du SAGE

1.1.3 QUALITE CHIMIQUE DES EAUX SOUTERRAINES

⇒ Pesticides : Atrazine et Déséthylatrazine (suite)



Carte 15 : Qualité chimique 2013 des eaux superficielles vis-à-vis de l'atrazine au niveau des captages d'eau potable



Carte 14 : Qualité chimique 2013 des eaux superficielles vis-à-vis de la déséthylatrazine au niveau des captages d'eau potable

Sources des données

Données issues de l'Agence Régionale de Santé de Picardie 2013

1.1.4 ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Description

La réglementation impose des valeurs seuils pour un usage d'alimentation en eau potable (50 mg/l pour les nitrates et 0,1 µg/l pour chaque molécule de pesticide). La pollution diffuse est le principal facteur de dégradation de la qualité de l'eau souterraine des captages. Le maintien ou l'amélioration de la qualité de l'eau exige donc de prendre des mesures adaptées permettant de limiter la pollution diffuse.

La Déclaration d'Utilité Publique (DUP) permet la mise en place de périmètres de protection autour des captages.

La mise en place de mesures agroenvironnementales (MAE) à enjeu eau, au niveau des Bassins d'Alimentation de Captages (BAC) classés « Grenelle ». Les agriculteurs peuvent ainsi s'engager, pour une durée de cinq ans, à respecter des pratiques agroenvironnementales contribuant à l'amélioration de la qualité de l'eau souterraine des captages.

Par ailleurs, le SAGE préconise une plus grande interconnexion des réseaux d'eau potable pour faciliter la démarche d'amélioration de la qualité de l'eau potable.

Indicateur d'état

- Dépassements de qualité de l'eau brute pour les nitrates au niveau des captages d'eau potable

Tableau 15 : Dépassements de seuils de qualité au niveau des captages d'eau potable

Seuils de dépassements	Paramètres		
	Nitrates	Atrazine	Déséthylatrazine
Dépassements du seuil d'action renforcée	37,5 %	0 %	4,2 %
Dépassements du seuil d'action de vigilance	29,2 %	8,3 %	12,5 %



Carte 16 : Dépassements de qualité des eaux souterraines pour les nitrates au niveau des captages d'eau potable

Références au SAGE

Objectif AEP – Sécuriser l'alimentation en eau potable sur le territoire du SAGE
 Objectif RIV-POLL – Réduire les flux de pollution dès leur origine, quelle que soit leur

1.1.4 ALIMENTATION EN EAU POTABLE (suite)

Indicateurs de réponse

- Nombre de captages disposant de périmètres de protection avec DUP
- Nombre de mesures agro-environnementales à enjeu eau et surfaces concernées
- Niveau d'engagement des agriculteurs dans les mesures agro-environnementales
- Nombre de communes engagées dans la charte d'entretien des espaces publics
- Etat d'avancement des SDAEP

Tableau 16 : Protection des captages d'eau potable – Procédure DUP

Etat d'avancement de la procédure DUP	Nombre de captages
Réalisée	50
En cours	2
Non réalisée	7

7 captages ne disposent pas de DUP.

Tableau 17 : Mesures agro-environnementales à enjeu eau

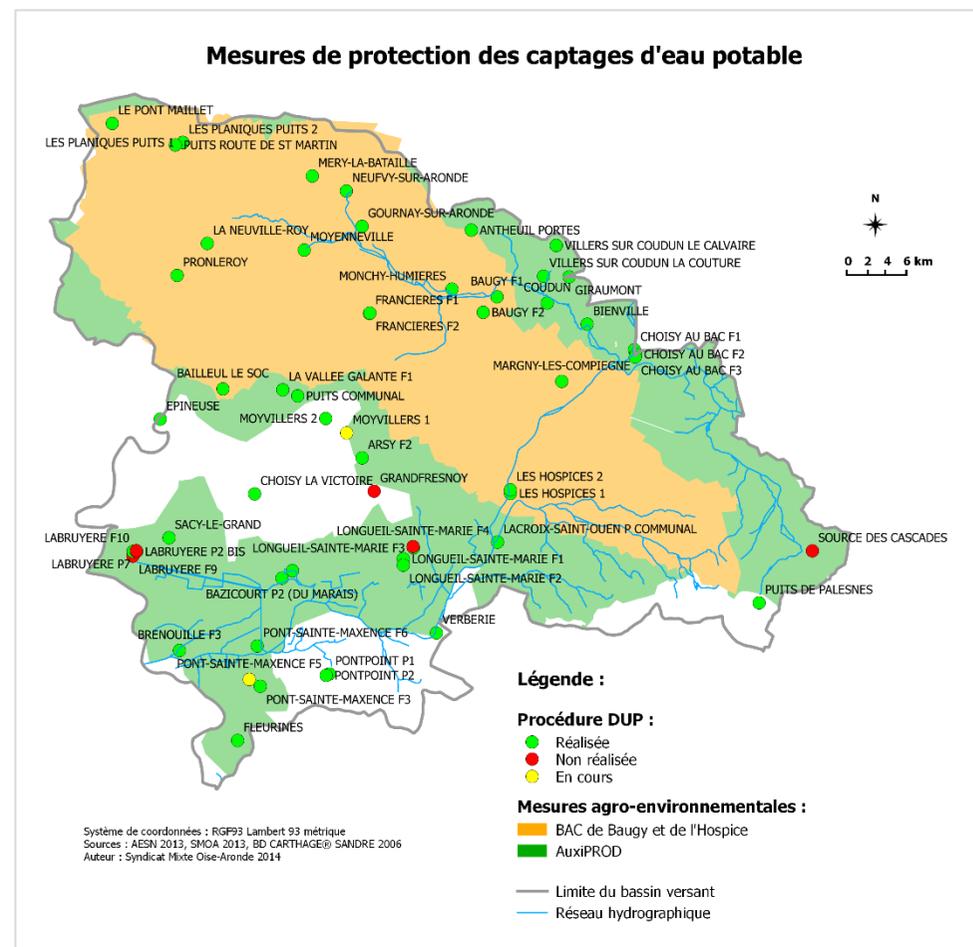
Mesures agro-environnementales à enjeu eau	Surface concernée (ha)
BAC Baugy-Hospices	36320
AuxiPROD	30250

Le BAC des captages Baugy et Hospices fait l'objet d'une MAE territorialisée à enjeu eau. AuxiPROD est une MAE territorialisée régionale de Picardie qui possède un volet enjeu eau important associé à un enjeu érosion.

Le niveau d'engagement des agriculteurs dans la MAE du BAC Baugy-Hospices a fortement augmenté depuis sa mise en place en 2009. En 2013, la surface contractualisée représente 50,54 % de la SAU totale.

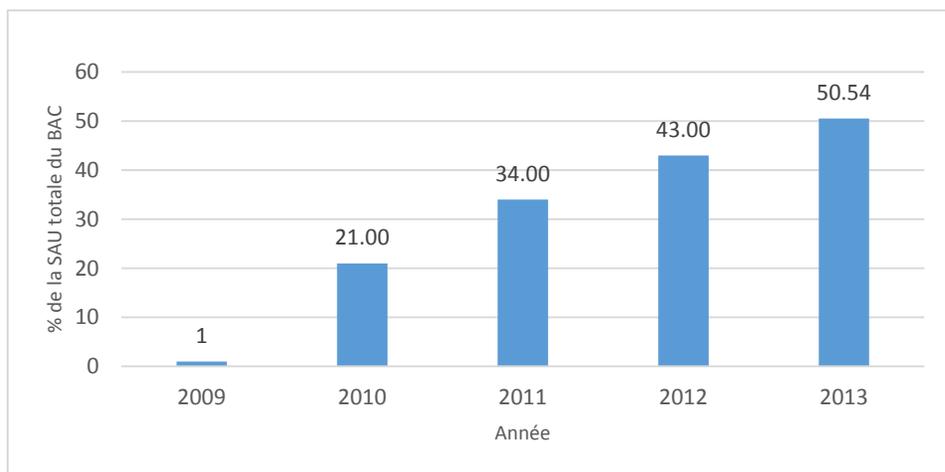
Le niveau d'engagement dans la MAE AuxiPROD ne s'élève qu'à 7,2 %.

Les mesures contractualisées dans les deux MAE concernent principalement des réductions de l'utilisation de produits phytosanitaires.

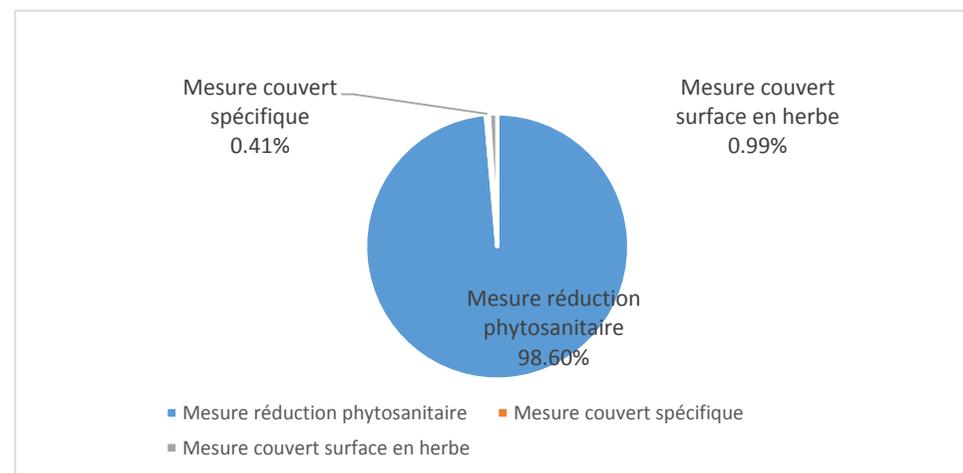


Carte 17 : Mesures de protection des captages d'eau potable

1.1.4 ALIMENTATION EN EAU POTABLE (suite)



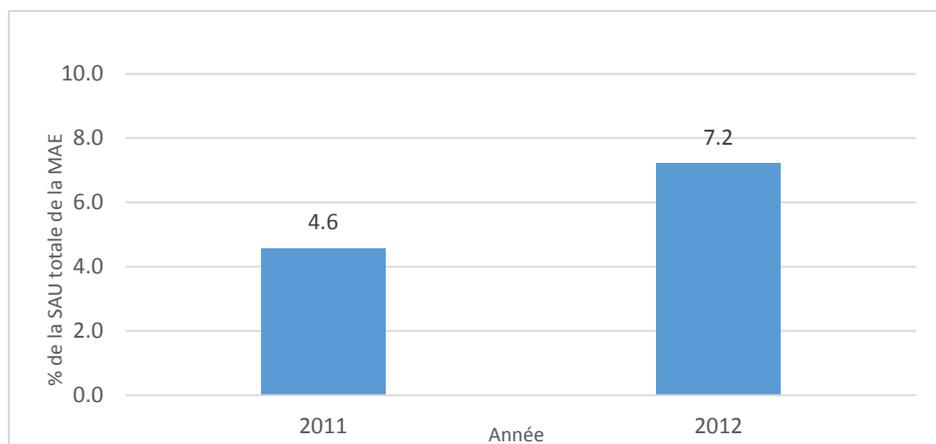
Graphique 9 : Evolution des surfaces contractualisées par les agriculteurs dans la MAE "Bac de Baugy et de l'Hospice"



Graphique 8 : Mesures contractualisées dans la MAE du BAC de Baugy et de l'Hospice en 2013

Tableau 18 : Mesures contractualisées de la MAE AuxiPROD

Mesures contractualisées	Surface (ha)
Réduction phytosanitaire	207,07
Réduction fertilisation	5,33
Bandes enherbées d'intérêt faunistique et floristique	5,7



Graphique 10 : Evolution des surfaces contractualisées par les agriculteurs dans la MAE "AuxiPROD"

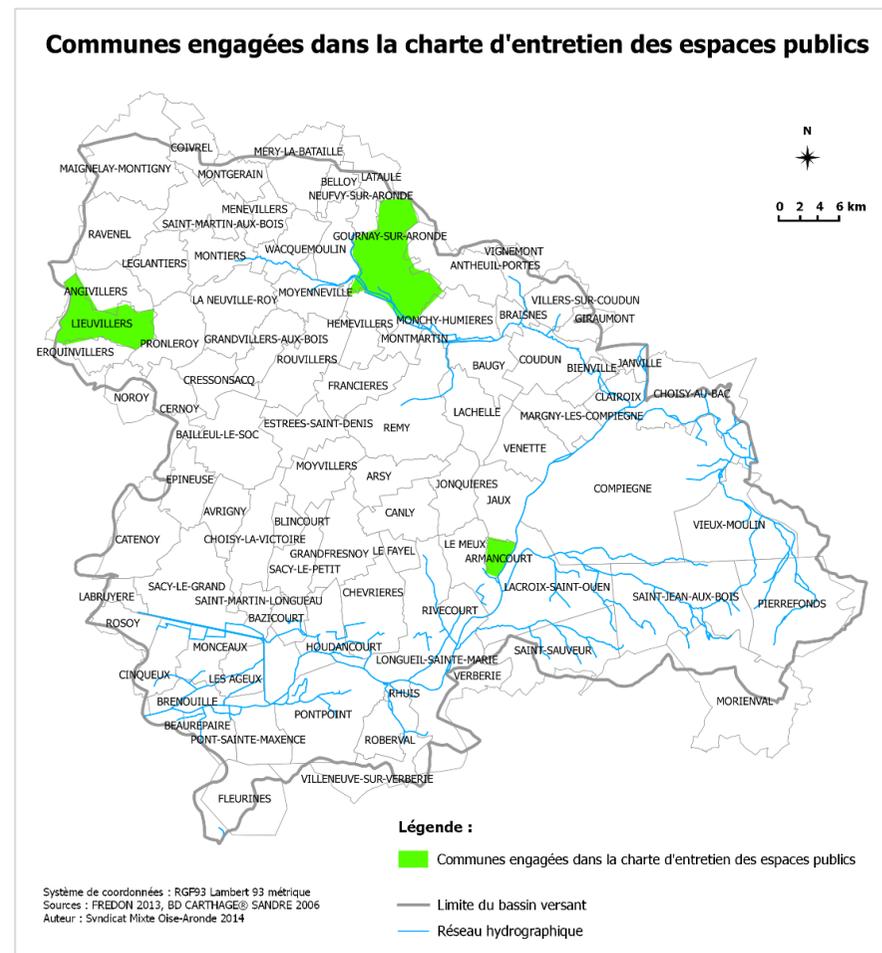
1.1.4 ALIMENTATION EN EAU POTABLE (suite)

Une Charte d'entretien des espaces publics a été créée en 2009 par les agences de l'Eau Seine-Normandie et Artois-Picardie ainsi que le Conseil Régional de Picardie. Les communes signataires s'engagent à faire évoluer leurs pratiques de désherbage en vue de limiter les risques de pollutions ponctuelles et diffuses des ressources en eau. **Seules 3 communes sont signataires de la charte.**

Les communes se sont plus fortement impliquées dans la gestion de l'alimentation en eau potable en élaborant des **Schémas Directeurs d'Alimentation en Eau Potable** qui définissent des priorités locales, en encourageant notamment des stratégies d'interconnexion des réseaux d'eau potable par l'intermédiaire de regroupements intercommunaux.

Tableau 19 : Schémas Directeurs d'Alimentation en Eau Potable

Collectivités	Etat d'avancement des Schémas Directeurs d'Alimentation en Eau Potable
Agglomération de la Région de Compiègne	Réalisé
Communauté de communes du Pays des Sources	Réalisé
Communauté de communes du Plateau Picard	Réalisé
Syndicat Mixte de la Basse Automne et de la Plaine d'Estrées	En cours



Carte 18 : Communes engagées dans la charte d'entretien des espaces publics

Sources des données

Données issues de l'Agence Régionale de Santé de Picardie 2013, Chambre d'Agriculture de l'Oise 2013, ARC 2013, FREDON 2013 et communautés de communes.

1.1.5 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Description

Les eaux usées domestiques et industrielles contiennent des quantités importantes de phosphore, de matières organiques et d'azote. Les stations de traitement des eaux usées doivent impérativement respecter un niveau de qualité des rejets conforme à la directive européenne Eaux Résiduaires Urbaines.

Indicateur de pression

- **Quantité d'eaux usées à traiter en assainissement collectif**

60 communes sur 89 sont raccordées à un réseau d'assainissement collectif avec l'existence de 26 stations de traitement des eaux usées. La quantité d'eaux usées à traiter s'élève à 207 144 EH (Equivalent-Habitants).

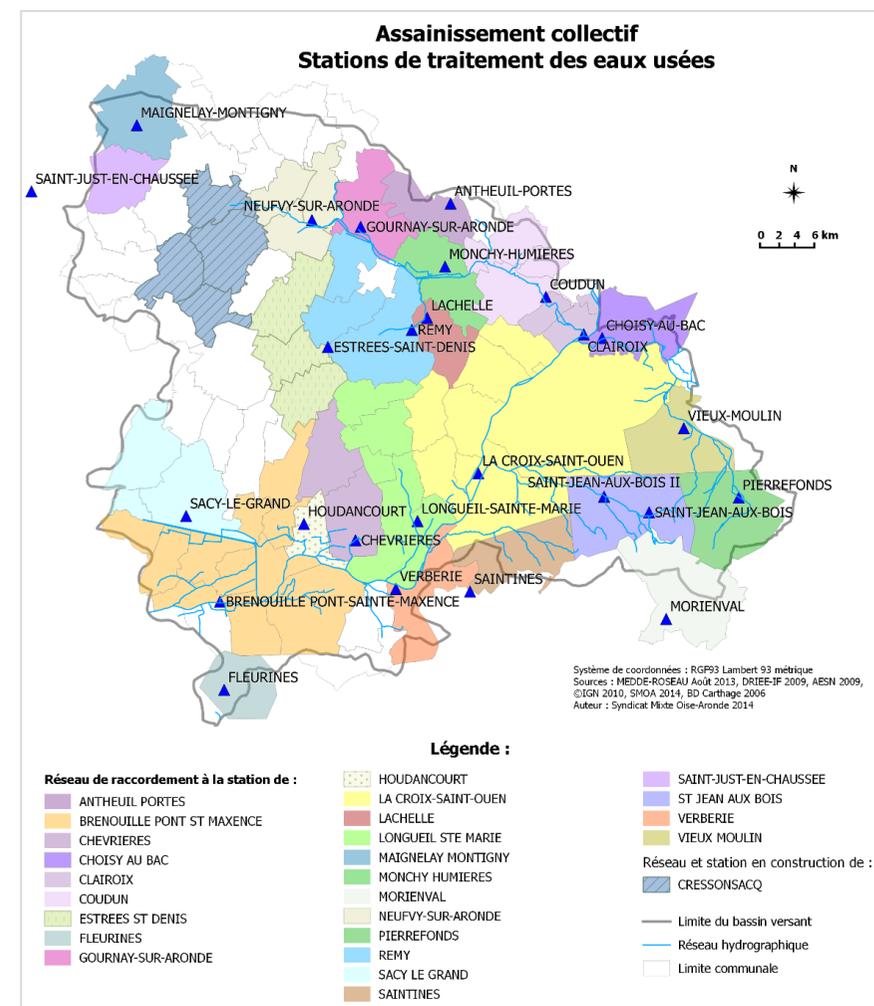
4 communes supplémentaires vont être prochainement zonées en assainissement collectif (Cressonsacq, La Neuville-Roy, Montiers et Pronleroy), leurs eaux usées seront traitées par la station de Cressonsacq actuellement en construction (mise en service prévue pour 2015).

Indicateurs de réponse

- **Conformité des stations de traitement des eaux usées**
- **Capacité nominale des stations de traitement des eaux usées**

50 % des stations ont une capacité nominale comprise entre 2 000 et 10 000 EH et 38 % ont une petite capacité inférieure à 2000 EH.

21 stations sur 26 sont conformes en équipement et en performance et 4 stations ne sont pas conformes en performance. La station de Monchy-Humières est considérée comme non conforme en performance, cependant la dernière mise à jour des données du MEDDE date de 2012 et il est à noter qu'elle a été réhabilitée fin 2013.

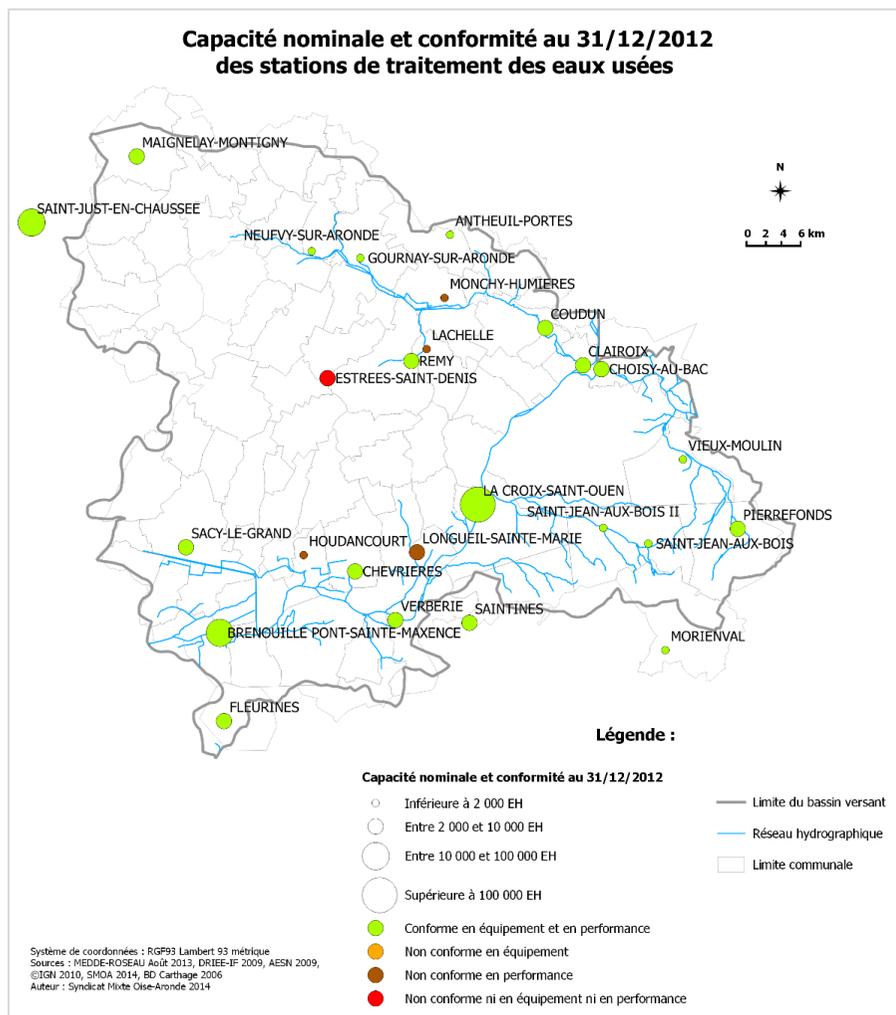


Carte 19 : Assainissement collectif

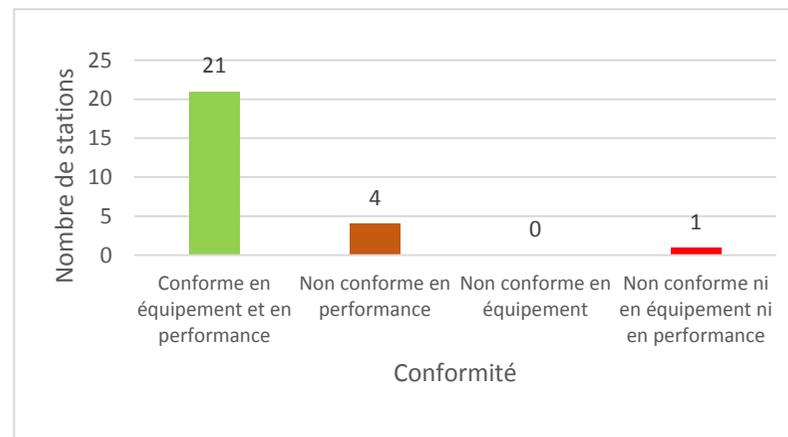
Références au SAGE

Objectif RIV-POLL – Réduire les flux de pollution dès leur origine, quelle que soit leur source

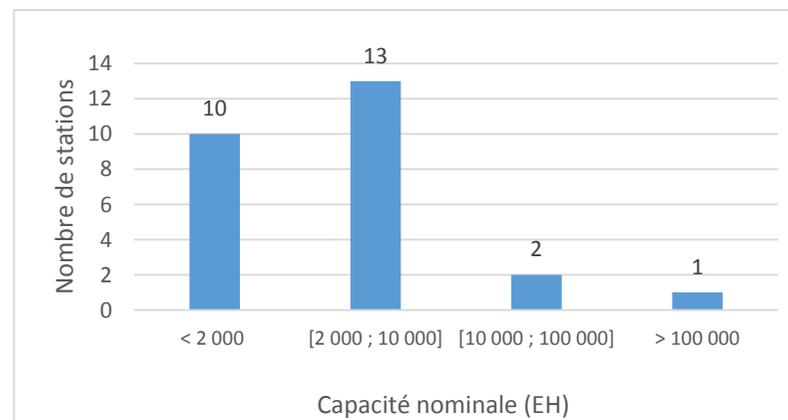
1.1.5 ASSAINISSEMENT COLLECTIF (suite)



Carte 20 : Capacité nominale et conformité au 31/12/2012 des stations de traitement des eaux usées



Graphique 11 : Conformité des stations de traitement des eaux usées au 31/12/2012



Graphique 12 : Capacité nominale des stations de traitement des eaux usées au 31/12/2012

Sources des données

Données issues du MEDDE-ROSEAU 2013, DRIEE-IF 2009, AESN 2009, ©IGN 2010 et SMOA 2014.

1.1.6 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Description

Les zones d'assainissement non collectif concernent les habitations qui ne sont pas raccordées au réseau de collecte d'une station de traitement des eaux usées, le traitement de leurs eaux usées s'effectue par des installations d'assainissement autonome. Les communes ont alors l'obligation de vérifier la conformité de ces installations au vu de la réglementation en vigueur. Les SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif) sont chargés d'assurer ce contrôle.

Indicateur de pression

- Nombre de communes en non collectif

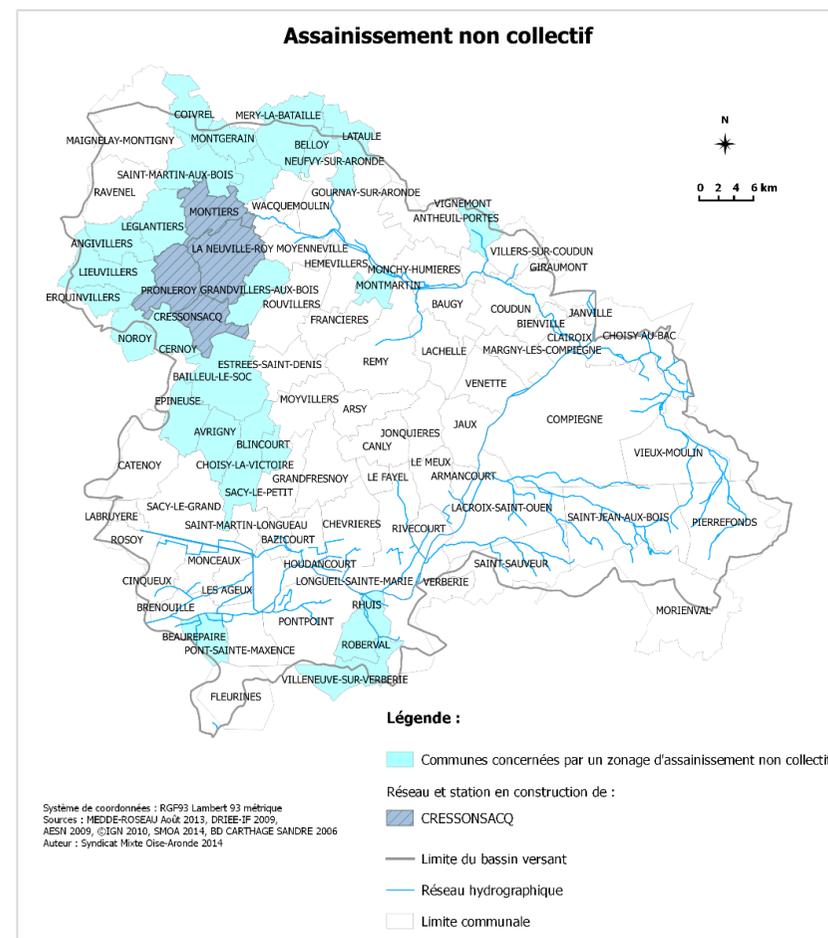
29 communes possèdent un zonage en assainissement non collectif.

Indicateurs de réponse

- Etat d'avancement des diagnostics des installations d'assainissement non collectif
- Nombre et % d'installations d'assainissement non collectif conformes et non conformes

Tableau 20 : Conformité des installations d'assainissement non collectif parmi les contrôles effectués

Conformité	Part des installations contrôlées (%)
Non conforme	71,5
Conforme	28,5



Carte 21: Assainissement non collectif

Références au SAGE

Objectif RIV-POLL – Réduire les flux de pollution dès leur origine, quelle que soit leur source

1.1.6 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (suite)

Aucune information concernant les travaux de réhabilitation sur les installations non conformes n'a pu être acquise.

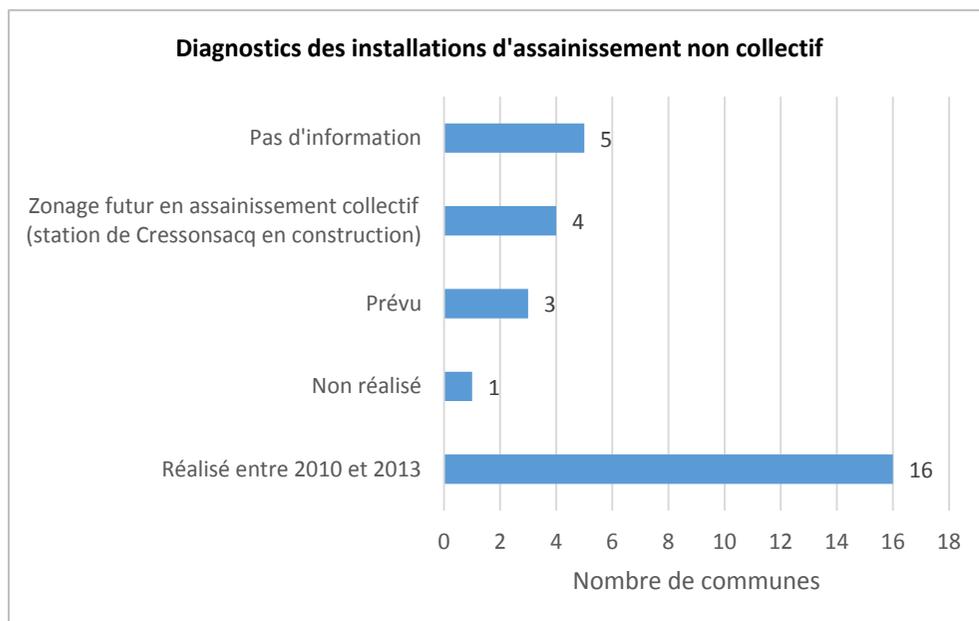


Figure 6 : Etat d'avancement des diagnostics des installations d'assainissement non collectif

Sources des données

Données fournies par la CCPP et la CCPS, et de Veolia Eau pour les communes de la CCPOH.

1.2.1 QUALITÉ BIOLOGIQUE DES EAUX SUPERFICIELLES

⇒ Indicateurs biologiques : IBGN, IBD et IPR

Description

La qualité biologique est définie en fonction d'indicateurs biologiques fondés sur l'analyse de peuplements :

- IBGN (Indice Biologique Global Normalisé) pour les macro-invertébrés benthiques
 - o IBGA (Indice Biologique Global Adapté) correspondant au protocole IBGN adapté aux cours d'eau larges et profonds
- IBD (Indice Biologique Diatomées) pour les diatomées benthiques
- IPR (Indice Poissons Rivière)

Tableau 21 : Classes d'état biologique (DCE) pour les indicateurs biologiques

Classes d'état (DCE)	IBGN	IBGA	IBD	IPR
Très bon état	$16 \leq [x] \leq 20$	$14 \leq [x] \leq 20$	$17 \leq [x] \leq 20$	$0 \leq [x] \leq 7$
Bon état	$14 \leq [x] < 16$	$12 \leq [x] < 14$	$14,5 \leq [x] < 17$	$7 < [x] \leq 16$
Etat moyen	$10 \leq [x] < 14$	$9 \leq [x] < 12$	$10,5 \leq [x] < 14,5$	$16 < [x] \leq 25$
Etat médiocre	$6 \leq [x] < 10$	$5 \leq [x] < 9$	$6 \leq [x] < 10,5$	$25 < [x] \leq 36$
Mauvais état	$0 \leq [x] < 6$	$0 \leq [x] < 5$	$0 \leq [x] < 6$	$36 < [x]$

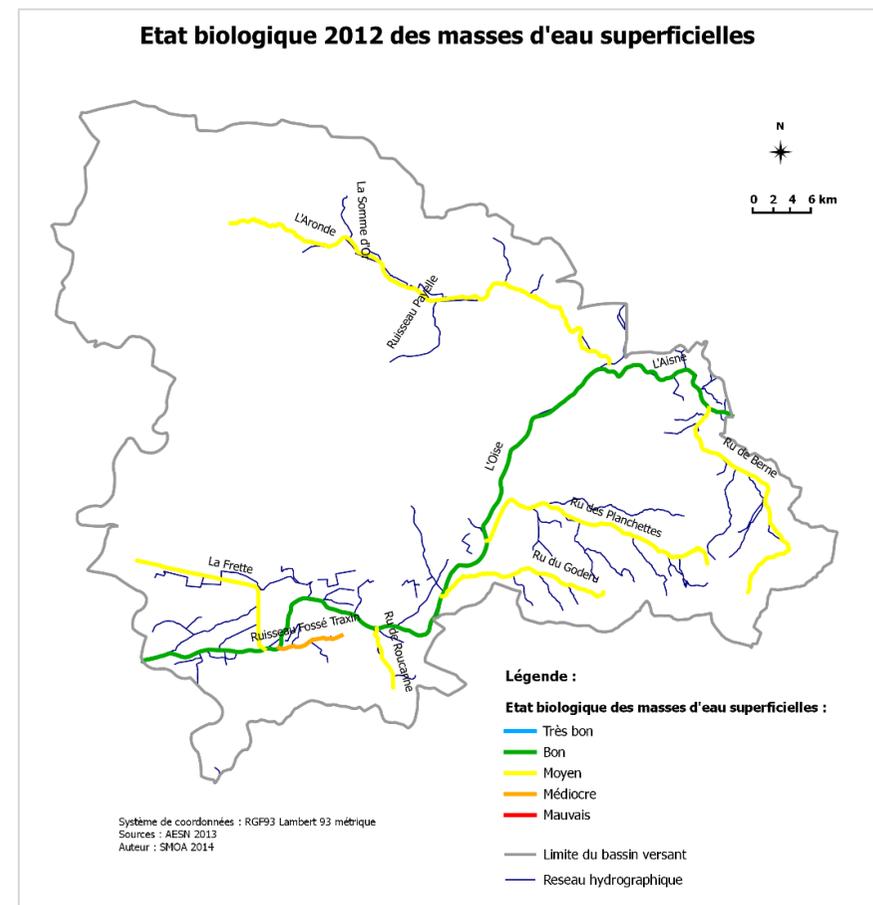
Les éléments physico-chimiques font partie des facteurs explicatifs des conditions biologiques.

Indicateur d'état

- Notes IBGN/IBGA et IBD au niveau des stations du RCS et de sites de mesures ponctuelles
- Notes IPR au niveau des stations de mesures de l'ONEMA
- Etat biologique des masses d'eau superficielles

Peu de données ont pu être récupérées, elles ne sont donc pas représentées sous forme graphique d'évolution mais présentées dans un tableau.

L'état biologique des masses d'eau superficielles est globalement moyen.



Carte 22 : Etat biologique 2012 des masses d'eau superficielles

Références au SAGE

Objectif RIV-SUIVI – Améliorer la connaissance des rivières et des milieux aquatiques et compléter leur suivi

1.2.1 QUALITÉ BIOLOGIQUE DES EAUX SUPERFICIELLES

⇒ Indicateurs biologiques : IBGN, IBD et IPR

Tableau 22 : Evolution des notes IBGN/IBGA des eaux superficielles au niveau de sites de mesures ponctuelles

Masse d'eau	Cours d'eau	Commune	Notes IBGN/IBGA							
			2005	2007	2008	2009	2010	2011	2012	
Aisne	Aisne	Choisy-au-Bac		11	15				19	15
Oise	Oise	Pont-Sainte-Maxence		12	11				13	12
Oise	Oise	Jaux		10	12				17	14
Oise	Oise	Clairoix		15	13				14	13
Aronde	Aronde	Bienville	14					19		
Aronde	Aronde	Coudun	15							
Aronde	Aronde	Braisnes	17							
Aronde	Aronde	Gournay-sur-Aronde	15							
Aronde	Aronde	Moyenneville	11					11,1		
Aronde	Aronde	Wacquemoulin	8							
Aronde	Aronde	Neufvy-sur-Aronde	12					15,8		
Aronde	Aronde	Montmartin					14			
Aronde	Aronde	Monchy-Humières				12				
Aronde	Aronde	Monchy-Humières	18							
Aronde	Payelle	Remy	4							
Aronde	Payelle	Remy				3				
Aronde	Payelle	Remy			6					
Aronde	Payelle	Lachelle			2	7				
Aronde	Somme d'Or	Gournay-sur-Aronde	2							
Oise	Fossé Traxin	Pontpoint						9		
Aisne	Ru de Berne	Vieux-Moulin						11		
Aisne	Ru de Berne	Pierrefonds				5		6		
Oise	Ru de Goderu	Lacroix-Saint-Ouen						13		
Oise	Ru de Roucanne	Rhuis						12		
Oise	Ru des Planchettes	Lacroix-Saint-Ouen						11		
Oise	Ru du Grand Fossé	Rivecourt							2	
Oise	Ru Gaillant	Rivecourt							7	
Oise	Ruisseau de la Frette	Les Ageux						11		

Tableau 23 : Evolution des notes IBD des eaux superficielles au niveau de sites de mesures ponctuelles

Masse d'eau	Cours d'eau	Commune	Notes IBD					
			2007	2008	2009	2010	2011	2012
Oise	Oise	Clairoix	14,4	15,2	13,9	15,2	15	14,7
Oise	Oise	Jaux	15,2	14,8				
Oise	Oise	Pont-Sainte-Maxence	15,7	15,2				
Aisne	Aisne	Choisy-au-Bac	14,4	15,2				
Oise	Ru Gaillant	Rivecourt					14,5	
Oise	Ru Gaillant	Rivecourt					14,4	
Oise	Ru du Grand Fossé	Rivecourt					5,6	
Oise	Oise	Compiègne	9	14,8	14,7	15,1	13,8	
Oise	Oise	Compiègne	10		14,3	15,2	15	

Tableau 24 : Evolution des notes IPR des eaux superficielles au niveau de sites de mesures ponctuelles

Masse d'eau	Cours d'eau	Commune	Notes IPR									
			2001	2002	2003	2004	2005	2007	2008	2009	2010	2011
Aisne	Aisne	Choisy-au-Bac	12,5	7,1	11,5	17,6	23,4		21,2	20,9	7,82	10,2
Aronde	Aronde	Clairoix						10,3		7,48		8,8
Oise	Oise	Janville		8,1		13,3						
Oise	Oise	Jaux						7,87		16,64		13,9
Oise	Oise	Pont-Sainte-Maxence	10,7	16,5	11,1	19,6	15,1	5,0		5,9	7,1	7,6

Sources des données

Données issues du RCS, collectées par l'Agence de l'eau Seine-Normandie et de la synthèse de mesures effectuées sur le bassin de 2005 à 2011 (maîtres d'ouvrage : communes, CCPP, CCPS, DDT Oise, AESN, ARC, SIA Longueil-Sainte-Marie, Bureau d'études Ingetec) et de l'ONEMA.

1.2.2 ENTRETIEN ET RESTAURATION DES COURS D’EAU

Description

Il existe différentes causes de la dégradation des cours d’eau : le recalibrage, la rectification du tracé, les obstacles à l’écoulement, l’érosion des berges, etc.

Les caractéristiques physiques des cours d’eau ne sont pas évaluées directement par la DCE mais sont prises en compte dans le programme de surveillance de l’état des eaux car elles peuvent être limitantes pour l’atteinte du bon état biologique. En effet, la diversité physique est à l’origine de la diversité biologique, liée à une diversité d’habitats favorables à la faune et la flore aquatiques. Il est donc indispensable de mettre en place des actions d’entretien et de restauration des fonctionnalités hydrauliques et écologiques des cours d’eau.

Le SAGE préconise une action durable et cohérente d’entretien des cours d’eau pour atteindre un bon fonctionnement hydromorphologique des cours d’eau. Pour cela, les syndicats de rivière sont chargés de l’organisation et de la planification de la gestion des cours d’eau. La mise en place d’un Plan Pluriannuel de Restauration et d’Entretien (PPRE) vise à optimiser cette gestion en effectuant un diagnostic des cours d’eau et une définition des objectifs de gestion.

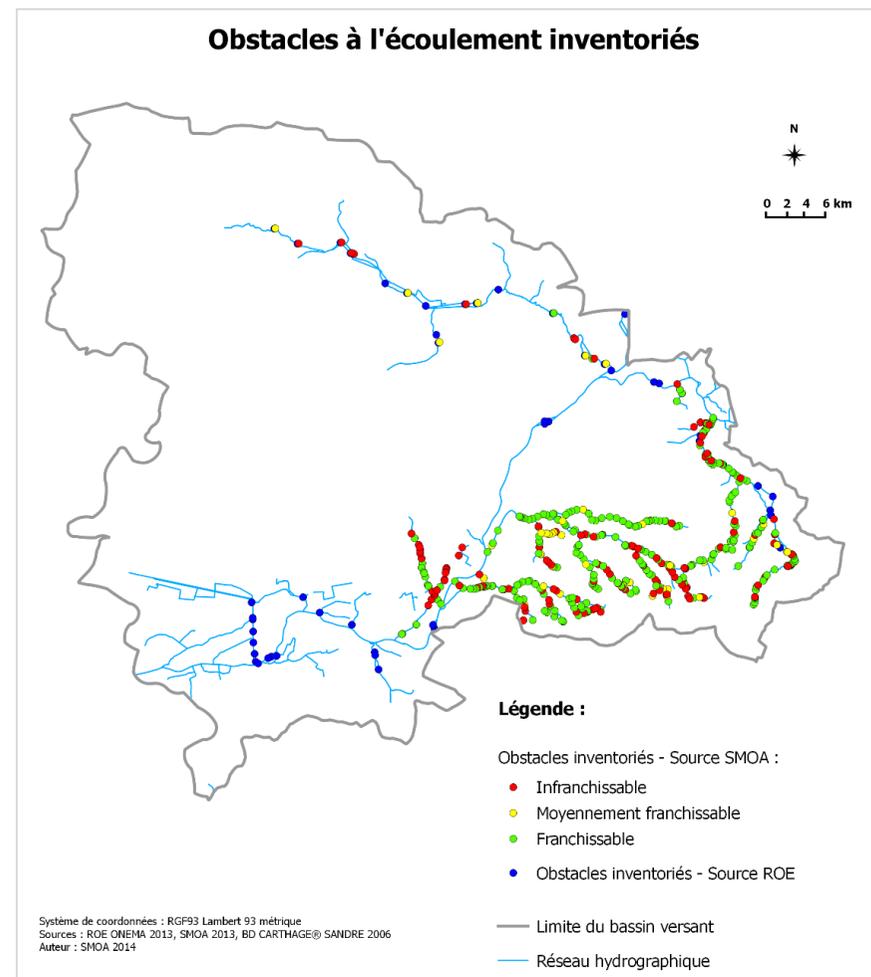
Indicateurs de pression

- Nombre d’obstacles à l’écoulement inventoriés

Les obstacles considérés (barrages, ponts, moulins, seuils, écluses, etc.) qui empêchent le bon écoulement des eaux et des sédiments, ainsi que la circulation des espèces aquatiques. Ils peuvent donc impacter négativement la continuité écologique des cours d’eau. L’ONEMA constitue actuellement un Référentiel des Obstacles à l’Écoulement (ROE) au niveau national. Un inventaire local a été effectué au moment de l’élaboration de trois PPRE (voir plus bas). **473 obstacles ont ainsi été inventoriés en indiquant leur niveau de franchissabilité, dont 66 sont répertoriés dans le ROE.**

Tableau 25 : Inventaire des obstacles à l’écoulement

Source des données	Nombre d’obstacles inventoriés
Référentiel des Obstacles à l’Écoulement (ONEMA)	66
Etudes PPRE	473



Carte 23 : Obstacles à l’écoulement inventoriés

Références au SAGE

Objectif RIV-AQUA – Restaurer et préserver les fonctionnalités et la biodiversité des rivières et des milieux aquatiques

1.2.2 ENTRETIEN ET RESTAURATION DES COURS D'EAU (suite)

Indicateurs de réponse

- Linéaire de cours d'eau couvert par un syndicat de rivière
- Linéaire de cours d'eau couvert par un PPRE
- Nombre d'obstacles à l'écoulement aménagés
- Linéaire de cours d'eau restauré
- Nombre et surfaces de frayères créées ou restaurées

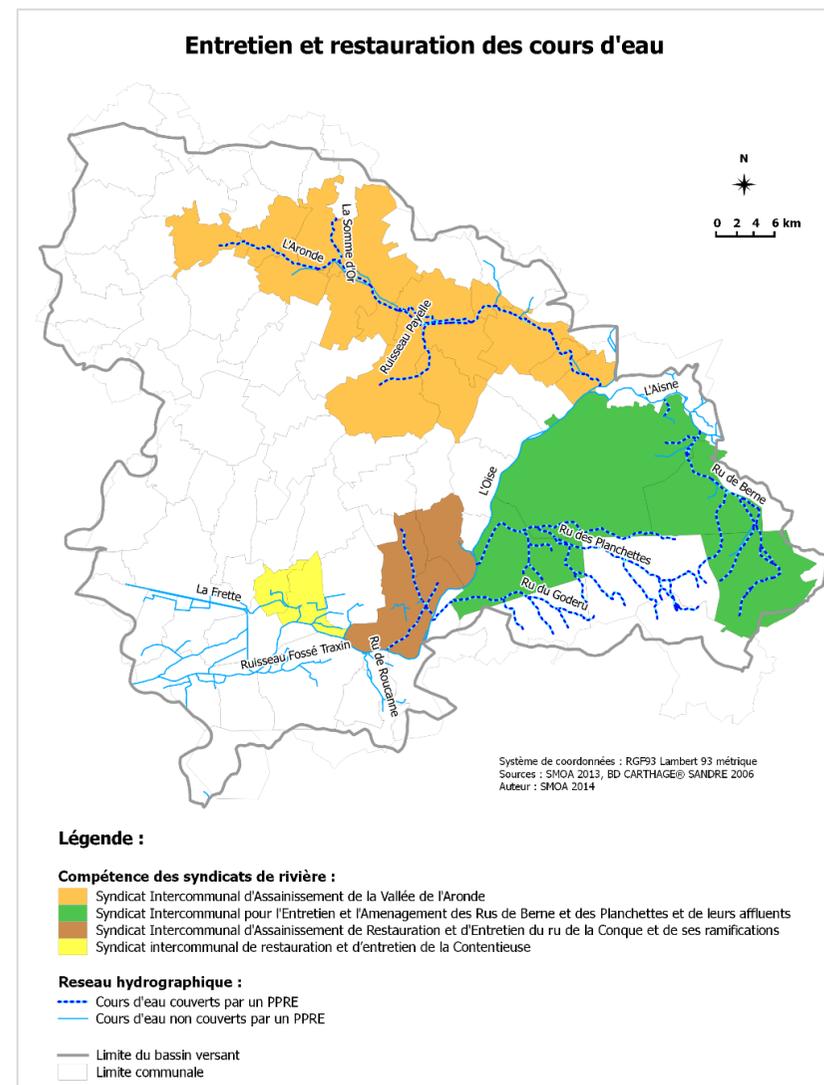
Tableau 26 : Entretien et restauration des cours d'eau

Syndicat de rivière	Linéaire de cours d'eau (km)	
	Compétence du syndicat	PPRE
Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Aronde	40	40
Syndicat Intercommunal pour l'Entretien et l'Aménagement des Rus de Berne et des Planchettes et de leurs affluents	64,64	99
Syndicat Intercommunal de Restauration et d'Entretien du ru de la Conque et de ses ramifications	12,2	12,2
Syndicat Intercommunal de Restauration et d'Entretien de la Contentieuse	6	Pas de PPRE
Total	122,84	151,2

122,84 km de cours d'eau sur 298 km sont couverts par un syndicat de rivière.

L'Oise est un cas particulier car elle constitue une voie navigable appartenant au domaine public fluvial. Sa gestion est donc sous compétence de l'établissement public Voies Navigables de France.

Trois syndicats se sont dotés d'un PPRE (un en 2012 et deux en 2013), ce qui correspond au total à 151,2 km de cours d'eau couverts par un PPRE.



Carte 24 : Entretien et restauration des cours d'eau

1.2.2 ENTRETIEN ET RESTAURATION DES COURS D'EAU (suite)

12 544 m de cours d'eau ont fait l'objet de travaux d'entretien ou de restauration de leurs fonctionnalités hydrauliques et écologiques. Un plan de gestion d'une ancienne cressonnière a été élaboré et donnera lieu à des travaux de restauration en 2014.

L'ONF a également restauré deux frayères, représentant au total 3766 m², au niveau du Canton Carnois dans la forêt domaniale de Compiègne.

Aucun obstacle à l'écoulement n'a fait l'objet d'aménagement.



Figure 7 : Déplacement et création d'un nouveau lit du ru de la Conque aval dans le cadre de la création de la plateforme Paris-Oise

Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte du Port fluvial

Photo en haut : travaux en cours (décembre 2013) – Photo en bas : après travaux (octobre 2014).

Tableau 27 : Actions d'entretien et de restauration des fonctionnalités hydrauliques et écologiques des cours d'eau entre 2010 et 2013

Actions d'entretien et de restauration	Maître d'ouvrage	Linéaire de cours d'eau concerné (m)
Travaux de dévoiement du ru de la Conque (mesure compensatoire)	Syndicat Mixte du Port Fluvial Paris-Oise	320
Plan de gestion de l'ancienne cressonnière de Wacquemoulin	Commune de Wacquemoulin	
Travaux d'entretien des rus de Berne, des Planchettes et de leurs affluents	ONF et Syndicat Intercommunal pour l'Entretien et l'Aménagement des Rus de Berne et des Planchettes et de leurs affluents	9244
Restauration de l'Aronde à Coudun	AAPPMA de Coudun	1500
Travaux de restauration du ru de la Conque à Rivecourt	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Restauration et d'Entretien du ru de la Conque et de ses ramifications	1480
Travaux de restauration, reconnexion, création de frayères	ONF	
Linéaire total de cours d'eau entretenu ou restauré		12544

Sources des données

Données issues des bureaux d'études ayant réalisé les études PPRE (Ingetec 2013, Egis 2013 et Sogeti 2012), de l'ONEMA 2013 et de l'ONF 2013.

1.2.3 ENTRETIEN ET RESTAURATION DES ZONES HUMIDES

Description

Les zones humides sont des écosystèmes riches et complexes dont la réhabilitation et la préservation constituent un enjeu important de la qualité écologique des cours d'eau. Elles assurent des fonctions épuratrices en fixant les matières en suspension et en consommant nutriments et toxiques. Les zones humides jouent également un rôle essentiel dans la régulation naturelle des inondations, ce qui constitue également un enjeu de la gestion quantitative de l'eau développée en seconde partie du tableau de bord.

Dans une démarche efficace de préservation et de restauration des fonctionnalités des zones humides, il est important d'en améliorer la connaissance sur le territoire, le SAGE préconise donc un inventaire complet et détaillé des zones humides.

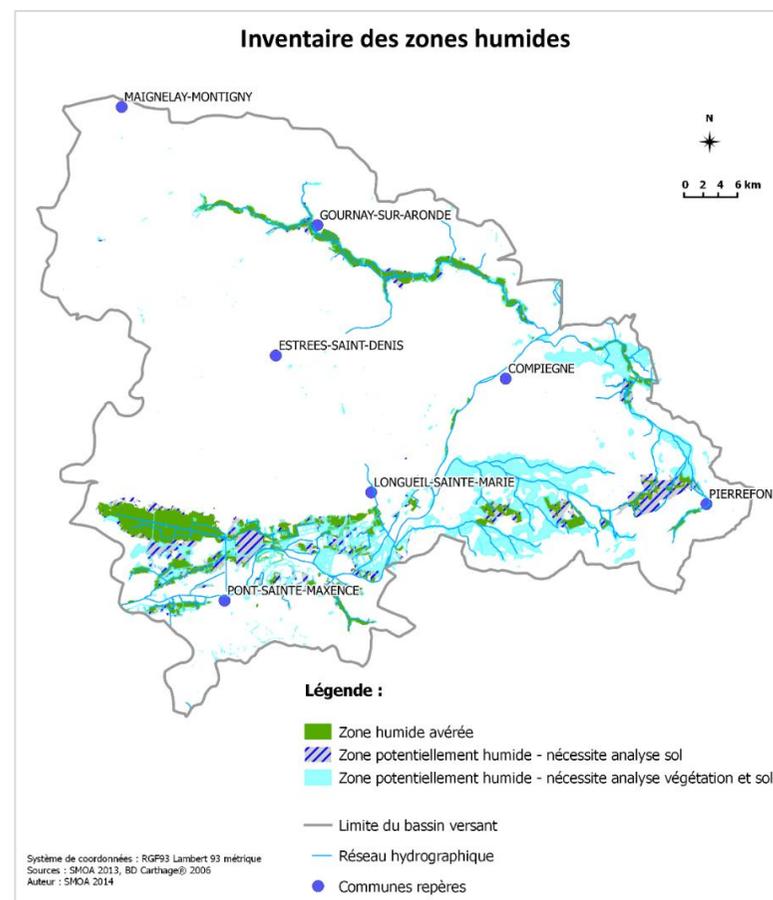
Les marais de Sacy constituent un site remarquable de 1000 ha de zones humides, intégré dans le réseau Natura 2000 en tant que Zone Spéciale de Conservation, dont la gestion et la préservation sont assurées par le Syndicat Mixte des Marais de Sacy.

Indicateurs d'état

- Surface de zones humides inventoriées

Tableau 28 : Etat des lieux 2013 des zones humides

Résultats de l'inventaire des zones humides	Surface (ha)
Zone humide avérée	2966
Zone potentiellement humide – nécessite analyse sol pour le confirmer	1973
Zone potentiellement humide – nécessite analyse végétation et sol pour le confirmer	4370



Carte 25 : Inventaire des zones humides

Références au SAGE

Objectif RIV-SUIVI – Améliorer la connaissance des rivières et des milieux aquatiques et compléter leur suivi

Objectif RIV-AQUA – Restaurer et préserver les fonctionnalités et la biodiversité des rivières et des milieux aquatiques

Objectif ETIAGE – Maîtriser les étiages

Objectif INOND – Maîtriser les inondations et limiter les phénomènes de ruissellement

1.2.3 ENTRETIEN ET RESTAURATION DES ZONES HUMIDES (suite)

Indicateurs de réponse

- Réalisation de l'inventaire des zones humides
- Surfaces de zones humides entretenues ou restaurées

Un long travail d'inventaire des zones humides a été effectué sous maîtrise d'ouvrage du SMOA. Il a permis d'augmenter nettement la connaissance des zones humides du territoire. Il est prévu une **amélioration continue de l'inventaire des zones humides** par l'organisation de prospections terrain, dans le cadre d'une convention partenariale avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie.

Le Syndicat Mixte des Marais de Sacy assure le montage et le suivi des travaux dans le cadre des contrats Natura 2000. Ces travaux concernent des surfaces relativement importantes car, **entre 2009 et 2013, au total 229 ha de zones humides ont été entretenues ou restaurées.**

En dehors des marais de Sacy, d'autres zones humides font l'objet de projets de valorisation. Les communes de Gournay-sur-Aronde et Monchy-Humières ainsi que l'ONF pour la forêt domaniale de Compiègne, se sont engagés dans **la mise en place d'un plan de gestion**. Ces plans de gestion servent à évaluer les potentialités écologiques des zones humides afin de proposer une gestion adaptée (création de mares, entretien de la végétation, restauration écologique, sentier pédagogique, etc.). Ces études doivent donc être suivies de travaux. L'ONF a déjà **restauré 32 mares intra-forestières** de la forêt domaniale de Compiègne depuis 2010.

Tableau 29 : Contrats Natura 2000 pour la restauration et la préservation des fonctionnalités des marais de Sacy suivis par le Syndicat Mixte des Marais de Sacy

Propriétaires porteurs de contrats	Surface aménagée (ha)				
	2009	2010	2011	2012	2013
Propriétaires privés	7,96	1,6	7,52	10,01	3,42
Conseil Général de l'Oise		33,84	47,04	40,64	40,85
Commune de Monceaux	2,05	5,05	8,15	8,15	
Commune de Sacy-le-Grand		1,22	0,74	1,56	2,1
Commune de Les Ageux				1,67	
Surface totale aménagée	10,01	46,71	63,45	62,03	46,37

Tableau 30 : Plans de gestion pour la restauration et la préservation des zones humides

Zones humides concernées par un plan de gestion	Maître d'ouvrage
Ancienne peupleraie de Monchy-Humières	Commune de Monchy-Humières
Ancienne astasciculture de Gournay-sur-Aronde	Commune de Gournay-sur-Aronde
Zones humides du secteur des étangs Saint-Pierre en forêt domaniale de Compiègne	ONF

Sources des données

Données issues du SMOA et du Syndicat Mixte des Marais de Sacy

2. Gestion quantitative

2.1.1 QUANTITE DES EAUX SOUTERRAINES

Description

Selon la DCE, l'état quantitatif d'une masse d'eau souterraine intervient, avec l'état chimique, dans l'évaluation de son état global. L'état quantitatif est bon lorsque les prélèvements ne dépassent pas la capacité de renouvellement de la ressource disponible. Le bon état quantitatif des masses d'eau souterraines doit donc assurer un niveau de nappe permettant l'atteinte des objectifs environnementaux des eaux superficielles associées.

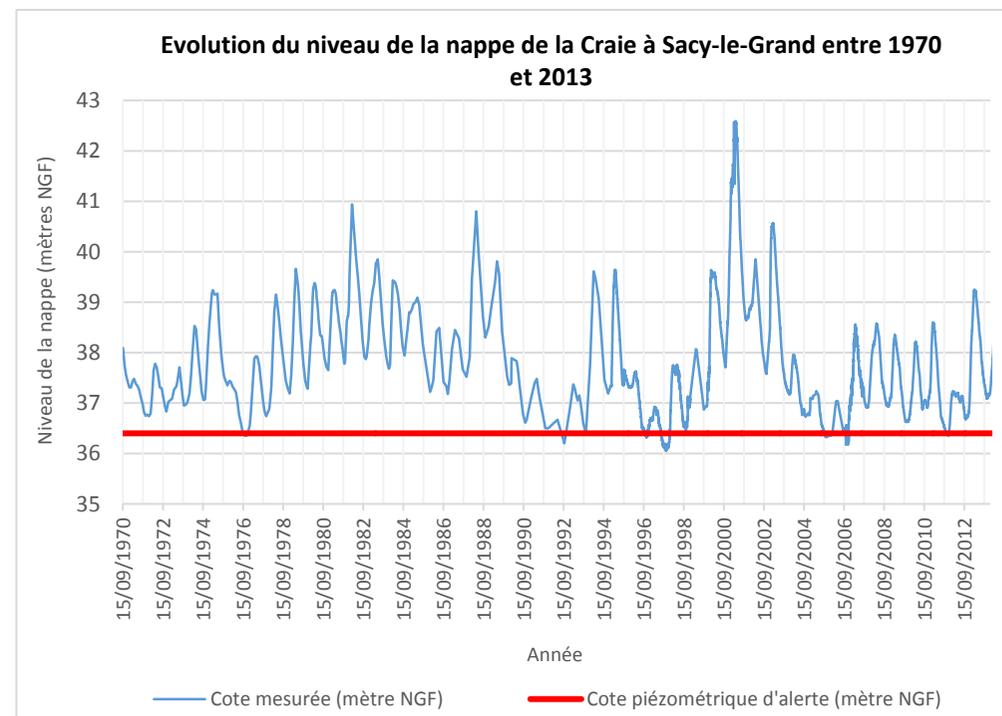
La nappe de la Craie représente environ 90% des prélèvements d'eau dans le bassin Oise-Aronde. Le SAGE préconise de poursuivre et renforcer le suivi des niveaux d'eau de la nappe de la Craie afin d'améliorer la gestion des étiages.

Indicateur d'état

- **Niveaux d'eau de la nappe de la Craie au niveau des trois piézomètres du bassin**

Le suivi est effectué au niveau des piézomètres de Sacy-le-Grand, Blincourt et Estrées-Saint-Denis. De manière générale, la nappe de la Craie connaît une période de hautes eaux en 2001. Une période sèche en 2006 a donné lieu à un arrêté préfectoral de sécheresse dans le bassin de l'Aronde. Les niveaux d'eau suivent un cycle annuel et interannuel suivant les périodes de pluie.

Au niveau de Sacy-le-Grand, une étude de modélisation de la nappe de la Craie (voir les résultats de l'étude dans la partie 2.1.3) a permis de définir **une cote piézométrique d'alerte** correspondant à un début de tension quantitative de la nappe de la Craie. Les niveaux d'eau s'approchent régulièrement de la cote d'alerte durant les périodes d'étiage. Cette cote d'alerte n'a pas de valeur réglementaire car l'étude n'a pas permis de trouver une relation directe entre le fonctionnement de la nappe de la Craie et les marais de Sacy. Afin de mieux comprendre cette relation, deux piézomètres ont été installés au sein des marais de Sacy en 2011.



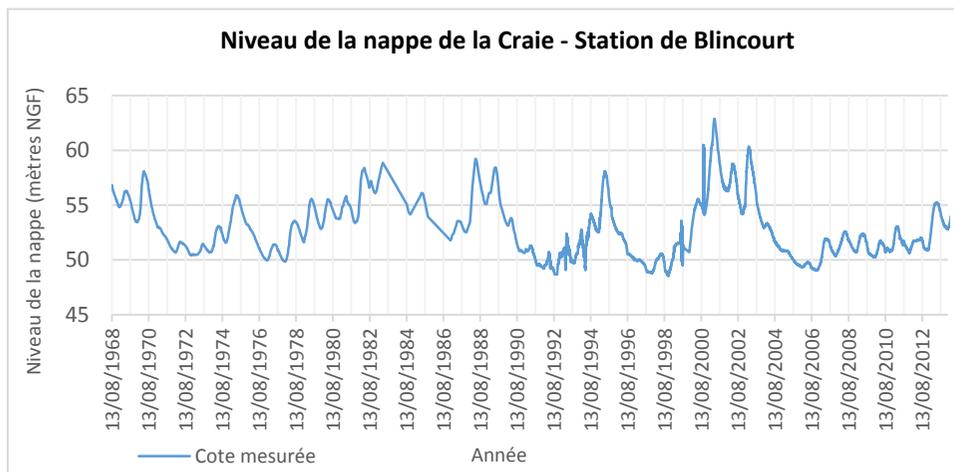
Graphique 13 : Evolution du niveau de la nappe de la Craie à Sacy-le-Grand entre 1970 et 2013

Références au SAGE

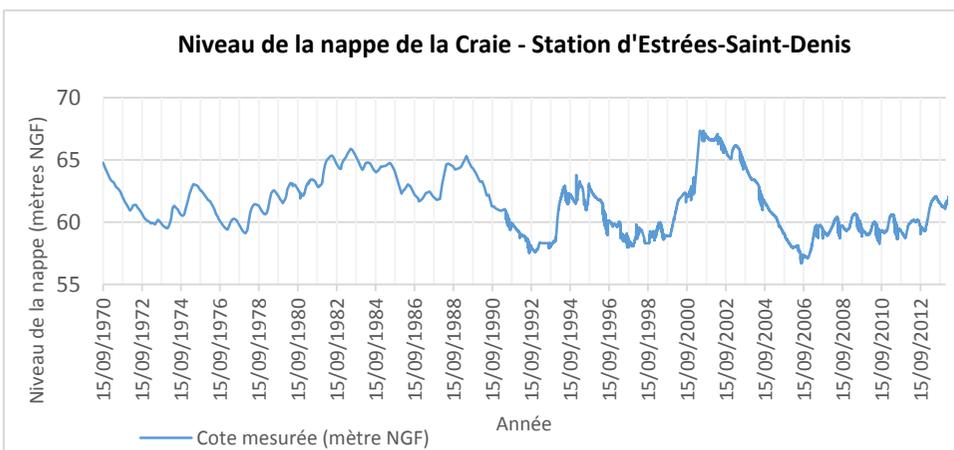
Objectif ETIAGE – Maîtriser les étiages

Objectif AEP – Sécuriser l'alimentation en eau potable sur le territoire du SAGE

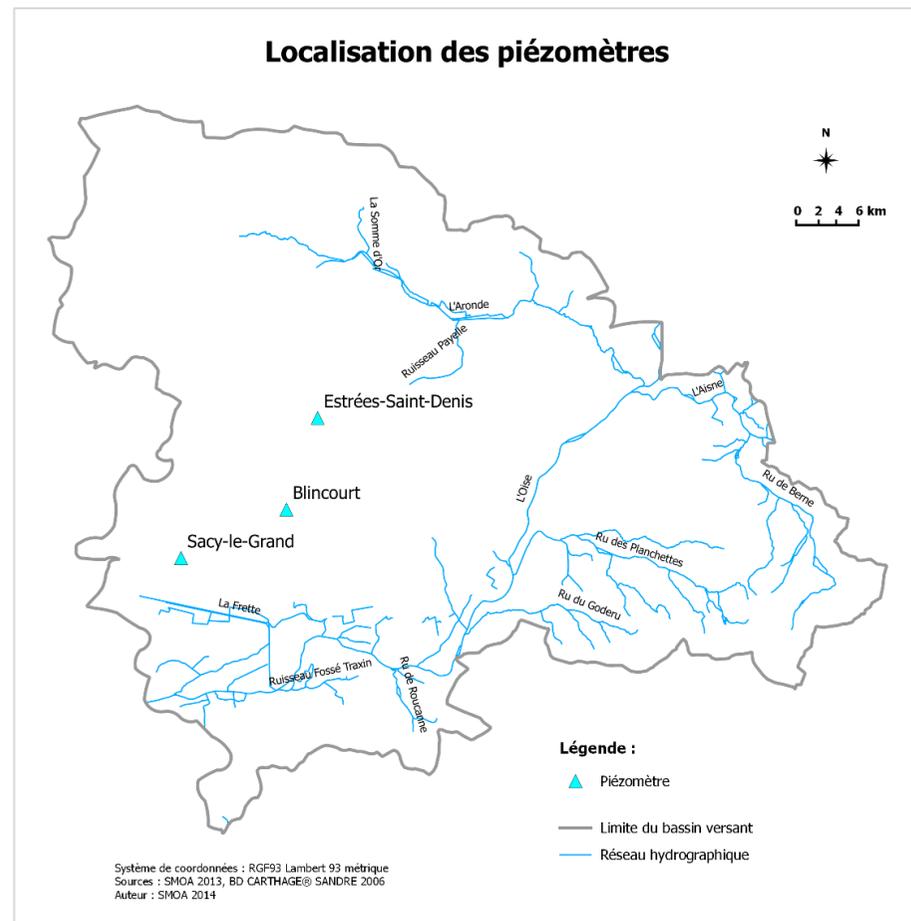
2.1.1 QUANTITE DES EAUX SOUTERRAINES (suite)



Graphique 14 : Evolution du niveau de la nappe de la Craie à Blincourt entre 1968 et 2013



Graphique 15 : Evolution du niveau de la nappe de la Craie à Estrées-Saint-Denis entre 1970 et 2013



Carte 26 : Localisation des piézomètres

Sources des données

Données issues du SMOA.

2.1.2 QUANTITE DES EAUX SUPERFICIELLES

Description

La situation quantitative des cours d'eau influence leur qualité physico-chimique et, par extension, leur qualité biologique. Ainsi, bien que l'état quantitatif ne soit pas directement évalué par la DCE pour les masses d'eau superficielles, il constitue un facteur important de leur état écologique.

L'Aronde est une rivière alimentée par la nappe de la Craie, son débit est donc directement soutenu par la nappe. En période d'étiage, le niveau bas de la nappe de la Craie dû à la sécheresse et aggravé par les prélèvements d'eau, impacte fortement le débit de l'Aronde. Ces épisodes de tension quantitative ont des effets néfastes pour la biodiversité aquatique.

Indicateur d'état

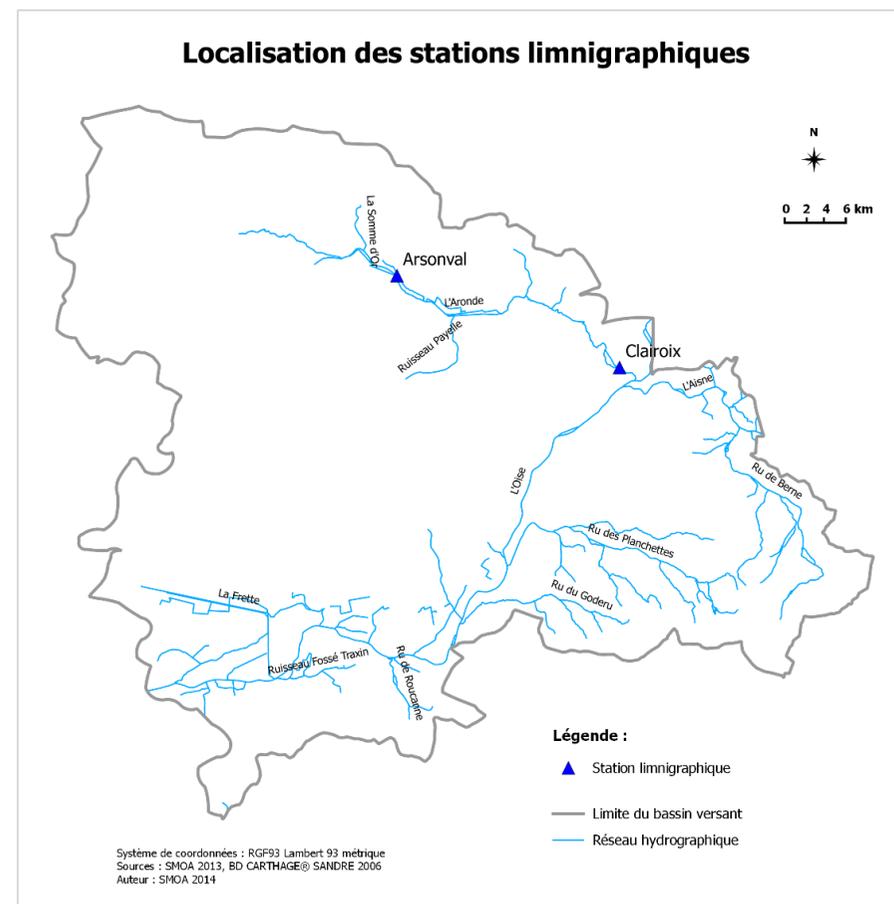
- Débit journalier moyen de l'Aronde au niveau des stations limnigraphiques

Le débit de l'Aronde est mesuré par deux stations limnigraphiques au niveau des communes de Clairoix et de Gournay-sur-Aronde où la station d'Arsonval a été installée en 2008.

Une étude de modélisation de la nappe de la Craie a défini un **Débit Objectif d'Etiage (DOE)** qui garantit un bon fonctionnement hydraulique et écologique de l'Aronde (voir l'explication sur la mise en place du DOE dans la partie 2.1.3).

Le débit journalier moyen dépasse largement le DOE entre 2001 et 2003 puis l'Aronde connaît régulièrement des étiages marqués entre 2004 et 2012. En 2013, une bonne recharge de la nappe de la Craie a permis de soutenir le débit pendant la période d'étiage.

Par ailleurs, le piézomètre au niveau de la station d'Arsonval, suivi par la DREAL Picardie, a rencontré quelques problèmes de fonctionnement, d'où la présence d'erreurs dans le graphique.



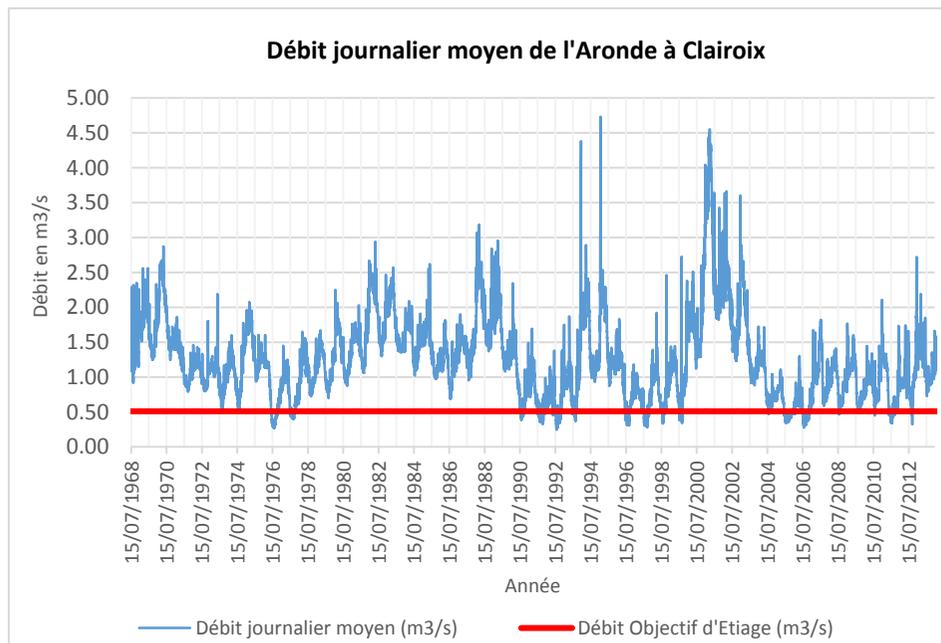
Carte 27 : Localisation des stations limnigraphiques

Références au SAGE

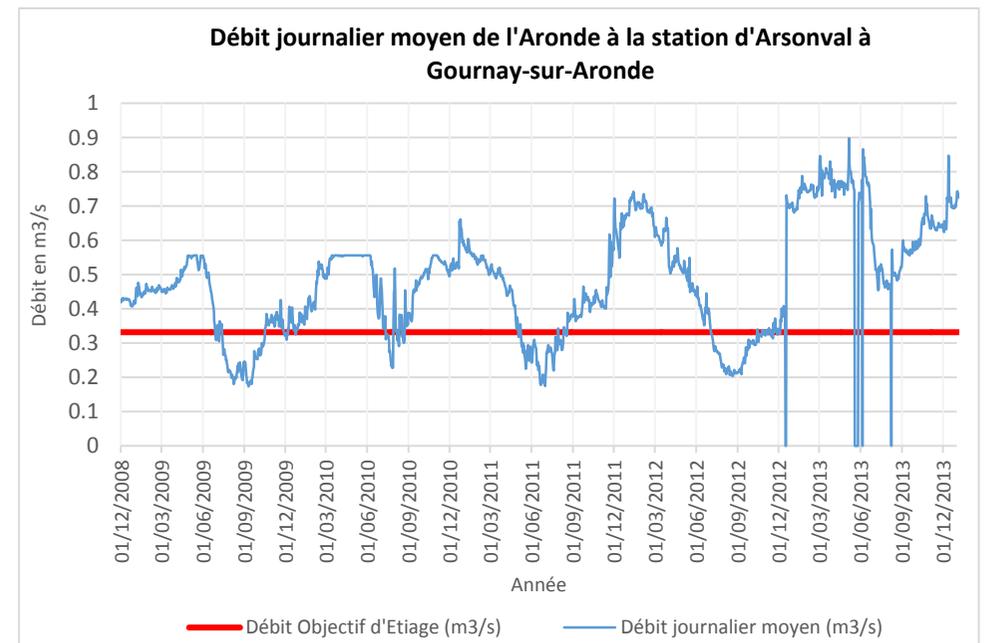
Objectif ETIAGE – Maîtriser les étiages

Objectif AEP – Sécuriser l'alimentation en eau potable sur le territoire du SAGE

2.1.2 QUANTITE DES EAUX SUPERFICIELLES (suite)



Graphique 16 : Evolution du débit journalier moyen de l'Aronde à Clairoux entre 1968 et 2013



Graphique 17 : Evolution du débit journalier moyen de l'Aronde à la station d'Arsonval à Gournay-sur-Aronde

Sources des données

Données issues du SMOA.

2.1.3 PRELEVEMENTS DE LA RESSOURCE EN EAU

Description

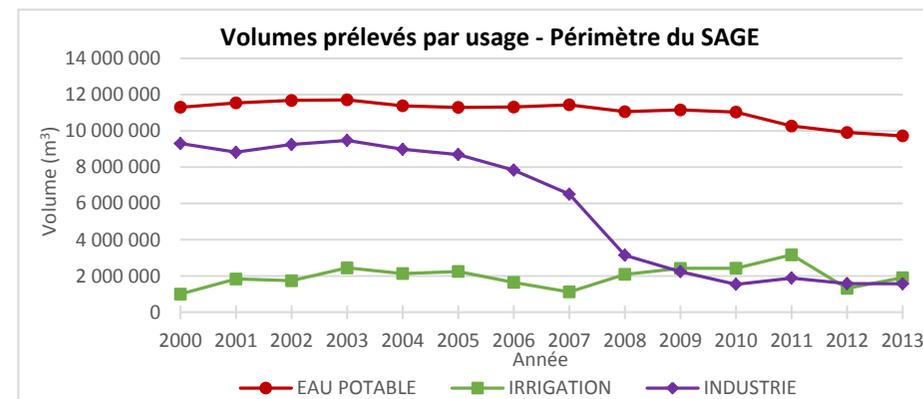
Le bassin de l'Aronde étant en insuffisance quantitative chronique, il a été inscrit en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) par arrêté préfectoral du 04 novembre 2009. Selon l'article L211-1 du code de l'environnement, ce classement en ZRE vise à faciliter la conciliation des usages tout en imposant une baisse des seuils de déclaration et d'autorisation des prélèvements d'eau.

Le SAGE préconise de renforcer le suivi quantitatif de la nappe de la Craie et des débits de l'Aronde afin de se doter d'outils de gestion des étiages dans le but de mieux concilier les usages avec la disponibilité de la ressource en eau.

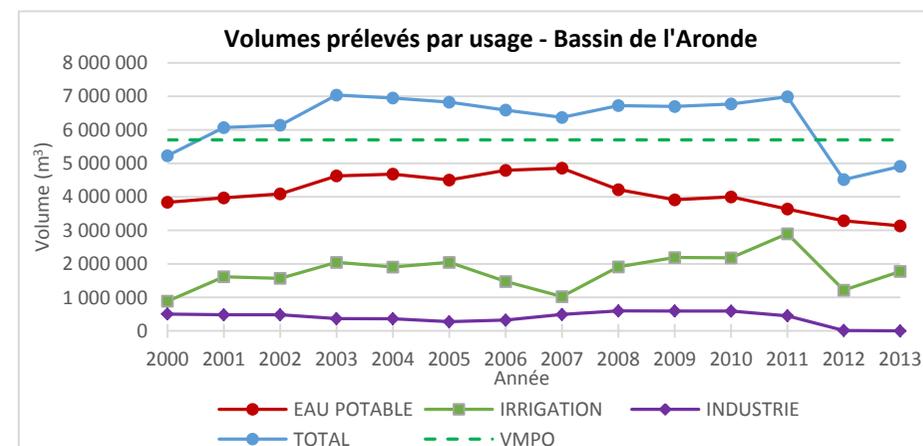
Indicateur de pression

- Volumes prélevés pour les trois usages : alimentation en eau potable, irrigation et industrie

Les prélèvements d'eau destinés à l'alimentation en eau potable (usage domestique) sont les plus élevés par rapport aux autres usages. L'industrie a fortement diminué sa consommation d'eau à partir de 2005 jusqu'à devenir en 2009 le poste le moins consommateur d'eau. Les prélèvements pour l'irrigation agricole sont quasiment tous effectués dans le bassin de l'Aronde qui regroupe la majorité de l'activité agricole du territoire.



Graphique 18 : Périmètre du SAGE : Evolution des volumes prélevés par usage entre 2000 et 2013



Graphique 19 : Bassin de l'Aronde : Evolution des volumes prélevés par usage entre 2000 et 2013

Références au SAGE

Objectif ETIAGE – Maîtriser les étiages

Objectif AEP – Sécuriser l'alimentation en eau potable sur le territoire du SAGE

2.1.3 PRELEVEMENTS DE LA RESSOURCE EN EAU (suite)

Indicateurs de réponse

- Renforcement du suivi des niveaux de la nappe de la Craie et des débits de l'Aronde
- Réalisation et exploitation du modèle de la nappe de la Craie
- Etude des possibilités de nouvelles ressources en eau pour l'irrigation et l'eau potable

Le suivi des niveaux de la nappe de la Craie et des débits de l'Aronde a été renforcé par l'installation de deux piézomètres dans les marais de Sacy et d'une station limnigraphique (station d'Arsonval) sur l'Aronde à Gournay-sur-Aronde. Le Syndicat Mixte des Marais étudie actuellement le fonctionnement associé entre les marais de Sacy et la nappe de la Craie.

Une étude du fonctionnement de la nappe de la Craie a été réalisée afin d'améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau. Cette étude a permis de construire un modèle hydrogéologique de la nappe de la Craie (« modèle Oise-Aronde »). Le bassin de l'Aronde étant inscrit en ZRE, il a été défini un Volume Maximum Prélevable Objectif (VMPO) de 5 700 000 m³ à respecter à partir de 2021. Le VMPO garantit le bon fonctionnement des milieux aquatiques 8 années sur 10 en assurant un débit dans l'Aronde supérieur ou égal au seuil d'alerte de sécheresse fixé à 510 l/s correspondant au Débit Objectif d'Étiage.

Le VMPO fait l'objet d'un partage des ressources entre l'alimentation en eau potable (usage domestique), l'irrigation agricole et l'industrie. Un effort progressif d'économie doit être fourni par tous les usagers en respectant des échéances 2014, 2017 et 2021. L'échéance 2021 constitue l'objectif d'atteinte du bon état global de l'Aronde exigé par la DCE.

Il est à noter qu'en cas de pénurie, les usages prioritaires concernent l'alimentation en eau potable, afin d'assurer la santé et la sécurité civile (articles L.211-3, R.211-66 à R.211-70 du code de l'environnement).

Tableau 31 : Partage de la ressource en eau dans le bassin de l'Aronde
Approuvé par la Commission Locale de l'Eau le 04/10/2013

Usage	Répartition (%)	A partir de 2014 (m ³)	A partir de 2017 (m ³)	A partir de 2021 (m ³)
Alimentation en eau potable	58,82	4 000 000	3 676 470	3 352 941
Irrigation agricole	39,71	2 700 000	2 481 618	2 263 235
Industrie	1,47	100 000	91 912	83 824
Total	100,00	6 800 000	6 250 000	5 700 000

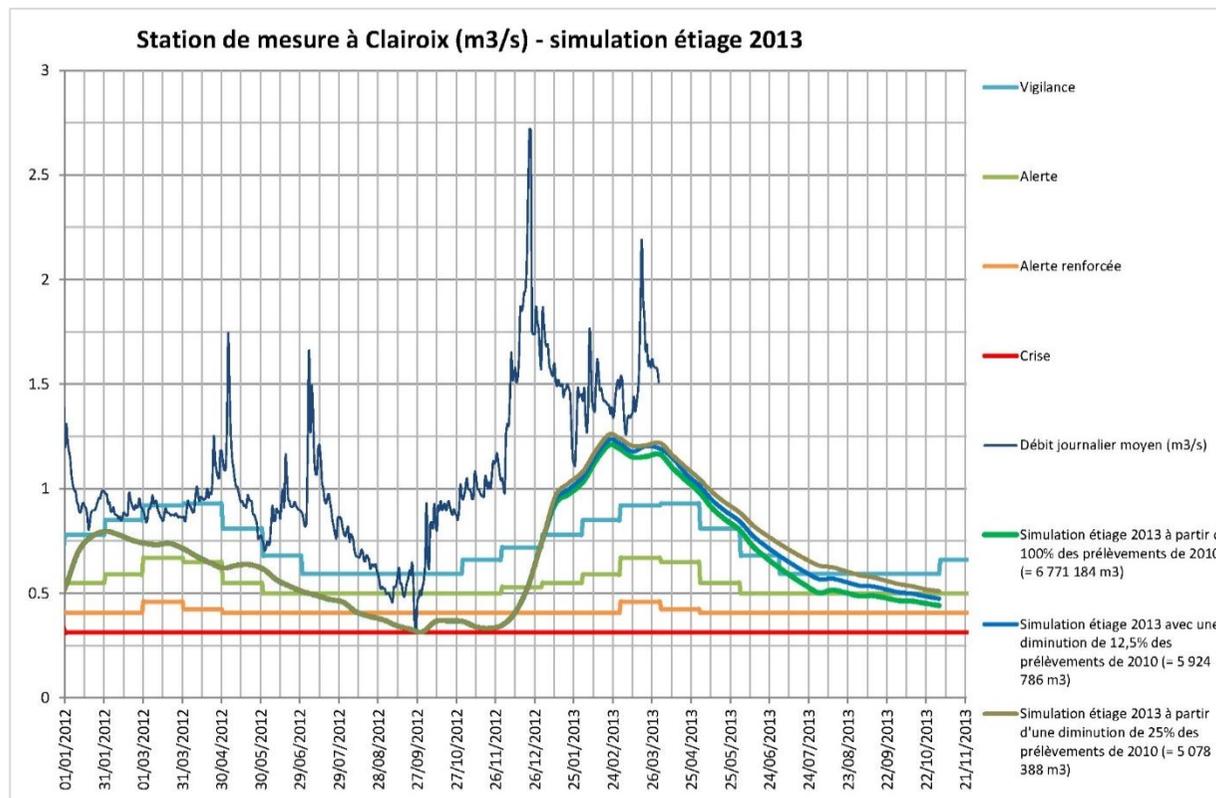
La Commission Locale de l'Eau préconise la mise en place d'un **Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC)** des prélèvements d'eau pour l'irrigation qui aura la responsabilité de répartir les volumes d'eau entre les irrigants en respectant le volume global alloué à l'irrigation agricole.

Une étude a été lancée en 2013 sur la **recherche de ressources alternatives aux prélèvements en nappe de Craie dans le bassin de l'Aronde pour l'irrigation et l'eau potable.**

2.1.3 PRELEVEMENTS DE LA RESSOURCE EN EAU (suite)

Exploitation du modèle Oise-Aronde

Le modèle Oise-Aronde a été utilisé en 2013 afin de réaliser une prévision de l'étiage sur l'Aronde à la station limnigraphique de Clairoix. Il prévoyait un dépassement du seuil d'alerte de sécheresse après la fin du mois de septembre. La comparaison de la simulation avec le débit mesuré réellement en fin d'année montre que **le modèle a sous-estimé les débits de l'Aronde** en raison des pluies importantes du printemps 2013 qui n'ont pas été prises en compte dans le calcul.



Graphique 20 : Résultats 2013 de l'exploitation du modèle Oise-Aronde

Sources des données

Données issues de l'AESN, de la DDT de l'Oise, des sociétés fermières et syndicats de production d'eau et du SMOA.

2.2.1 GESTION DES INONDATIONS

Description

La vallée de l'Oise présente un risque important d'inondation du point de vue des dégâts occasionnés. Elles ont été sérieusement touchées par les crues de décembre 1993 et de janvier 1995. Ces inondations sont essentiellement causées par la vulnérabilité du bâti. Cela concerne en particulier les habitations et infrastructures construites sur des zones inondables qui peuvent causer une déconnexion entre les cours d'eau et les zones d'expansion de crues naturelles.

Une action de protection contre les inondations est indispensable pour assurer la sécurité des personnes et empêcher des dégâts matériels et économiques. La loi Barnier de 1995 a mis en place le **Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)**. Le PPRI permet de connaître les zones présentant un risque d'inondation afin d'y préconiser des mesures pour limiter la vulnérabilité du bâti et des personnes. Il s'agit d'un document réglementaire opposable aux tiers qui peut concerner une ou plusieurs communes.

La vallée de l'Aronde connaît également des problèmes d'inondation qui sont principalement dus à l'encombrement des lits de l'Aronde et de ses affluents. Ces problèmes d'inondation peuvent être aggravés par des phénomènes de ruissellement.

Indicateur d'état/Indicateur de pression

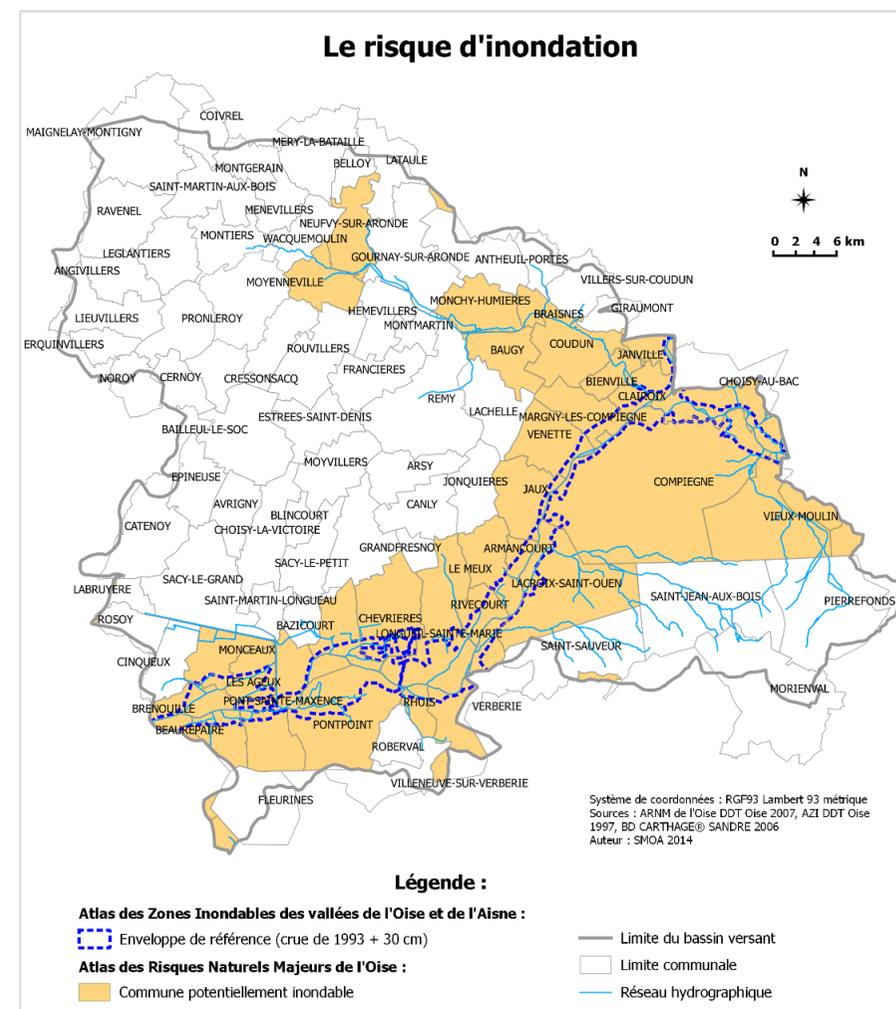
- **Atlas des Zones Inondables**

Un Atlas des Zones Inondables (AZI) recense l'ensemble des zones potentiellement inondables. Il est réalisé à titre informatif et n'a aucune portée réglementaire.

L'AZI des vallées de l'Oise et de l'Aisne a été réalisé en 1997. Au sein du périmètre du SAGE, la zone inondable de référence correspond au niveau le plus élevé de la crue de 1993-1994, en amont de Pont-Sainte-Maxence, additionné de 30 cm.

L'AZI de l'Aronde, commandité par la DDT de l'Oise, est **en cours d'élaboration** par le Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement.

Un Atlas des Risques Naturels Majeurs (ARNM) de l'Oise a été réalisé en 2007 afin d'améliorer la connaissance des risques naturels dans le département. En se basant sur les événements passés, l'ARNM indique notamment les communes concernées par des problèmes d'inondation par débordement des cours d'eau.



Carte 28 : Le risque d'inondation

Références au SAGE

Objectif INOND – Maîtriser les inondations et limiter les phénomènes de ruissellement
Objectif RIV-POLL – Réduire les flux de pollution dès leur origine, quelle que soit leur

2.2.1 GESTION DES INONDATIONS (suite)

Indicateur de réponse

- Nombre de communes affectées par des problèmes d'inondation disposant d'un Plan de Prévention des Risques d'Inondation

Tableau 32 : PPRI mis en place au niveau des communes présentant un risque d'inondation

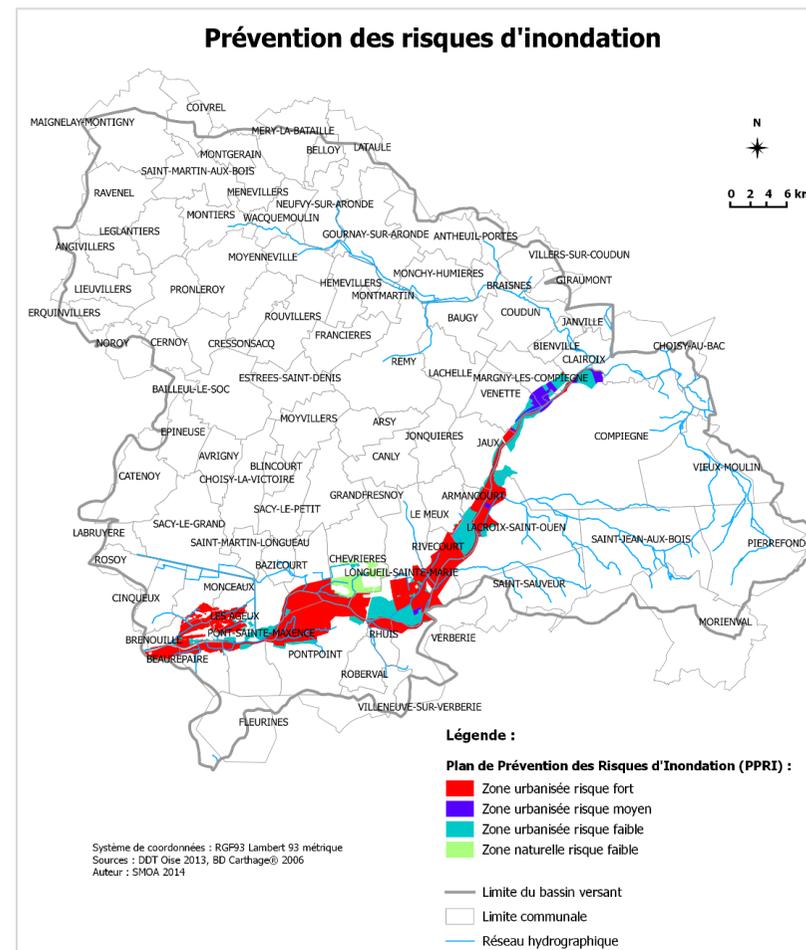
PPRI	Communes concernées dans le périmètre du SAGE
Section Brenouille-Boran-sur-Oise	Beaurepaire, Brenouille, Les Ageux, Monceaux
Chevrières	Chevrières
Section Compiègne-Pont-Sainte-Maxence	Armancourt, Compiègne, Margny-lès-Compiègne, Jaux, Houdancourt, La Croix Saint Ouen, Le Meux, Longueil-Sainte-Marie, Pont-Sainte-Maxence, Pontpoint, Rivecourt Rhuis, Venette, Verberie
Longueil-Sainte-Marie	Longueil-Sainte-Marie

Des PPRI ont été définis tout le long de la vallée de l'Oise, **20 communes sont concernées par un PPRI.**

Depuis 2006, la lutte contre les inondations dans le bassin de l'Oise s'effectue par l'Entente Oise-Aisne reconnue Etablissement Public Territorial de Bassin.

Les PPRI définissent un zonage réglementaire de mesures de protection en fonction de la vulnérabilité au risque d'inondation.

Aucune commune potentiellement inondable de la vallée de l'Aronde n'est concernée par un PPRI.



Carte 29 : Prévention des risques d'inondation

Sources des données

Les données de l'AZI, des PPRI et de l'ARNM sont issues de la DDT de l'Oise.

2.2.1 GESTION DES PHENOMENES DE RUISELLEMENT

Description

Les phénomènes de ruissellement s'observent à la fois dans les zones agricoles et les zones urbanisées.

Au niveau des parcelles agricoles, les transferts d'eau par ruissellement sont favorisés par des pratiques agricoles qui influencent directement les caractéristiques hydrodynamiques du terrain. Cela inclut par exemple l'absence de cultures intermédiaires, les surfaces nues étant particulièrement sensibles au ruissellement et à l'érosion lors d'épisodes pluvieux. Les eaux de ruissellement agricole peuvent entraîner des molécules d'intrants (nitrates, phytosanitaires, phosphates), à l'origine d'une partie de la pollution diffuse de la ressource en eau. Ces ruissellements peuvent aussi engendrer des coulées de boues lors de pluies intenses sur des sols sensibles à l'érosion et en pente. Les coulées de boues causent, d'une part des dégâts matériels au niveau des habitations et des routes et, d'autre part, des apports de terre dans les cours d'eau, les chargeant ainsi en matières en suspension.

Au niveau des zones urbanisées, l'imperméabilisation des sols aggrave le phénomène de ruissellement des eaux pluviales urbaines qui se chargent également en substances polluantes (hydrocarbures, métaux lourds, etc.), causant une dégradation des milieux aquatiques récepteurs.

Afin de limiter les phénomènes de ruissellement et de coulées de boue, le SAGE préconise la mise en place de moyens permettant de **maîtriser des eaux pluviales dans les secteurs urbains, périurbains et agricoles**. Ces actions ont également un impact sur la qualité des ressources en eau souterraines et superficielles.

Indicateur d'état/Indicateur de pression

- Aléa de coulées de boue

L'Atlas des Risques Naturels Majeurs (ARNM) de l'Oise permet de connaître l'aléa de coulées de boue, en fonction des dommages causés lors de phénomènes passés. Cet aléa est moyen à très fort principalement dans les secteurs à dominante agricole du bassin.



Carte 30 : Aléa de coulées de boue

Références au SAGE

Objectif INOND – Maîtriser les inondations et limiter les phénomènes de ruissellement
Objectif RIV-POLL – Réduire les flux de pollution dès leur origine, quelle que soit leur

2.2.2 GESTION DES PHENOMENES DE RUISELLEMENT (suite)**Indicateur de réponse**

- **Nombre de communes ayant réalisé une étude hydraulique pour la maîtrise des eaux pluviales**
- **Nombre de communes ayant réalisé un zonage pluvial**

3 communes ont réalisé une étude de ruissellement, destinée à mieux maîtriser les eaux pluviales (Monchy-Humières, Rémy et Sacy-le-Grand) et 4 communes ont engagé la démarche (Chevrières, Labruyère, Pontpoint et Rosoy).

Le zonage pluvial est une démarche approfondie de la maîtrise des eaux pluviales, pouvant être mis en place suite à une étude de ruissellement. Il définit des orientations et des règles garantissant une bonne maîtrise des ruissellements en intégrant des techniques de gestion par secteur (ex : puits d'infiltration, stockage, tranchée drainante, traitement, etc.) et en délimitant les zones où l'imperméabilisation des sols doit être limitée.

Aucune commune n'a réalisé de zonage pluvial.

Tableau 33 : Etudes de ruissellement réalisées par les communes

Etat d'avancement des études de ruissellement	Nombre de communes
Achevé	3
En cours	4

Sources des données

Les données de l'ARNM sont issues de la DDT de l'Oise.

3. Animation du SAGE

3.1.1 LE SYNDICAT MIXTE OISE-ARONDE

Moyens humains

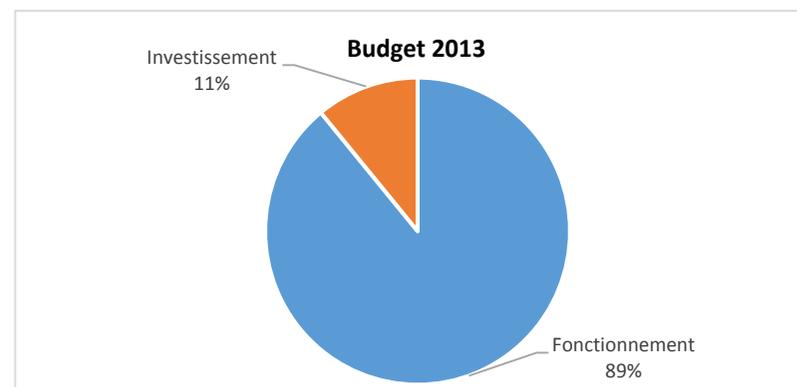
Le Syndicat Mixte Oise-Aronde (SMOA) est un établissement public qui a pour compétence la **mise en œuvre, le suivi et l'animation du SAGE Oise-Aronde**. Le territoire d'action du SMOA correspond au périmètre du SAGE. La cellule d'animation est constituée de **trois personnes à temps plein** :

- **L'équipe technique composée du directeur et du chargé de mission**
- **L'assistante administrative – comptable**

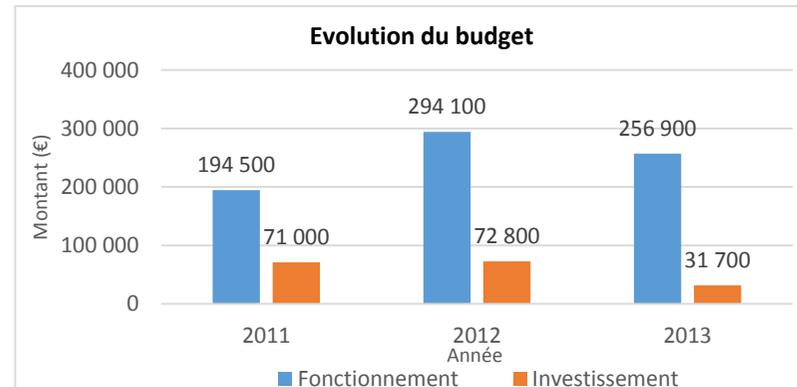
Le SMOA est représenté par un **comité syndical** constituant l'organe délibérant, composé de **54 membres titulaires et de leurs 54 membres suppléants** nommés par les communes et les EPCI adhérents. Le comité syndical est responsable des délibérations liées aux activités du SMOA. Par délibération en date du 05 mai 2010, le comité syndical a arrêté la composition du bureau à **un président et 6 vice-présidents** :

- Président : M. Philippe MARINI, Sénateur-maire de Compiègne
- 1^{er} vice-président : M. Alain COULLARÉ, représentant la Communauté de communes du Pays d'Oise et d'Halatte
- 2^{ème} vice-président : M. Didier LEDENT, représentant la Communauté de communes du Plateau Picard
- 3^{ème} vice-président : M. Stanislas BARTHÉLÉMY, représentant la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées
- 4^{ème} vice-président : M. Jean-Pierre VRANCKEN, représentant la Communauté de communes du Pays des Sources
- 5^{ème} vice-président : M. Eric BERTRAND, représentant l'Agglomération de la Région de Compiègne
- 6^{ème} vice-président : Mme. Michèle BOURBIER, représentant les communes membres

Moyens financiers



Graphique 21 : Répartition du budget 2013 du SMOA



Graphique 22 : Evolution du budget du SMOA de 2011 à 2013

Références au SAGE

Objectif ORGA – Mettre en place une organisation et des moyens humains et financiers suffisants pour la mise en œuvre du SAGE

3.1.1 LE SYNDICAT MIXTE OISE-ARONDE (suite)

Moyens techniques

○ Programme d'actions : le contrat global Oise-Aronde 2011-2015

Afin de favoriser une dynamique d'animation, le SMOA a souhaité s'assurer de l'implication des acteurs locaux en vue de l'atteinte des objectifs du SAGE. Le syndicat s'est ainsi doté d'un outil de développement local : **le contrat global Oise-Aronde 2011-2015**. Un appel à projets a été lancé auprès des différents maîtres d'ouvrage du territoire du SAGE et 50 projets ont été sélectionnés et intégrés dans ce contrat.

Le chargé de mission du SMOA est responsable de **l'animation du contrat global Oise-Aronde** en suivant la mise en œuvre des actions par les **24 maîtres d'ouvrages signataires**. De nombreuses actions évoquées précédemment dans les parties « Gestion qualitative » et « Gestion quantitative » sont inscrites dans le contrat global Oise-Aronde (travaux de restauration de cours d'eau et de zones humides, recherche d'une nouvelle ressource en eau, réalisation d'études de ruissellement, etc.).

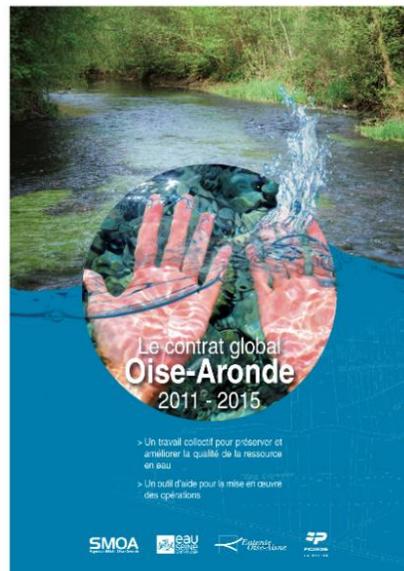


Figure 8 : Plaquette de communication sur le contrat global Oise-Aronde

Le budget total alloué aux 50 projets s'élève à près de 38 millions d'euros. 86 % du budget est destiné aux actions répondant à l'objectif « Réduire les flux de pollution dès leur origine, quelle que soit leur source » car elles concernent des travaux aux coûts importants (par exemple, la réhabilitation de stations de traitement des eaux usées).

3 partenaires financiers se sont engagés à prendre en compte les dossiers relevant du programme d'actions : **l'Agence de l'eau Seine-Normandie, L'Entente Oise-Aisne et la Région Picardie.**

Tableau 34 : Contrat global Oise-Aronde
Répartition des coûts estimatifs alloués aux objectifs du SAGE

Objectifs généraux du SAGE	Coût estimatif (€ HT)
Mettre en place une organisation et des moyens humains et financiers	305 000
Maîtriser les étiages	130 000
Améliorer la connaissance des milieux aquatiques et compléter leur suivi	64 400
Réduire les flux de pollution dès leur origine, quelle que soit leur source	32 533 000
Restaurer les fonctionnalités et la biodiversité des milieux aquatiques	1 388 400
Sécuriser l'alimentation en eau potable	1 827 800
Maîtriser les risques de pollution des sites industriels	0
Maîtriser les inondations et limiter les phénomènes de ruissellements	1 650 000
Valoriser les paysages et le patrimoine lié à l'eau	75 000
Total	37 973 600



Figure 8 : Logos des partenaires financiers

De gauche à droite : L'Agence de l'eau Seine-Normandie, L'Entente Oise-Aisne et la Région Picardie

Références au SAGE

Objectif ORGA – Mettre en place une organisation et des moyens humains et financiers suffisants pour la mise en œuvre du SAGE

3.1.1 LE SYNDICAT MIXTE OISE-ARONDE (suite)

Actions de communication et de sensibilisation

- **JOURNEES TECHNIQUES DU SMOA**

Depuis 2012, le SMOA organise les « **Journées Techniques du SMOA** » dans le but d’informer et sensibiliser les élus et techniciens du territoire sur les thématiques liées à la gestion de l’eau. **3 journées techniques** ont été organisées.

Tableau 34 : Journées techniques du SMOA

Année	Thématique	Participants	Partenaires
2013	Gestion alternative des eaux pluviales	30 élus du territoire du SAGE et 13 techniciens	L'ADOPTA, la Communauté d'Agglomération du Douaisis et les Agences de l'Eau Seine-Normandie et Artois-Picardie.
2012	Restauration et aménagement des zones humides	Techniciens et élus de Monchy-Humières, de Gournay-sur-Aronde, de Cressonsacq, de l'AAPPMA de la Saumonée, du Syndicat Mixte des Marais de Sacy, des Communautés de communes du Plateau Picard et du Pays des Sources	ONF
	Restauration de rivière et effacement d'ouvrage	Présidents de syndicat de rivière, d'Associations Agréées de Pêche, de techniciens de l'ONF, de la Fédération de Pêche, de l'Entente Oise-Aisne et de Collectivités Locales	L'AMEVA

- **PLAQUETTES DE COMMUNICATION**

Le SMOA a publié **3 plaquettes de communication**.



Figure 9 : Plaquette de communication "Gestion alternative des eaux pluviales"

Tableau 35 : Plaquettes de communication publiées par le SMOA

Année	Thématique
2013	Zones humides
2012	Gestion alternative des eaux pluviales
2011	Contrat global Oise-Aronde 2011-2015

- **SITE INTERNET DU SMOA**

Le SMOA a créé un site internet en 2012 qui permet de communiquer sur l’animation du SAGE Oise-Aronde, notamment sur l’ensemble des actions et travaux suivis par le SMOA. De nombreux documents sont consultables : les plaquettes de communication, les rapports d’activité, les comptes-rendus de réunions de comité syndical, les comptes-rendus des comités de pilotage et des commissions thématiques du contrat global Oise-Aronde, etc.

Une cartographie interactive des zones humides issue de l’inventaire (évoqué dans la partie 1.2.3) est consultable sur le site. Cette cartographie est réglementaire, elle est notamment destinée aux élus dans le cadre d’aménagements pouvant impacter des zones humides.

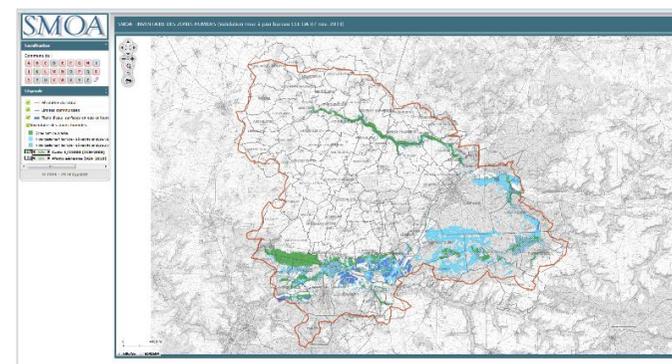


Figure 10 : Page internet de la cartographie interactive des zones humides

Statistiques de fréquentation du site internet : **22 visites en moyenne par jour**.

Adresse du site internet : <http://www.syndicatmixteoisearonde.sitew.fr/>

Références au SAGE

Objectif ORGA – Mettre en place une organisation et des moyens humains et financiers suffisants pour la mise en œuvre du SAGE

3.1.2 LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

La Commission Locale de l'Eau (CLE) est le **lieu de concertation** de la gestion de l'eau à l'échelle du bassin Oise-Aronde. Son rôle est l'élaboration, la révision et le suivi de l'application du SAGE dans un souci de **résolution des conflits d'usages**. La CLE est également chargée de donner des **avis sur les dossiers « loi sur l'eau »** afin de mesurer la compatibilité avec les documents du SAGE Oise-Aronde.

La CLE du SAGE Oise-Aronde, instituée par le Préfet de l'Oise le 16 octobre 2001, comprend **38 membres répartis en trois collèges de représentants** :

- Collège des collectivités (19 membres)
- Collège des usagers (10 membres)
- Collège de l'État (9 membres).

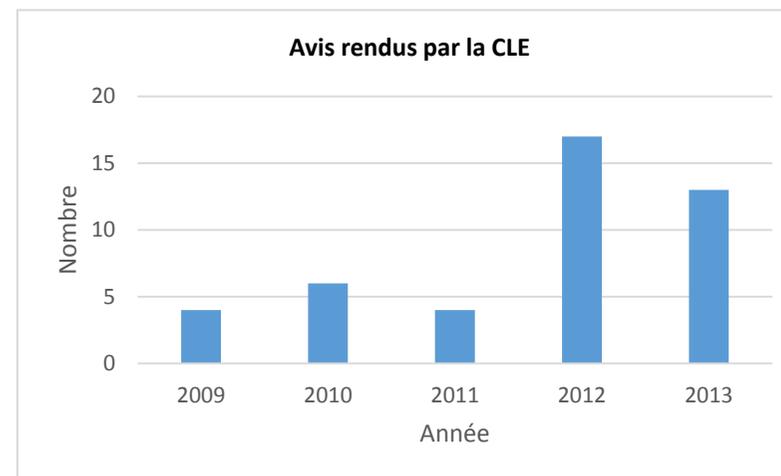
La CLE est présidée par M. Philippe Marini, Sénateur-maire de Compiègne et Président du SMOA.

La CLE se réunit une fois par an.

Un **bureau** restreint de la CLE constitué de **14 membres** :

- 8 membres du collège des collectivités
- 3 membres du collège des usagers
- 3 membres du collège de l'Etat

Le bureau se réunit autant que de besoin pour préparer les dossiers techniques et les séances de la CLE avec l'appui administratif et technique du SMOA. La CLE donne mandat au bureau pour donner des avis concernant des projets ou des dossiers sur lesquels elle est officiellement saisie.



Graphique 23 : Evolution du nombre d'avis rendus par la CLE entre 2009 et 2013

LISTE DES FIGURES

Figure 1	Les étapes du SAGE	6
Figure 2	Evaluation de la qualité des eaux	7
Figure 3	Exemples d'une thématique de tableau de bord	10
Figure 4	Paramètres physico-chimiques généraux	12
Figure 5	Qualité physico-chimique 2012 des masses d'eau superficielles	13
Figure 6	Etat d'avancement des diagnostics des installations d'assainissement non collectif	35
Figure 7	Déplacement et création d'un nouveau lit du ru de la Conque aval dans le cadre de la création de la plateforme Paris-Oise	40
Figure 8	Logos des partenaires financiers	61
Figure 9	Plaquette de communication "Gestion alternative des eaux pluviales"	62
Figure 10	Page internet de la cartographie interactive des zones humides	62

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Masses d'eau souterraines présentes dans le bassin Oise-Aronde	7
Tableau 2 : Masses d'eau superficielles présentes dans le bassin Oise-Aronde	7
Tableau 3 : Etat physico-chimique 2012 des masses d'eau superficielles	13
Tableau 4 : Classes d'état physico-chimique (DCE) et classes de qualité (SEQ-Eau) pour les nitrates	14
Tableau 5 : Evolution des concentrations moyennes en nitrates des eaux superficielles au niveau de sites de mesures ponctuelles (code couleur du classement SEQ-Eau)	15
Tableau 6 : Classes d'état physico-chimique (DCE) pour le phosphore total	16
Tableau 7 : Evolution des concentrations moyennes en phosphore total des eaux superficielles au niveau de sites de mesures ponctuelles	17
Tableau 8 : Classes d'état physico-chimique (DCE) pour le COD	18
Tableau 9 : Evolution des concentrations moyennes en COD des eaux superficielles au niveau de sites de mesures ponctuelles	19
Tableau 10 : Classes d'état physico-chimique (DCE) pour le DBO5	20
Tableau 11 : Evolution des concentrations moyennes en DBO5 des eaux superficielles au niveau de sites de mesures ponctuelles	21
Tableau 12 : Etat chimique et objectifs d'atteinte du bon état chimique des masses d'eau superficielles	23
Tableau 13 : Classement des captages d'eau potable (SDAGE Seine-Normandie) vis-à-vis des nitrates	24
Tableau 14 : Classement des captages d'eau potable (SDAGE Seine-Normandie) vis-à-vis des pesticides	26
Tableau 15 : Dépassements de seuils de qualité au niveau des captages d'eau potable	28
Tableau 16 : Protection des captages d'eau potable – Procédure DUP	29
Tableau 17 : Mesures agro-environnementales à enjeu eau	29
Tableau 18 : Mesures contractualisées de la MAE AuxilPROD	30
Tableau 19 : Schémas Directeurs d'Alimentation en Eau Potable	31
Tableau 20 : Conformité des installations d'assainissement non collectif parmi les contrôles effectués	34
Tableau 21 : Classes d'état biologique (DCE) pour les indicateurs biologiques	36
Tableau 22 : Evolution des notes IBGN/IBGA des eaux superficielles au niveau de sites de mesures ponctuelles	37
Tableau 23 : Evolution des notes IBD des eaux superficielles au niveau de sites de mesures ponctuelles	37
Tableau 24 : Evolution des notes IPR des eaux superficielles au niveau de sites de mesures ponctuelles	37
Tableau 25 : Inventaire des obstacles à l'écoulement	38
Tableau 26 : Entretien et restauration des cours d'eau	39
Tableau 27 : Actions d'entretien et de restauration des fonctionnalités hydrauliques et écologiques des cours d'eau entre 2010 et 2013	40
Tableau 28 : Etat des lieux 2013 des zones humides	42
Tableau 29 : Contrats Natura 2000 pour la restauration et la préservation des fonctionnalités des marais de Sacy suivis par le Syndicat Mixte des Marais de Sacy	43
Tableau 30 : Plans de gestion pour la restauration et la préservation des zones humides	43
Tableau 31 : Partage de la ressource en eau dans le bassin de l'Aronde	51
Tableau 32 : PPRI mis en place au niveau des communes présentant un risque d'inondation	55
Tableau 33 : Etudes de ruissellement réalisées par les communes	57
Tableau 34 : Journées techniques du SMOA	62
Tableau 35 : Plaquettes de communication publiées par le SMOA	62

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1	Evolution des concentrations en nitrates (Percentiles 90) des eaux superficielles au niveau des stations du RCS	14
Graphique 2	Evolution des concentrations en phosphore total (Percentiles 90) des eaux superficielles au niveau des stations du RCS	16
Graphique 3	Evolution des concentrations en COD (Percentiles 90) des eaux superficielles au niveau des stations du RCS	18
Graphique 4	Evolution des concentrations en DBO5 (Percentiles 90) des eaux superficielles au niveau des stations du RCS	20
Graphique 5	Evolution des concentrations moyennes en nitrates des eaux souterraines au niveau des captages d'eau potable	24
Graphique 6	Evolution des concentrations moyennes en atrazine des eaux souterraines au niveau des captages d'eau potable	26
Graphique 7	Evolution des concentrations moyennes en déséthylatrazine des eaux souterraines au niveau des captages d'eau potable	26
Graphique 8	Mesures contractualisées dans la MAE du BAC de Baugy et de l'Hospice en 2013	30
Graphique 9	Evolution des surfaces contractualisées par les agriculteurs dans la MAE "Bac de Baugy et de l'Hospice"	30
Graphique 10	Evolution des surfaces contractualisées par les agriculteurs dans la MAE "AuxiPROD"	30
Graphique 11	Conformité des stations de traitement des eaux usées au 31/12/2012	33
Graphique 12	Capacité nominale des stations de traitement des eaux usées au 31/12/2012	33
Graphique 13	Evolution du niveau de la nappe de la Craie à Sacy-le-Grand entre 1970 et 2013	46
Graphique 14	Evolution du niveau de la nappe de la Craie à Blincourt entre 1968 et 2013	47
Graphique 15	Evolution du niveau de la nappe de la Craie à Estrées-Saint-Denis entre 1970 et 2013	47
Graphique 16	Evolution du débit journalier moyen de l'Aronde à Clairoix entre 1968 et 2013	49
Graphique 17	Evolution du débit journalier moyen de l'Aronde à la station d'Arsonval à Gournay-sur-Aronde	49
Graphique 18	Périmètre du SAGE : Evolution des volumes prélevés par usage entre 2000 et 2013	50
Graphique 19	Bassin de l'Aronde : Evolution des volumes prélevés par usage entre 2000 et 2013	50
Graphique 20	Résultats 2013 de l'exploitation du modèle Oise-Aronde	52
Graphique 21	Répartition du budget 2013 du SMOA	60
Graphique 22	Evolution du budget du SMOA de 2011 à 2013	60
Graphique 23	Evolution du nombre d'avis rendus par la CLE entre 2009 et 2013	63

LISTE DES CARTES

Carte 1	Réseau hydrographique	4
Carte 2	Occupation du sol (Corine Land Cover 2006)	5
Carte 3	Carte administrative	5
Carte 4	Masses d'eau superficielles	8
Carte 5	Masses d'eau souterraines	8
Carte 6	Qualité physico-chimique 2012 des eaux superficielles	12
Carte 7	Qualité physico-chimique 2012 des eaux superficielles vis-à-vis des nitrates au niveau des stations du RCS	15
Carte 8	Qualité physico-chimique 2012 des eaux superficielles vis-à-vis du phosphore total au niveau des stations du RCS	17
Carte 9	Qualité physico-chimique 2012 des eaux superficielles vis-à-vis des COD au niveau des stations du RCS	19
Carte 10	Qualité physico-chimique 2012 des eaux superficielles vis-à-vis des DBO5 au niveau des stations du RCS	21
Carte 11	Qualité chimique sans HAP 2012 des eaux superficielles	22
Carte 12	Qualité chimique avec HAP 2012 des eaux superficielles	23
Carte 13	Qualité chimique 2013 des eaux superficielles vis-à-vis des nitrates au niveau des captages d'eau potable	25
Carte 14	Qualité chimique 2013 des eaux superficielles vis-à-vis de la déséthylatrazine au niveau des captages d'eau potable	27
Carte 15	Qualité chimique 2013 des eaux superficielles vis-à-vis de la déséthylatrazine au niveau des captages d'eau potable	27
Carte 16	Dépassements de qualité des eaux souterraines pour les nitrates au niveau des captages d'eau potable	28
Carte 17	Mesures de protection des captages d'eau potable	29
Carte 18	Communes engagées dans la charte d'entretien des espaces publics	31
Carte 19	Assainissement collectif	32
Carte 20	Capacité nominale et conformité au 31/12/2012 des stations de traitement des eaux usées	33
Carte 21	Assainissement non collectif	34
Carte 22	Etat biologique 2012 des masses d'eau superficielles	36
Carte 23	Obstacles à l'écoulement inventoriés	38
Carte 24	Entretien et restauration des cours d'eau	39
Carte 25	Inventaire des zones humides	42
Carte 26	Localisation des piézomètres	47
Carte 27	Localisation des stations limnigraphiques	48
Carte 28	Le risque d'inondation	54
Carte 29	Prévention des risques d'inondation	55
Carte 30	Aléa de coulées de boue	56

GLOSSAIRE

- **Aléa** : manifestation de fréquence et d'intensité donnée, d'un phénomène naturel ou causé par l'homme.
- **Conformité en performance** : les stations de traitement des eaux usées respect sont conformes en performance au vu de la réglementation en vigueur lorsqu'elles respectent les normes environnementales de la directive « Eaux Résiduaires Urbaines » pour la collecte, le traitement, le rejet des eaux usées (concentrations en phosphore, matières organiques, azote et matières en suspension).
- **Conformité en équipement** : les stations de traitement des eaux usées sont conformes en équipement au vu de la réglementation en vigueur lorsqu'elles sont dotées de l'équipement nécessaire pour traiter les eaux usées.
- **Débit objectif d'étiage** : Valeur de débit moyen mensuel au point nodal (point clé de gestion) au-dessus de laquelle, il est considéré qu'à l'aval du point nodal, l'ensemble des usages (activités, prélèvements, rejets, ...) est en équilibre avec le bon fonctionnement du milieu aquatique. C'est un objectif structurel, arrêté dans les SDAGE, SAGE et documents équivalents, qui prend en compte le développement des usages à un certain horizon (10 ans pour le SDAGE). Il peut être affecté d'une marge de tolérance et modulé dans l'année en fonction du régime (saisonnalité). L'objectif DOE est atteint par la maîtrise des autorisations de prélèvements en amont, par la mobilisation de ressources nouvelles et des programmes d'économies d'eau portant sur l'amont et aussi par un meilleur fonctionnement de l'hydrosystème.
- **Directive européenne ERU** : la directive n° 91/271/CEE du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux urbaines résiduaires impose des obligations de collecte et de traitement des eaux usées. Les niveaux de traitement requis et les dates d'échéance de mise en conformité sont fixés en fonction de la taille des agglomérations d'assainissement et de la sensibilité du milieu récepteur du rejet final.
- **Dossier « Loi sur l'Eau »** : procédure relative à la nature des travaux engagés dans un cours d'eau concerne les Installations, Ouvrages, Travaux et Activités (IOTA) qui ont un impact potentiel important sur les milieux et la sécurité publique, tels que définis dans la « nomenclature loi sur l'eau ».
- **Equivalent-Habitant (EH)** : unité de mesure permettant d'évaluer la capacité d'une station d'épuration, basée sur la quantité de pollution émise par personne et par jour. La directive européenne du 21 mai 1991 définit l'équivalent-habitant comme la charge organique biodégradable ayant une demande biochimique d'oxygène en cinq jours (DBO5) de 60 grammes d'oxygène par jour.
- **Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)** : regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Les communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats d'agglomération nouvelle, syndicats de communes et les syndicats mixtes sont des EPCI.
- **IOTA** : nomenclature est établie par un décret du 29 mars 1993 révisé par un décret du 17 juillet 2006 (n° 2006-881). Elle se définit comme un catalogue exhaustif de projets, d'activités, de produits caractérisés par leurs impacts touchant au domaine de l'eau. Par cette nomenclature, des installations, ouvrages, travaux, et activités non ICPE, seront soumis à Autorisation (A) ou Déclaration (D), ou non classés (non soumise au contrôle IOTA) au regard de différents critères : prélèvements ou rejets en eau, impacts sur le milieu aquatique ou sur la sécurité publique, impacts sur le milieu marin.

GLOSSAIRE

- **Etiage** : période de plus basses eaux des cours d'eau et des nappes souterraines (généralement l'été).
- **Masse d'eau souterraine** : volume d'eau à l'intérieur d'un ou plusieurs aquifères constitués d'une ou plusieurs couches géologiques, d'une porosité et perméabilité suffisantes pour permettre un courant significatif d'eau souterraine.
- **Masse d'eau superficielle** : partie d'un lac, d'un réservoir, d'un canal, d'une rivière ou d'un fleuve homogène du point de vue des conditions de fonctionnement ou des pressions subies.
- **Périmètre de protection** : périmètre établi autour des sites de captages d'eau destinée à la consommation humaine, en vue d'assurer la préservation de la ressource. L'objectif est de réduire les risques de pollutions ponctuelles et accidentelles de la ressource sur ces points précis.
- **Point nodal** : point clé pour la gestion des eaux défini en général à l'aval des unités de références hydrographiques pour les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux SAGE et/ou à l'intérieur de ces unités dont les contours peuvent être déterminés par les Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). A ces points peuvent être définies en fonction des objectifs généraux retenus pour l'unité, des valeurs repères de débit et de qualité. Leur localisation s'appuie sur des critères de cohérence hydrographique, écosystémique, hydrogéologique et socio-économique.
- **Seuil (en rivière)** : ouvrage fixe ou mobile qui barre tout ou partie du lit mineur contrairement au barrage qui, lui, barre plus que le lit mineur. Tout comme le barrage, un seuil en rivière peut être composé d'un élément fixe, d'un élément mobile ou des deux simultanément (composition mixte).
- **Zone de Répartition des Eaux (ZRE)** : zone comprenant les bassins, sous-bassins, fractions de sous-bassins hydrographiques et systèmes aquifères définis dans le décret du 29 avril 1994. Une ZRE présente une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins. Les ZRE sont définies afin de faciliter la conciliation des intérêts des différents utilisateurs de l'eau.

LISTE DES ABREVIATIONS

- AESN : Agence de l'eau Seine-Normandie
- ARS : Agence Régionale de Santé
- BAC : Bassin d'Alimentation de Captage
- CCPP : Communauté de Communes du Plateau Picard
- CCPS : Communauté de Communes du Pays des Sources
- DDT : Direction Départementale des Territoires
- MAE : Mesure Agro-Environnementale
- ONF : Office National des Forêts
- RPG : Registre Parcellaire Graphique
- SMOA : Syndicat Mixte Oise-Aronde

SMOA

Syndicat Mixte Oise-Aronde

Syndicat Mixte Oise-Aronde
Place de l'Hôtel de Ville
CS 10007

60321 COMPIEGNE Cedex

Tél : 03 44 09 65 00

Fax : 03 44 09 64 99

accueil@smoa.fr

Site : www.syndicatmixteoisearonde.sitew.fr